

Université de Montréal

**La motivation aux interventions et programmes correctionnels
chez les détenus canadiens des pénitenciers fédéraux**

par

Sophie-Anne Dufour

Département de Psychologie
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée
en vue de l'obtention du grade de Ph.D.
en recherche/intervention
option psychologie clinique

Juin, 2019

© Sophie-Anne Dufour, 2019

Université de Montréal

Cette thèse intitulée

**La motivation aux interventions et programmes correctionnels
chez les détenus canadiens des pénitenciers fédéraux**

Présentée par

Sophie-Anne Dufour

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Joanne-Lucine Rouleau

Président-rapporteur

Gilles Côté

Directeur de recherche

Jean Proulx

Membre du jury

Dominick Gamache

Examineur externe

Résumé

Malgré l'importance de la motivation pour le maintien des détenus dans les programmes visant leur réadaptation, les connaissances sur leur motivation demeurent insuffisantes. Les études passées comportent des limites affectant leur possibilité de généralisation et de comparaison. Les facteurs associés à la motivation ne sont pas explorés systématiquement et sont parfois inconsistants. De plus, la compréhension de la motivation parmi les détenus canadiens est limitée par le fait que le Service correctionnel Canada (SCC) n'utilise pas d'instrument évaluant exclusivement leur motivation à l'égard des interventions. Les évaluations du SCC qui considèrent la motivation ont rarement été examinées en recherche et ne l'ont pas été de manière interactive. Une recension approfondie des écrits sur la motivation en milieu carcéral et une méthodologie plus détaillée de la thèse sont d'abord décrites. L'étude comporte deux volets incluant 562 hommes détenus, condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus, incarcérés pour des délits variés à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec. Dans le premier, des évaluations de leur santé mentale ont été effectuées avec plusieurs instruments cliniques. Dans le deuxième, une collecte de données a été entreprise dans leurs dossiers carcéraux afin d'obtenir des informations sur les services reçus en établissement. Par exemple, des programmes correctionnels sur la prévention de la violence, la prévention de la violence familiale, la délinquance sexuelle, la toxicomanie, les compétences psychosociales et le maintien des acquis sont pris en compte. Le premier article explore l'association et la cohérence entre les mesures de la motivation aux interventions et programmes correctionnels, l'évolution de la motivation au cours des programmes, ainsi que l'impact de la motivation sur la complétion d'un programme et la réhabilitation. Le second article se penche sur l'identification des

prédicteurs principaux de la motivation aux interventions. Les résultats montrent (1) le lien et la différence entre les mesures de la motivation aux interventions évaluées par des intervenants distincts et ayant des cibles différentes, (2) l'augmentation de la motivation au cours d'un programme complété, (3) la similarité de la motivation entre des programmes ciblant la même problématique, (4) la différence de motivation entre des programmes ciblant une problématique distincte, (5) la prédiction de la complétion et réussite d'un programme par la motivation évaluée avant programme, (6) la prédiction de la révocation par la motivation évaluée après un programme complété et, (7) après avoir considéré plusieurs éléments ayant été liés à la motivation lors d'études antérieures, l'identification de plus de quinze prédicteurs de la motivation des détenus en établissant leur importance respective dans des modèles considérant les mesures de la motivation du SCC. Plusieurs implications sont ensuite discutées. Cette thèse permet de guider la manière dont la motivation aux interventions pourrait être considérée et évaluée en cours d'incarcération pour encourager la réussite des programmes. Elle permet aussi d'identifier des prédicteurs de la motivation qui pourraient être ciblés pour motiver les détenus et aider à sélectionner ceux nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les programmes. Enfin, elle permet de cibler des pistes pour les recherches futures.

Mots-clés : motivation, détenus/délinquants, prison/pénitencier, interventions, programmes correctionnels, évolution, complétion, révocation/récidive, réhabilitation, prédiction

Abstract

Despite the importance of inmates' motivation for retention in programs designed to rehabilitate them, knowledge about their motivation remains insufficient. Past studies have limitations affecting their potential for generalization and comparison. Factors associated with motivation are not systematically explored and are sometimes inconsistent. In addition, the understanding of motivation among Canadian inmates is limited by the fact that Correctional Service Canada (CSC) does not use instruments that exclusively evaluate motivation for interventions. CSC's evaluations of motivation have rarely been considered in research and have not been examined interactively. Detailed review of the literature on motivation in correctional institutions and methodology of the thesis are first described. The study has two parts and includes 562 male inmates who were sentenced to a first or new sentence of two years or more. These inmates were incarcerated for various offenses across all federal penitentiaries in Quebec. In the first part, mental health assessments were conducted using several clinical instruments. In the second part, data collection was undertaken within correctional files to obtain information about services received in institutions. For example, correctional programs targeting violence prevention, family violence prevention, sex offending, substance abuse, living skills and community maintenance were taken into account. The first article explores the association and coherence between measures of motivation towards correctional interventions and programs, the evolution of motivation during programs, as well as the impact of motivation on program completion and rehabilitation. The second article targets the identification of motivation's main predictors for interventions. Results show (1) the link and difference between measures of motivation towards interventions with different targets while evaluated by different professionals, (2) increased motivation within a

completed program, (3) the similarity in motivation between programs targeting the same issue, (4) the difference in motivation between programs targeting distinct issues, (5) the prediction of program completion and success by the motivation evaluated before program, (6) the prediction of revocation by the motivation evaluated after program completion and, (7) after considering several elements that were related to inmates' motivation in previous studies, the identification of more than fifteen predictors of inmates' motivation while establishing their respective importance in models considering CSC's measures of motivation. Various implications are then discussed. For example, this thesis provides guidance on how motivation towards interventions could be considered and assessed throughout incarceration to encourage the success of programs. It also helps identify predictors of motivation that could be targeted to motivate inmates and aid in selection of those requiring motivational interventions before and during programs. Finally, it identifies directions for future research.

Keywords : motivation, inmates/offenders, prison/penitentiary, interventions, correctional programs, evolution, completion, revocation/recidivism, rehabilitation, prediction

Table des matières

| | |
|--|------------|
| RÉSUMÉ | I |
| ABSTRACT | III |
| TABLE DES MATIÈRES | V |
| LISTE DES TABLEAUX | IX |
| LISTE DES FIGURES | XI |
| LISTE DES SIGLES | XII |
| REMERCIEMENTS | XIV |
| INTRODUCTION | 1 |
| DÉFINITIONS DE LA MOTIVATION ET DES CONCEPTS ASSOCIÉS | 3 |
| PRINCIPAUX MODÈLES DE LA MOTIVATION | 8 |
| FACTEURS INTRINSÈQUES ASSOCIÉS À LA MOTIVATION DES DÉTENUS..... | 11 |
| <i>Perception du traitement et alliance thérapeutique</i> | 11 |
| <i>Sentiment d'auto-efficacité ou d'accomplissement</i> | 13 |
| <i>Participation à des traitements antérieurs</i> | 14 |
| <i>Troubles mentaux, traits et détresse psychologique</i> | 15 |
| <i>Capacités intellectuelles</i> | 20 |
| <i>Besoins</i> | 20 |
| <i>Potentiel de réinsertion sociale</i> | 21 |
| <i>Buts fixés</i> | 21 |
| <i>Types de délits/délinquants</i> | 22 |
| <i>Nombre d'incarcérations/délits et durée de la sentence</i> | 23 |
| <i>Sévérité/gravité et reconnaissance des délits/problèmes</i> | 24 |

| | |
|--|-----------|
| Âge..... | 25 |
| FACTEURS EXTRINSÈQUES ASSOCIÉS À LA MOTIVATION DES DÉTENUS..... | 26 |
| <i>Pression/coercition externe et légale</i> | 26 |
| <i>Gains associés à la participation au traitement</i> | 28 |
| <i>Soutien social</i> | 29 |
| LIMITES DES CONNAISSANCES SUR LA MOTIVATION DES DÉTENUS..... | 30 |
| OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ACTUELLE..... | 32 |
| MÉTHODOLOGIE | 33 |
| ÉCHANTILLON..... | 33 |
| DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE..... | 34 |
| <i>Volet 1 : Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral fédéral</i> | 34 |
| <i>Volet 2 : Services de santé mentale en milieu carcéral fédéral</i> | 37 |
| <i>Programmes correctionnels offerts par le SCC</i> | 40 |
| ARTICLE 1 : MOTIVATION DES DÉTENUS AUX INTERVENTIONS ET PROGRAMMES | |
| CORRECTIONNELS : COHÉRENCE, ÉVOLUTION ET IMPACT | 44 |
| RÉSUMÉ | 45 |
| INTRODUCTION..... | 46 |
| MÉTHODE..... | 51 |
| <i>Participants</i> | 51 |
| <i>Programmes correctionnels du SCC</i> | 54 |
| <i>Procédure et mesures</i> | 57 |
| <i>Analyses</i> | 62 |
| <i>Statistiques descriptives</i> | 62 |
| <i>Association et cohérence entre la motivation globale et la motivation liée aux programmes</i> ... | 62 |
| <i>Évolution de la motivation en programme</i> | 63 |

| | |
|--|------------|
| <i>Évolution de la motivation entre les programmes</i> | 63 |
| <i>Prédiction de l'abandon d'un programme</i> | 63 |
| <i>Prédiction de la révocation</i> | 63 |
| RÉSULTATS | 64 |
| DISCUSSION..... | 71 |
| CONCLUSION..... | 78 |
| | |
| ARTICLE 2 : MODÈLES PRÉDICTIFS DE LA MOTIVATION AUX INTERVENTIONS ET | |
| PROGRAMMES CORRECTIONNELS CHEZ LES DÉTENUS CANADIENS | 81 |
| RÉSUMÉ | 82 |
| INTRODUCTION..... | 83 |
| MÉTHODE..... | 91 |
| <i>Participants</i> | 91 |
| DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE..... | 92 |
| <i>Volet 1 : Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience</i> | |
| <i>intellectuelle en milieu carcéral fédéral</i> | 92 |
| <i>Volet 2 : Services de santé mentale en milieu carcéral fédéral</i> | 95 |
| <i>Analyses</i> | 100 |
| RÉSULTATS | 101 |
| DISCUSSION..... | 110 |
| CONCLUSION..... | 117 |
| | |
| DISCUSSION GÉNÉRALE | 118 |
| ASSOCIATION ET COHÉRENCE ENTRE LES MESURES DE MOTIVATION..... | 119 |
| ÉVOLUTION DE LA MOTIVATION AU COURS DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS | 121 |
| IMPACT DE LA MOTIVATION SUR LA COMPLÉTION D'UN PROGRAMME..... | 124 |
| IMPACT DE LA MOTIVATION SUR LA RÉHABILITATION | 125 |
| FACTEURS ASSOCIÉS À LA MOTIVATION AUX INTERVENTIONS EN DÉBUT DE SENTENCE | 126 |
| FACTEURS ASSOCIÉS À LA MOTIVATION AUX PROGRAMMES..... | 129 |

| | |
|---|--------------|
| COMPARAISON DES MODÈLES DE FACTEURS ASSOCIÉS AUX DEUX MOTIVATIONS..... | 132 |
| IMPLICATIONS CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES | 133 |
| LIMITES..... | 138 |
| PISTES POUR LES RECHERCHES FUTURES | 143 |
| CONCLUSION..... | 145 |
| RÉFÉRENCES..... | I |
| ANNEXE 1. FORMULAIRES DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT..... | XXXI |
| ANNEXE 2. MESURE GÉNÉRIQUE DU RENDEMENT DU PARTICIPANT..... | XXXIV |
| ANNEXE 3. DESCRIPTION PRÉSENTE SUR LE SITE DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS OFFERTS..... | XXXIX |
| ANNEXE 4. DESCRIPTION PRÉSENTE DANS LE SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS D'AUTRES PROGRAMMES CORRECTIONNELS OFFERTS | LIV |
| ANNEXE 5. STATUTS D'AFFECTATION EN FIN DE PROGRAMME..... | LVII |
| ANNEXE 6. CARACTÉRISTIQUES DES VARIABLES INDÉPENDANTES DANS L'ARTICLE 2 | LX |
| ANNEXE 7. ANALYSES NON CONSIDÉRÉES DANS L'ARTICLE 2..... | LXIII |

Liste des tableaux

Article 1 : Motivation des détenus aux interventions et programmes correctionnels : cohérence, évolution et impact

| | |
|---|----|
| Tableau 1. Caractéristiques de l'échantillon à l'admission ($N = 562$) | 53 |
| Tableau 2. Participants par nombre de programmes correctionnels suivis, avec ou sans évaluation de la motivation ($N = 562$) | 64 |
| Tableau 3. Programmes correctionnels : Statistiques descriptives (1er programme $n = 315$; 2e programme $n = 161$)..... | 66 |
| Tableau 4. Combinaison des domaines pour les deux premiers programmes correctionnels suivis, avec motivation évaluée à la fin du premier programme et au début du deuxième ($n = 39$) | 69 |

Article 2 : Modèles prédictifs de la motivation aux interventions et programmes correctionnels chez les détenus canadiens

| | |
|--|-----|
| Tableau 1. Caractéristiques de l'échantillon à l'admission ($N = 562$) | 93 |
| Tableau 2. Premier programme correctionnel suivi : Statistiques descriptives ($n = 247$) ... | 97 |
| Tableau 3. Motivation globale aux interventions à l'admission en pénitencier : Modèle global de la régression logistique multinomiale ($n = 555$)..... | 103 |
| Tableau 4. Motivation globale aux interventions à l'admission en pénitencier : Estimations des paramètres de la régression logistique multinomiale ($n = 555$)..... | 104 |
| Tableau 5. Motivation avant programme : Modèle global de la régression logistique multinomiale ($n = 247$)..... | 106 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 6. Motivation avant programme : Estimations des paramètres de la régression logistique multinomiale ($n = 247$)..... | 107 |
| Tableau 7. Caractéristiques des variables indépendantes corrélées aux variables de motivation et incluses dans les régressions | LXI |

Liste des figures

Article 1 : Motivation des détenus aux interventions et programmes correctionnels : cohérence, évolution et impact

Figure 1. Distribution des participants par pénitencier fédéral au Québec ($N = 562$)51

Article 2 : Modèles prédictifs de la motivation aux interventions et programmes correctionnels chez les détenus canadiens

Figure 1. Distribution des participants par pénitencier fédéral au Québec ($N = 562$)92

Liste des sigles

ASC : Aire sous la courbe

BIS-11 : *Barratt Impulsiveness Scale*

CVTRQ : *Corrections Victoria Treatment Readiness Questionnaire*

DSM : *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*

MGRP : *Mesure générique du rendement du participant*

MHTC : *Mental Health Treatment Court*

MORM : *Multifactor offender readiness model*

RCQ : *Readiness to Change Questionnaire*

SCC : Service correctionnel Canada

SCID : *Structured Clinical Interview for DSM*

SOCRATES : *Stages of Change Readiness and Treatment Eagerness Scale*

TRRS : *Treatment Readiness Rating Scale*

URICA : *University Rhodes Island Change Assessment Scale*

WAIS-III : *Wechsler Adult Intelligence Scale-Third Edition*

À la mémoire de ma mamie.

Notre amour viscéral et immuable me donnera

pour toujours le courage d'avancer.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de thèse, Gilles Côté, qui m'a accueillie comme sa dernière étudiante de Ph.D. au sein de sa carrière de chercheur. Merci pour votre confiance en moi, vos encouragements, votre disponibilité, votre encadrement, votre professionnalisme et votre partage d'expérience pendant toutes ces années. J'aimerais aussi remercier Jeanne Vachon, coordonnatrice de projets au centre de recherche, pour son énergie contagieuse, son renforcement continu et son encadrement. Un merci particulier aux employés du SCC qui ont fait en sorte que la collecte soit possible et qui m'ont permis de clarifier ma compréhension des données, dont Sylvie Després, Marilou Blais, Alexandre D'Amour, Marie-Hélène Dufresne, Christine Perreault et Julie Desmarais. J'aimerais également remercier tous les membres de l'équipe de Solution Stat qui ont pris le temps de répondre à mes questionnements sur mes analyses statistiques au fil des ans, dont Jean-François Allaire, Guillaume Gingras et Marie-Christine Stafford, sans oublier Mylène Teasdale, avec qui une amitié notable s'est établie, de même que Marie-Christine Robitaille, avec qui un lien s'est formé naturellement à son arrivée vers la fin de mes études. Je ne pourrais passer sous silence certaines collègues du centre de recherche, soit Nadia, Maya et Sarah Michelle. Les filles, non seulement je vous remercie pour vos encouragements et la quantité incalculable de rires partagés notamment en fin de doctorat, mais aussi pour la chance que j'ai de pouvoir vous compter parmi des amies chères à mes yeux. À ma petite Vickie, mon coup de cœur d'amitié rencontrée dès le premier jour du doctorat, merci pour ta douceur, ton écoute, ton soutien précieux et tous les instants mémorables partagés ensemble. Un merci infini à mes parents, mon frère et ma sœur qui n'ont jamais cessé de croire en moi et de m'encourager. Sans vous, je ne serais pas la personne que je suis aujourd'hui. Enfin, je remercie les Fonds de recherche

du Québec - Santé (FRQS) qui m'ont soutenue dans le cadre d'une bourse d'étude et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) qui ont aidé à subventionner l'étude.

Introduction

La population carcérale a augmenté davantage que ce qui était attendu au cours des vingt dernières années (Walmsley, 2016). La plupart des détenus retournent vivre en société, mais beaucoup sont réincarcérés (Marlow & Chesla, 2009; Stephens, 2011). Cela pourrait s'expliquer en partie par les taux élevés d'abandon dans les programmes correctionnels (Kearney & Sellen, 2013; McGuire, 2002a; Ross, 2008). En effet, la participation à de tels programmes et leur complétion apportent des changements positifs chez les détenus, réduit leurs problèmes de fonctionnement en pénitencier et diminuent tous les types de révocation (Cortoni, Nunes, & Latendresse, 2006; Cortoni & Nunes, 2007; Dowden & Andrews, 2000; McCowan, Garrow, & Yates, 2009; Service correctionnel Canada, 2010, 2014e). À partir du moment où les délinquants les abandonnent ou ne les complètent pas, ceux-ci présentent non seulement un risque de récidive plus élevé que ceux les ayant complétés, mais également que ceux n'en ayant pas débutés (Beyko & Wong, 2005; Campbell, Sellen, & McMurrin, 2010; Drieschner & Verschuur, 2010; Hollin et al., 2008; McMurrin, Theodosi, & Sellen, 2006).

Les efforts fournis par les détenus, qui reflètent une motivation à changer, ont un large impact sur leur réussite des programmes (Drieschner & Verschuur, 2010; McMurrin & Ward, 2004). Leur manque de motivation est un facteur prédictif majeur de l'attrition en traitement et le principal obstacle à la réhabilitation (Evans, Li, & Hser, 2009; McMurrin & Theodosi, 2007; Nunes, Cortoni, & Serin, 2010; Olver, Stockdale, & Wormith, 2011; Ward, Day, Howells, & Birgden, 2004). Une motivation élevée est associée à l'engagement, l'observance et la participation en programme, la complétion et la réussite des programmes, ainsi qu'aux progrès et changements positifs pendant et après les programmes. Elle prédit des taux plus bas

de récidive (Brocato, 2004; Connors, Mills, & Gray, 2013; Cosden et al., 2006; De Leon, Melnick, Thomas, Kressel, & Wexler, 2000; Drieschner & Boomsma, 2008b; Hiller et al., 2009; Linn-Walton & Maschi, 2015; Long, 2002; Olver et al., 2011). Les détenus ayant un plus haut risque de récidive, et davantage besoin d'interventions, sont reconnus pour présenter plus d'ambivalence à changer leur comportement criminel, une motivation plus faible, moins d'implication dans les programmes et une plus grande probabilité de ne pas les compléter. Néanmoins, la capacité d'accueil dans les programmes carcéraux est restreinte (Campbell et al., 2010; Ward et al., 2004) et un risque plus élevé ainsi qu'un plus grand nombre de besoins font partie des critères de sélection pour prioriser la participation à ces programmes (Dowden & Andrews, 2000; Service correctionnel Canada, 2009). Ainsi, les programmes sont souvent offerts à des détenus qui peuvent être moins motivés (Devereux, 2009; Olver et al., 2011; Polascheck, Anstiss, & Wilson, 2010; Stewart & Millson, 1995; Yong, Williams, Provan, Clarke, & Sinclair, 2015).

Malgré l'existence d'interventions visant à accroître la motivation des détenus au changement (Beech & Chauhan, 2013; Linn-Walton & Maschi, 2015; Shaul, Koeter, & Schippers, 2016), le manque de motivation demeure un enjeu important dans la population carcérale et l'importance de la motivation pour la réhabilitation devient de plus en plus reconnue (Yong et al., 2015). En ayant une meilleure compréhension de la motivation des détenus pour ensuite y mettre davantage l'accent, la préparation aux interventions pourrait être améliorée, augmentant ainsi la probabilité de compléter les programmes de traitement (McMurran et al., 2006; Shaul et al., 2016).

Définitions de la motivation et des concepts associés

La motivation est un concept particulièrement difficile à définir (Long, 2002). Il n'y a pas de consensus ou de définition universelle la concernant, ni d'exploration systématique des facteurs l'influençant chez les détenus (Drieschner, Lammers, & Van der Staak, 2004; McMurrin & Ward, 2004). Il y a une confusion entre divers concepts, tels que la « readiness », la réceptivité, la motivation au changement ou au traitement, la motivation/volonté à s'engager ou à participer en traitement et l'engagement (Howells & Day, 2007). Malgré qu'ils soient distincts, ces concepts se ressemblent en plusieurs points, sont tous reliés et sont souvent utilisés dans les études en lien avec la motivation des détenus (Ward et al., 2004).

La « readiness » au traitement, ou le fait d'être prêt dans le moment présent pour un traitement quelconque, signifie que la personne a la volonté de changer et d'entrer en traitement, trouve la démarche pertinente et considère avoir les capacités pour le réussir. Elle réfère aux conditions nécessaires pour l'engagement au traitement et englobe la motivation, l'engagement et la réceptivité (Ward et al., 2004). Une confusion demeure, car elle fait parfois référence à la motivation positive ou intrinsèque (Block, 1992; Longshore & Teruya, 2006). La réceptivité, qui est critique pour la réussite des traitements, réfère aux caractéristiques des détenus et des programmes qui peuvent influencer leur engagement et leur capacité à bénéficier du traitement; elle englobe la motivation et l'engagement au traitement (Dowden & Andrews, 2004; Long, 2002; Service correctionnel Canada, 2011; Ward et al., 2004). La réceptivité interne a trait à la concordance entre le contenu et le rythme des sessions, de même que les facteurs spécifiques aux individus (personnalité et capacités cognitives). La réceptivité

externe a trait aux méthodes utilisées en traitement, au personnel et au lieu. L'engagement au traitement est le comportement souhaitable ou nécessaire, sous le contrôle volontaire du détenu, pour que le traitement soit efficace; il est perceptible à travers la présence et les efforts en séance (Drieschner & Verschuur, 2010). Même si elle est différente de la motivation au changement (McMurran et al., 2006), la motivation ou la volonté à s'engager en traitement inclut parfois l'engagement, ou est utilisée pour expliquer la même chose; celles-ci pourraient constituer un seul aspect de la réceptivité (Drieschner & Boomsma, 2008b; Kimonis, Fanniff, Borum, & Elliott, 2011; Long, 2002).

La motivation est définie différemment selon les auteurs, les études et les théories. Il existe différents types et modèles de la motivation (McMurran & Ward, 2004). Dans l'ensemble, les définitions ne semblent pas se contredire ou s'opposer et pourraient souvent se compléter; elles comporteraient des degrés de spécificité variés en englobant plus ou moins d'éléments et se centreraient parfois sur des points différents (p. ex. force interne, croyance qu'un résultat désiré puisse être atteint, volonté de changer, orientation vers un but, multidimensionnalité, dynamisme). D'après Drieschner et al. (2004), l'élément commun entre toutes les définitions est la force interne qui déplace ou pousse un individu à adopter un comportement donné; selon les auteurs, le terme « motivation à changer » doit être utilisé pour parler d'un changement de problèmes comportementaux explicites (p. ex. consommation de substances, délinquance). La motivation à changer irait au-delà d'un simple désir ou souhait de se défaire de problèmes principalement perçus comme non comportementaux (p. ex. état anxieux); elle représenterait les efforts requis pour changer et nécessiterait des cognitions supplémentaires à un désir/souhait, telles que la croyance qu'un résultat désiré puisse être atteint à un prix jugé raisonnable pour la personne (Drieschner et al., 2004). De manière plus

large, la motivation constitue la volonté de la personne, souvent exprimée, de suivre et d'entrer en traitement et de changer certains comportements pour que ces derniers soient prosociaux (Bambonyé, 1996; Ward et al., 2004). Elle se caractérise par le fait d'être à la fois prêt pour un traitement, engagé envers celui-ci et motivé à le suivre (Linn-Walton & Maschi, 2015). Selon la théorie des systèmes motivationnels (Ford, 1992), la motivation implique l'orientation vers un but, une activation émotionnelle et le fait de s'attendre à être capable d'accomplir ce but. Selon Zimbardo (1992), la motivation est le processus d'entreprendre, de se diriger vers et de maintenir des activités psychologiques ou physiques choisies en préférence à d'autres pour atteindre ses buts. Miller (1985) voit la motivation comme un processus dynamique et interactif qui dépend de facteurs individuels, environnementaux et temporels. Selon Rosenbaum and Horowitz (1983), la motivation se centre sur les variables d'engagement actif dans le traitement qui sont spécifiques à l'individu, intégrant les préoccupations et expériences immédiates qui peuvent varier en réponse à ce qui est vécu en traitement. La motivation au traitement constitue donc une variable dynamique et multidimensionnelle impliquant une interaction complexe entre des facteurs environnementaux, cognitifs, affectifs et comportementaux menant au fait d'être prêt à changer ses comportements (Jones, Pelissier, & Klein-Saffran, 2006). Son dynamisme (Connors, Mills, & Gray, 2011; Simoneau & Bergeron, 2003) s'exprime par ses variations de cible, de direction, d'intensité et de persistance (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis, Maltais, & Mantha, 2004; Miller & Rollnick, 2002). Il est possible d'être motivé pour une chose et ne pas l'être pour une autre; les détenus peuvent être motivés à ne pas récidiver ou à changer certains comportements ou attitudes (p. ex. comportements/fantasmes sexuels inappropriés), et ne pas l'être pour en changer d'autres (p. ex. habitudes de consommation) ou pour entrer dans un

traitement spécifique (De Leon & Jainchill, 1986; Sellen, McMurrin, Theodosi, Cox, & Klinger, 2009; Stephens, 2011). Étant dynamique et changeante, la motivation peut être modifiée avant le traitement et peut évoluer au cours du traitement (Lecavalier et al., 2004; Stevens et al., 2006). Plusieurs s'entendent pour dire qu'elle peut venir de facteurs internes (p. ex. sentiment de compétence, valeurs) et externes (p. ex. soutien social, possibilité de libération); elle constituerait la plupart du temps une interaction entre les deux (Long, 2002; Ward & Gannon, 2006). Elle est souvent divisée en deux, soit les motivations intrinsèque et extrinsèque.

La motivation intrinsèque constitue la tendance inhérente de l'individu à rechercher des défis et la nouveauté, d'élargir ses capacités, d'explorer et d'apprendre. Elle renvoie aux raisons internes et propres à l'individu de faire un changement ou une activité, et ce, pour la satisfaction personnelle qu'elle rapporte (Lecavalier et al., 2004; Ryan & Deci, 2000); celle-ci est affectée par des facteurs cognitifs, émotifs et physiques se rapportant à l'individu (De Leon & Jainchill, 1986; Hiller et al., 2009). Malgré son aspect inné, elle nécessite certaines conditions pour être soutenue et améliorée (Ryan & Deci, 2000). En ayant une motivation intrinsèque, l'individu reconnaît ses problèmes, y voit sa contribution et exprime un désir de changer ses comportements problématiques en fonction de raisons internes positives (p. ex. sentiment de compétence, désir d'un nouveau style de vie, croissance personnelle) ou négatives (p. ex. enlever un sentiment de détresse, de culpabilité, de haine de soi ou de désespoir; De Leon, 1996).

La motivation extrinsèque renvoie à l'exécution d'une activité pour des raisons utilitaires (Ryan & Deci, 2000). Ce sont des influences externes qui amènent l'individu à

considérer un changement possible, soit des éléments se rattachant à l'environnement et à son entourage, tels que le soutien social, la pression légale et le désir d'être libéré. Lorsque l'individu a seulement une motivation extrinsèque, il est possible qu'il reconnaisse et accepte ses problèmes, mais qu'il n'accepte pas ses propres contributions y étant rattachées (De Leon, 1996; De Leon & Jainchill, 1986; Harvey, 2011; Hiller et al., 2009).

Les facteurs externes peuvent être aussi importants que les facteurs internes pour l'entrée et le maintien en traitement (Mann, Webster, Wakeling, & Keylock, 2013; Marlowe, Merikle, Kirby, Festinger, & McLellan, 2001). Les motivations intrinsèque et extrinsèque ont des effets positifs indépendants sur le maintien en traitement chez les détenus (Hiller, Knight, Broome, & Simpson, 1998). Le maintien en traitement était plus élevé chez des participants rapportant à la fois une motivation intrinsèque et extrinsèque, par rapport à ceux qui ne rapportaient qu'une des deux motivations (Ryan, Plant, & O'Malley, 1995). La cooccurrence des deux types de motivation est associée à plus de présence, d'implication, de recherche d'aide et de confiance envers le traitement (Baker, 2010). Même ceux ayant une faible motivation intrinsèque à l'entrée en traitement parviennent à bien le compléter (Coviello et al., 2013). Selon Stevens et al. (2006), ne pas avoir de motivation intrinsèque à l'admission en traitement ne serait pas problématique, car elle peut se développer aux côtés de la motivation extrinsèque en cours de traitement; cela est particulièrement important dans le contexte carcéral où les détenus sont fortement incités ou se sentent souvent forcés à entrer en traitement. Toutefois, c'est la motivation intrinsèque qui constituerait le plus puissant prédicteur de la persévérance et du maintien en traitement, de sa complétion et de sa réussite, cette dernière représentant la performance et les progrès vis-à-vis l'atteinte des objectifs du traitement (Baker, 2010; Hiller et al., 1998; McMurrin et al., 2006; Wild, Newton-Taylor, &

Alletto, 1998). Par ailleurs, la motivation intrinsèque a déjà été corrélée à des affects positifs, tandis que la motivation extrinsèque a été corrélée à des affects négatifs et des effets nuisibles sur les résultats du traitement (Baker, 2010; Basu & Bano, 2016). Il faudrait donc identifier la motivation dès le départ, tenter de promouvoir davantage la motivation intrinsèque ou du moins s'assurer de son développement, et ne pas mettre de côté l'importance des incitations externes. Ceci aiderait à maintenir les changements après le retrait de contingences externes, telles que l'encadrement de la prison (Long, 2002; Shaul et al., 2016; Stevens et al., 2006).

Principaux modèles de la motivation

Deux principaux modèles se retrouvent dans la littérature scientifique et clinique sur la motivation des détenus; ils sont à la base de plusieurs instruments de mesure. Le premier constitue le modèle le plus communément utilisé auprès des détenus en général et l'un des modèles les plus utilisés pour le changement du comportement criminel comme tel. Il s'agit du *Modèle transthéorique du changement* pour la résolution de problèmes qui permet de comprendre la volonté et l'engagement face au changement (Anstiss, Polascheck, & Wilson, 2011; Day, Bryan, Davey, & Casey, 2006; Prochaska, DiClemente, & Norcross, 1992; Yong et al., 2015). Celui-ci propose que, pour résoudre un problème, les gens traversent cinq différents stades de changement qualitatifs. Dans le stade de *précontemplation*, qui est lié négativement à la motivation, la personne ne reconnaît pas son problème ou son besoin de le régler en traitement ou ailleurs. Dans le stade de *contemplation*, où la motivation apparaît, la personne reconnaît son problème et considère la possibilité de le changer. Dans le stade de *préparation*, la personne s'engage à changer et peut entamer certaines étapes préliminaires. Dans le stade d'*action*, la personne prend des mesures appropriées pour résoudre le problème;

la motivation permettrait alors d'effectuer des changements. Enfin, dans le stade de *maintien*, la personne renforce ses changements et prévient un retour en arrière (Anstiss et al., 2011; Cosden et al., 2006; Long, 2002; Longshore & Teruya, 2006). La progression à travers ces stades ne serait pas linéaire, mais plutôt circulaire; il serait possible d'en sauter ou de retourner à des stades précédents (Rosen, Hiller, Webster, Staton, & Leukefeld, 2004; Simpson & Joe, 1993; Yong et al., 2015). Ces stades ont pu prédire l'engagement, la participation, la présence, la complétion et la réussite au traitement (Brogan, Prochaska, & Prochaska, 1999; Joe, Simpson, & Broome, 1998; Knopp, 1984; Prochaska, Norcross, Fowler, Follick, & Abrams, 1992; Stewart & Millson, 1995). Toutefois, les résultats obtenus à l'aide de ce modèle varient beaucoup; il semble difficile de déterminer fidèlement les stades de changement des détenus, ce qui peut faire en sorte qu'ils ne soient pas dirigés vers les interventions appropriées. Une meilleure mesure des premiers stades aiderait à orienter les détenus vers des interventions moins exigeantes et moins axées sur des actions concrètes qui leur viendraient tout de même en aide (Belding, Iguchi, & Lamb, 1996; Polascheck et al., 2010; Tierney & McCabe, 2004).

Le deuxième modèle est la *Théorie de l'autodétermination* de Deci et Ryan (2000); la motivation se situe sur un continuum allant de l'« amotivation », qui constitue l'absence d'une intention de changer, à quatre types de motivation extrinsèques (régulation externe, introjectée, identifiée et intégrée), pour se rendre à la motivation intrinsèque où l'activité est motivante en elle-même. Chaque degré de motivation a un style de régulation différent, reflétant la transformation de valeurs sociales et contingences externes en valeurs et motivations personnelles. La personne ne doit pas forcément passer par tous les stades pour se rendre à la motivation intrinsèque; néanmoins, un niveau d'internalisation plus élevé envers les régulations reflèterait un niveau d'autonomie plus grand envers les actions, ce qui prédirait des

changements à long terme (Deci & Ryan, 2000; Ryan & Deci, 2000). Le degré de motivation intrinsèque dépend de la perception de contrôle qu'a l'individu, de même que de la correspondance entre les nouveaux comportements à adopter et ses valeurs. La théorie suggère que les individus ont, de manière innée, des besoins psychologiques et des dispositions à vouloir s'améliorer; cela constituerait la base de la motivation. Elle propose que la motivation intrinsèque est possible lorsque les sentiments/besoins d'autonomie, de compétence et d'affiliation sociale sont satisfaits; ceux-ci ont été associés à la motivation, au maintien en traitement et aux résultats positifs à la suite du traitement (Baker, 2010; Ryan & Deci, 2000; Simoneau & Bergeron, 2003). La théorie suggère que la motivation extrinsèque varie dans son niveau d'autonomie selon l'activité; plus la personne intériorise les régulations, plus elle devient autonome dans ses actions. La motivation provenant de comportements autonomes prédit les changements à long terme (Deci & Ryan, 2000). Plusieurs études témoignent de l'utilité et de la validité empirique de cette théorie, en mettant l'emphase sur le dynamisme et le continuum de la motivation, ainsi qu'en considérant les facteurs externes et internes (Baker, 2010).

Divers modèles englobant la motivation, sans toutefois se focaliser sur cette dernière, existent également. Par exemple, dans le *Multifactor offender readiness model* (MORM; Ward et al., 2004), la motivation fait partie des conditions internes requises à la préparation ou la « readiness », plus spécifiquement des facteurs volitifs du modèle. En outre, de nombreuses mesures de la motivation ou de la préparation au traitement existent (Mossière & Serin, 2014). Certaines sont basées sur le MORM, telles que le *Corrections Victoria Treatment Readiness Questionnaire* (CVTRQ; Casey, Day, Howells, & Ward, 2007) et la *Treatment Readiness Rating Scale* (TRRS; Serin & Kennedy, 1998). D'autres sont basées sur le *Modèle*

transthéorique du changement, telles que la *University Rhodes Island Change Assessment Scale* (URICA; McConaughy, Prochaska, & Velicer, 1983), la *Stages of Change Readiness and Treatment Eagerness Scale* (SOCRATES; Miller & Tonigan, 1996) et le *Readiness to Change Questionnaire* (RCQ; Rollnick, Heather, Gold, & Hall, 1992). Dans une critique des mesures liées à l'état de préparation au traitement (Mossière & Serin, 2014), il a été constaté que ces mesures bénéficiaient d'un appui limité en ce qui concerne leur application aux délinquants et la prévisibilité de leurs résultats autres que pour l'engagement, tout en étant limitées par la désirabilité sociale comme elles sont pour la plupart auto-déclarées (Mossière & Serin, 2014). Rappelons la confusion entre différents concepts dans la littérature scientifique, tels que la préparation, la réceptivité, l'engagement, la motivation/volonté à s'engager ou à participer en traitement et la motivation au changement (Howells & Day, 2007; Mossière & Serin, 2014). Bien qu'ils soient distincts, ces concepts sont semblables, liés et souvent utilisés dans des études considérant la motivation des détenus (Block, 1992; Dowden & Andrews, 2004; Drieschner & Boomsma, 2008b; Drieschner et al., 2004; Drieschner & Verschuur, 2010; Long, 2002; Longshore & Teruya, 2006; McMurrin et al., 2006; Ward et al., 2004). Ainsi, il faudrait éventuellement clarifier ces concepts et établir un consensus sur les meilleurs moyens de les schématiser et de les mesurer (Mossière & Serin, 2014).

Facteurs intrinsèques associés à la motivation des détenus

Perception du traitement et alliance thérapeutique. Plusieurs études ont montré que la motivation au traitement, chez les détenus, est liée à la perception du traitement et du personnel (confiance, pertinence, satisfaction, confort), aux attentes positives face aux résultats du traitement et aux coûts perçus du traitement (aversion et sacrifices; Casey, Day, &

Howells, 2005; Drieschner & Boomsma, 2008a, 2008b; Drieschner & Verschuur, 2010; Long, 2002; McMurrin et al., 2006; Rosen et al., 2004; Sellen et al., 2009; Simpson & Joe, 1993).

La confiance envers le traitement et la recherche d'aide interpersonnelle ont été associées à la réussite du traitement (Baker, 2010). Le manque de communication entre le personnel et les détenus, le manque d'informations divulguées sur le contenu et l'efficacité des traitements, les effets négatifs du traitement vus chez d'autres détenus et la croyance que leur statut pourrait être terni par leur participation (p. ex. risque d'identification en tant que délinquant sexuel par des codétenus), ont été associés au refus d'entrer en traitement (Mann et al., 2013). Par ailleurs, des problèmes concernant la structure, la dynamique du personnel (p. ex. manque de cohésion) et la dynamique des patients (p. ex. conflits de pouvoir) pourraient affecter la satisfaction et diminuer la motivation (Gudjonsson, Young, & Yates, 2007). Le contexte de lieu de traitement (p. ex. favorisant l'autonomie, contrôlant ou démotivant) serait aussi associé à la motivation (Simoneau & Bergeron, 2003).

Un écart entre le style thérapeutique et les attentes des participants quant à leur implication dans le groupe affecterait l'engagement envers le traitement (Sachs & Miller, 2018). Une attitude autoritaire des intervenants, centrée sur le contrôle, les punitions et l'absence d'intérêt ou de bienveillance, serait associée négativement à la motivation (Ross, 2008; Skeem, Loudon, Polaschek, & Camp, 2007). Une approche chaleureuse et motivante, plutôt que confrontante, contribuerait à l'engagement (Holdsworth, Bowen, Brown, & Howat, 2018; Marshall et al., 2003). Diverses caractéristiques chez les thérapeutes ont été associées à de meilleurs résultats, telles que des thérapeutes sympathiques, expérimentés, encourageants, qui s'attendent à ce que les participants réussissent (Stewart & Picheca, 2001).

La motivation proviendrait en partie du climat thérapeutique (Hodge & Renwick, 2002). Le contexte thérapeutique (p. ex. confiance envers l'intervenant) pourrait jouer un rôle important dans l'observance des délinquants au traitement, augmentant ainsi leur motivation (Boira, del Castillo, Carbajosa, & Marcuello, 2013). L'alliance thérapeutique, qui est le lien résultant d'une collaboration entre les intervenants et les détenus dans l'identification des objectifs et des tâches pour les atteindre, a été positivement associée à la motivation au traitement et à de meilleurs résultats (Brocato, 2004, 2013; Ross, 2008; Santirso, Martín-Fernández, Lila, Gracia, & Terreros, 2018; Stewart & Picheca, 2001). Une bonne relation entre le personnel et les détenus bénéficiant d'un traitement ordonné par la Cour implique une affiliation; cette dernière peut intégrer, entre autres, la confiance, l'attention et l'intérêt (Ross, 2008; Skeem et al., 2007). Dans l'étude d'Owens, Rowell, et Moyers (2017), la mesure dans laquelle les intervenants renforçaient les déclarations de changements de la part des détenus, collaboraient avec eux en tant qu'égaux et appréciaient leurs points de vue faisait partie de ce qui était lié à la motivation des détenus à diminuer leur consommation.

Sentiment d'auto-efficacité ou d'accomplissement. Le sentiment d'auto-efficacité du client, soit la croyance de pouvoir réussir, est un facteur reconnu comme étant lié à la motivation (Stewart & Picheca, 2001). Le sentiment d'auto-efficacité a été lié à une meilleure motivation et performance, ainsi qu'au stade de maintien du *Modèle transthéorique de changement* (Bandura & Locke, 2003; Long, 2002). Par ailleurs, lorsque le détenu a un faible sentiment d'auto-efficacité ou un doute envers ses propres capacités, cela pourrait réduire sa motivation à envisager de changer (Long, 2002; Rochlen, Rude, & Baron, 2001).

Dans l'étude de Simoneau et Bergeron (2003), la perception de compétence prédisait la

motivation. Non seulement la capacité d'autonomie suffisante pour faire ses propres choix et changer ses comportements a été associée à la motivation, mais aussi la croyance d'être incapable d'atteindre ses buts. Les auteurs expliquent que l'association entre la motivation et la croyance de ne pouvoir atteindre ses buts pourrait s'expliquer par la perte subjective de contrôle sur sa vie ou sur une problématique précise, induisant une pression interne à reprendre le contrôle sur sa vie (Simoneau & Bergeron, 2003).

La correspondance entre les capacités du client et le degré de complexité du service reçu, de même que la possibilité d'apprendre progressivement, aideraient à augmenter l'auto-efficacité et la motivation (Stewart & Picheca, 2001). En cours de traitement, les changements positifs vécus par des participants ont constitué un facteur de motivation important; l'acquisition du sentiment de croissance personnelle et de responsabilisation envers leur rétablissement les menait à compléter le programme (Eschbach, Dalgin, & Pantucci, 2019). Enfin, le sentiment d'accomplissement et la démonstration aux proches de ce qui a été réalisé en programme sont aussi ressortis comme importants dans l'étude de Wilkinson et Caulfield (2017).

Participation à des traitements antérieurs. Certaines études ont considéré le fait que des détenus avaient participé à des traitements avant le programme offert (Campbell et al., 2010; Gottschall & Axford, 2010). Une plus grande motivation au traitement a été associée au fait d'avoir déjà participé à un traitement (Grella & Rodriguez, 2011). Toutefois, un plus grand nombre de traitements passés a été associé au fait d'être moins prêt à changer dans le traitement actuel et, plus précisément, à un niveau de motivation lié au stade de précontemplation du *Modèle transthéorique de changement* (Stevens et al., 2006). Cela

pourrait être dû à de mauvaises expériences lors de traitements passés, de faibles attentes envers le traitement proposé ou l'impression qu'il n'est pas adapté aux besoins individuels (Kozar & Day, 2012; Stevens et al., 2006). Une autre hypothèse pour expliquer qu'un plus grand nombre de traitements passés soit associé à être moins prêt à changer dans le traitement pourrait impliquer la présence d'une faible autodirection. En effet, il se pourrait qu'un faible désir d'assumer la responsabilité des apprentissages mène à un manque de motivation à poursuivre les efforts dans des traitements subséquents. De plus, le fait d'obtenir divers services simultanément a affecté la motivation à assister aux séances d'un programme; les participants pouvaient sentir qu'ils recevaient déjà l'aide nécessaire ailleurs et que cela était répétitif (Sachs & Miller, 2018). Ainsi, les différences quant au lien entre les traitements passés et la motivation s'expliqueraient, entre autres, par le nombre de traitements suivis au cours d'une vie, l'expérience vécue lors de traitements passés, les attentes envers le traitement, l'adaptation aux besoins et la concomitance des traitements offerts.

Troubles mentaux, traits et détresse psychologique. Les taux de troubles mentaux sont beaucoup plus élevés dans la population carcérale que dans la population générale (Davison & Janca, 2011; Fazel & Seewald, 2012; Konrad, Welke, & Opitz-Welke, 2012; Prins, 2014). Ceux-ci varient entre 15 et 91% chez les détenus, incluant les troubles liés aux substances psychoactives et les troubles de la personnalité (Arboleda-Florez et al., 1995; Beaudette & Stewart, 2016; Brink, 2005; Brown, Hirdes, & Fries, 2015; Lynch et al., 2014; Magaletta, Diamond, Faust, Daggett, & Camp, 2009). Steadman, Osher, Robbins, Case, et Samuels (2009) ont trouvé que les taux de prévalence des troubles mentaux graves dans le dernier mois (p. ex. trouble dépressif majeur, trouble bipolaire, trouble du spectre de la schizophrénie) chez des détenus récemment incarcérés étaient de 14,5% pour les hommes et

31% pour les femmes. Dans l'étude de Lynch et al. (2014), 91% des détenus avaient déjà eu un trouble mental au courant de leur vie (p. ex. 43% trouble mental grave, 82% trouble lié à l'utilisation de substances psychoactives, 53% trouble de stress post-traumatique). Dans l'étude de Beaudette and Stewart (2016), 73% des délinquants nouvellement admis dans le système correctionnel fédéral canadien avaient eu un trouble mental au cours du dernier mois (p. ex. 49,6% trouble lié à l'utilisation de substances, 29,5% trouble anxieux, 16,9% trouble de l'humeur, 3,3% trouble psychotique,), tandis que 81% d'entre eux avaient déjà rencontré les critères d'un trouble au cours de leur vie (p. ex. 66% trouble lié à l'utilisation de substances psychoactives, 34,1% trouble anxieux, 30,2% trouble de l'humeur, 4,7% trouble psychotique, 44,1% trouble de la personnalité antisociale). Enfin, dans l'étude de Bales, Nadel, Reed, et Blomberg (2017), environ 20% des détenus avaient un trouble mental des axes 1 ou 2.

La présence de troubles mentaux chez les détenus a été associée à l'abandon au traitement et à une probabilité accrue de récidive (Bales et al., 2017; Gudjonsson et al., 2007; Howells & Day, 2007; Skinner, 2010; Ward et al., 2004). Dans l'étude de Leonard (2019), les patients psychiatriques renvoyés en prison avaient une plus faible motivation envers le traitement. Les détenus ayant des troubles de la personnalité sont reconnus pour avoir une faible motivation au traitement; la stigmatisation associée à ces troubles pourrait aussi affecter l'entrée et le maintien en traitement (Howells & Day, 2007). Plus spécifiquement, les troubles de la personnalité dramatiques (antisociale, borderline, narcissique et histrionique) sont associés à un manque général de motivation à changer, à une réticence à suivre un traitement, à l'abandon au traitement et à une probabilité plus élevée de récidive (McMurrin, Huband, & Overton, 2010; Olver et al., 2011).

Environ le tiers des détenus présenterait un trouble de la personnalité antisociale, lié à la récidive violente (Black, Gunter, Loveless, Allen, & Sieleni, 2010; Davison & Janca, 2011; Konrad et al., 2012). La psychopathie peut être considérée par certains comme un trouble de la personnalité antisociale sévère ou bien comme une alternative au trouble de la personnalité antisociale du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM). Plus précisément, la psychopathie intègre des difficultés en lien avec la déviance sociale (p. ex. tendance au parasitisme, apparition précoce de problèmes de comportement) et la sphère interpersonnelle/affective (p. ex. tendance au mensonge pathologique, affect superficiel; Hare, 2003; Meloy, 2001). La psychopathie a été associée à une très faible motivation au traitement. Le faible engagement des psychopathes s'expliquerait par leurs déficits émotionnels (manque/absence de remords, d'empathie et de détresse/culpabilité, affect superficiel), comportementaux et cognitifs (impulsivité, mensonge, manipulation), ainsi que sociaux (perception que les autres tentent d'exercer un pouvoir sur eux; Hemphill & Hart, 2002; Howells & Day, 2007; Ward et al., 2004).

La culpabilité ou la présence de remords pourrait être un facteur de motivation important (Drapeau, Körner, Brunet, & Granger, 2004; Hudson, Ward, & France, 1992). Celle-ci est considérée par Day, Gerace, Wilson, et Howells (2008) comme la clé d'un véritable changement positif puisqu'elle permettrait l'acceptation de sa responsabilité vis-à-vis ses actions. L'expression du regret pour le délit commis serait un critère typiquement utilisé pour voir si l'individu est motivé à entrer en traitement (Ward et al., 2004). Toutefois, la culpabilité a déjà été associée au manque d'effort en traitement (Hudson et al., 1992). Il est possible que la cible de la culpabilité puisse expliquer la contradiction dans les résultats. Par exemple, la présence d'un sentiment de culpabilité envers les conséquences de ses actes sur les

proches, mais pas envers les conséquences pour les victimes directes ou la société, pourrait affecter la motivation à faire des efforts en traitement; le détenu pourrait plutôt chercher à améliorer la relation avec ses proches lors des visites ou d'échanges téléphoniques. De plus, un détenu qui se sentirait coupable des conséquences, mais qui aurait de la difficulté à admettre que ses actes étaient illégaux (p. ex. distorsions cognitives), pourrait faire moins d'effort en traitement.

Selon certains auteurs, le narcissisme serait composé de deux dimensions principales, soit la grandiosité et le sentiment que « tout est dû » à la personne. D'une certaine manière, la première serait adaptative par son association à l'optimisme, tandis que la deuxième serait inadaptée par son association à une prise de décision non éthique (Tamborski, Brown, & Chowning, 2012). Le narcissisme constituerait un concept paradoxal, puisqu'une vulnérabilité de l'image de soi serait souvent sous-jacente à une estime de soi exagérée (Jordan, Spencer, Zanna, Hoshino-Browne, & Correll, 2003; Morf & Rhodewalt, 2001; Zeigler-Hill, 2006). Certains auteurs se penchent davantage sur le narcissisme pathologique (Dowgwillo, Dawood, & Pincus, 2016); dans l'étude de Noppel, Herrmann, Feil et Hörz-Sagstetter (2018), bien qu'un niveau plus élevé de narcissisme ait été associé à une souffrance plus grande, il était aussi associé au déni du besoin d'aide en thérapie. Dans l'étude de Gamache, Savard, Lemelin, Côté et Villeneuve (2018), c'est un ensemble de traits pouvant être associés au narcissisme (p. ex. hostilité, envie, externalisation du blâme, amertume/désirs de vengeance), plutôt que le trouble narcissique comme tel, qui était associé à l'abandon thérapeutique.

L'impulsivité a été associée à plusieurs types de comportements criminels et antisociaux; selon Gottfredson et Hirschi (1990), ce serait le manque de contrôle de soi qui

expliquerait en grande partie le comportement criminel. L'impulsivité serait susceptible d'entraver l'engagement des détenus au traitement (Hemphill & Hart, 2002). Ceux qui ont une impulsivité élevée seraient moins orientés vers le futur; cette tendance à ne considérer que le plaisir ou le soulagement immédiat aurait un impact négatif sur la motivation et la réussite du traitement, ces dernières exigeant une perspective à plus long terme (Ferguson, 2006).

Les troubles concomitants sont fréquents en milieu carcéral; plus de 90% des détenus ayant un trouble mental en auraient au moins un deuxième, tel qu'un trouble d'abus de substances psychoactives (Stephens, 2011). Les détenus ayant des troubles concomitants abandonneraient davantage et ne seraient souvent pas motivés par les traitements (Brocato & Wagner, 2008; Siqueland et al., 1998; Stephens, 2011). Plusieurs troubles de la personnalité seraient concomitants avec des troubles de l'axe 1, pouvant compliquer et affecter l'engagement (Black et al., 2010; Howells & Day, 2007). La présence d'un diagnostic de l'axe I chez des détenus ayant des problèmes de consommation a été associée à l'abandon au traitement (Brocato & Wagner, 2008).

La détresse subjective et le besoin de la réduire ont aussi été liés à la motivation; des niveaux modérés à élevés ont donné de meilleurs résultats en traitement (Tetley, Jinks, Huband, Howells, & McMurrin, 2012; Ward et al., 2004). La motivation augmenterait avec le niveau de détresse lorsque les attentes concernant l'aide pouvant être apportée par le traitement sont positives. À l'inverse, la motivation diminuerait avec une détresse plus élevée, qui accentuerait la démoralisation, lorsque les attentes envers le traitement sont négatives (Drieschner et al., 2004). Kohler, Hinrichs, et Baving (2008) ont montré que la motivation au traitement est associée à la détresse psychologique et aux traits de la personnalité limite,

dépendante, dépressive et schizotypique (Joe, Simpson, & Broome, 1999). Toutefois, la détresse n'aurait pas toujours été associée à la motivation (Drieschner & Boomsma, 2008a). Finalement, la dépression a été associée au maintien et à plus d'engagement en traitement (Joe, Brown, & Simpson, 1995; Joe, Simpson, & Broome, 1999). Globalement, le sens de l'association de la détresse avec la motivation pourrait varier en fonction du besoin ressenti de la réduire et de la croyance que le traitement pourra la diminuer.

Capacités intellectuelles. Certaines études ont montré que les détenus ayant de faibles capacités intellectuelles seraient plus impulsifs. Leur prise de décision serait plus rapide, impliquant peu de réflexion avant d'agir et un manque de préoccupation envers les conséquences de leurs comportements problématiques (Snoyman & Aicken, 2011), ce qui pourrait affecter leur motivation à les changer. À l'inverse, les détenus ayant des capacités intellectuelles élevées étaient moins motivés à entrer en traitement et à le compléter par rapport à ceux ayant des capacités faibles ou moyennes dans l'étude de Vandavelde et al. (2005). Notons que ce résultat contraire provenait d'une étude exploratoire et qu'une mention avait été faite par les auteurs de l'interpréter avec prudence. Par ailleurs, selon ces derniers, ce résultat appuierait l'idée que le personnel pénitentiaire pourrait interpréter à tort un faible fonctionnement intellectuel comme étant une faible motivation. Les personnes ayant de plus faibles capacités intellectuelles pourraient mal comprendre les demandes d'un traitement, ce qui pourrait être confondu avec le manque de motivation (Fals-Stewart & Schafer, 1992; Vandavelde, Broekaert, Schuyten, & Van Hove, 2005).

Besoins. Les impacts de la participation des détenus aux programmes correctionnels seraient meilleurs lorsque ces derniers répondent à leurs besoins en fonction des objectifs de

traitement ou du niveau de risque (Service correctionnel Canada, 2010). Lorsque les besoins des détenus ne sont pas rencontrés, cela pourrait mener à un manque d'initiative, de responsabilisation et de motivation, puis à l'aliénation, à la détresse et à la psychopathologie. À l'opposé, un contexte favorisant les besoins promouvrait l'engagement, le bien-être, l'effort et la performance (Ryan & Deci, 2000; Ryan et al., 1995). De plus, les détenus pourraient ne pas être motivés par les programmes car ils ne cadreraient pas avec leurs priorités. Les besoins et les types de programmes prioritaires pour les détenus concerneraient l'emploi et l'éducation; ils seraient moins motivés par ceux liés au changement d'attitude (Erez, 1987; Stewart & Millson, 1995). Selon Ward et al. (2004), l'accent mis par les programmes sur les besoins liés à la réduction du comportement criminel pourrait limiter leur attrait pour les détenus qui préféreraient des programmes améliorant leur qualité de vie en général et répondant à ce qu'ils identifient comme leurs besoins individuels. À l'inverse, la confiance en la capacité d'un programme à répondre aux besoins personnels pourrait accroître la motivation à s'engager dans celui-ci (Gudjonsson et al., 2007). Offrir un choix de programmes influencerait positivement la motivation au traitement (Stewart & Picheca, 2001).

Potentiel de réinsertion sociale. La considération du degré de motivation lors de la réévaluation du potentiel de réinsertion sociale en cours de sentence indique la possibilité d'un lien positif entre ledit potentiel de réinsertion sociale et la motivation (Service correctionnel Canada, 2005, 2014b).

Buts fixés. Selon Klinger et Cox (2004), la présence de conflits entre les buts poursuivis par les détenus pourrait diminuer leur motivation.

Les détenus ayant les mêmes buts pourraient avoir des structures motivationnelles

différentes (Campbell et al., 2010; Sellen et al., 2009). La motivation adaptative serait liée à l'engagement envers les objectifs fixés, à la perception d'une probabilité élevée de les atteindre et à l'attente de satisfaction quand ils seront atteints; elle a été corrélée au stade d'action du *Modèle transthéorique de changement* ainsi qu'à la motivation intrinsèque. La motivation inadaptée serait liée à un faible engagement envers les buts fixés, à la perception que ces derniers soient sans importance et à peu de satisfaction attendue après leur atteinte; elle a été corrélée au stade de précontemplation du *Modèle transthéorique de changement* ainsi qu'à l'impression de ne pas devoir changer (Sellen, Gobbett, & Campbell, 2013; Sellen et al., 2009).

Dans l'étude de Alemohammad, Wood, Tapp, Moore, et Skelly (2017), les détenus qui avaient des stratégies efficaces pour atteindre leurs objectifs étaient plus portés à refuser le traitement; la présence de bonnes stratégies a pu laisser croire en l'absence du besoin de changer le comportement criminel, tandis que la présence de stratégies inefficaces pour gérer divers problèmes a pu motiver à s'engager en traitement.

Enfin, dans l'étude de Simoneau et Bergeron (2003), la perception d'atteinte de buts fixés en cours de traitement était associée à la perception de compétence qui, de son côté, était liée positivement à la motivation; néanmoins, la perception d'avoir déjà atteint les buts fixés, lorsque considérée seule, était associée négativement à la motivation. Afin d'expliquer ce résultat, les auteurs ont émis l'hypothèse que les individus seraient portés à persévérer en traitement pour des raisons externes et que leur motivation, alors instrumentale, diminuerait à mesure qu'ils atteindraient les buts initialement fixés (Simoneau & Bergeron, 2003).

Types de délits/délinquants. Certains types de délits ou de délinquants ont été

associés à la motivation. À titre d'exemple, les délinquants sexuels seraient souvent peu motivés à changer (Garland & Dougher, 1991; Kear-Colwell & Pollock, 1997; Sellen et al., 2013). De plus, les détenus ayant commis des délits liés aux substances psychoactives avaient une motivation faible à modérément faible à entrer en traitement (De Leon et al., 2000; Vandeveld et al., 2005).

Nombre d'incarcérations/délits et durée de la sentence. Un plus grand nombre d'arrestations a été associé à l'abandon du traitement (Evans et al., 2009), ce dernier étant associé à une plus faible motivation au traitement. Toutefois, Stephens (2011) a mentionné que de nombreux délinquants souffrant de troubles concomitants ne deviendraient motivés aux traitements qu'après plusieurs incarcérations. Rappelons que la présence de multiples troubles mentaux est associée à l'abandon et au manque de motivation en traitement (Brocato & Wagner, 2008; Siqueland et al., 1998; Stephens, 2011). Ainsi, une hypothèse serait que si ces troubles sont davantage ciblés dans des traitements parallèles (p. ex. psychothérapie) au fil des incarcérations, cela pourrait influencer positivement la motivation.

Le fait de n'avoir commis qu'un seul délit ponctuel sans antécédents judiciaires significatifs pourrait être associé à ressentir plus de culpabilité, de honte et de remords à l'égard de l'infraction ou du nouveau statut de délinquant, émotions ayant déjà été liées à la motivation (Day et al., 2008; Drapeau et al., 2004; Hudson et al., 1992; Ward et al., 2004). Il serait donc possible qu'un plus grand nombre de délits commis diminue ces types d'émotions et, par le fait même, leur motivation au traitement. Toutefois, dans l'étude de Vandeveld et al. (2005), le nombre de crimes violents, de même que la durée de la sentence, n'étaient pas

corrélés à la motivation. Ainsi, le lien entre le nombre de délits et la motivation demeurerait ambigu et dépendrait possiblement du type de délit.

Sévérité/gravité et reconnaissance des délits/problèmes. Une plus grande sévérité des problèmes liés à la consommation de substances psychoactives, la santé mentale et physique, l'emploi et la famille, a été associée à une motivation plus élevée au traitement (Cosden et al., 2006; Hiller et al., 2009). L'addition de conséquences négatives reliées à la consommation serait liée à la motivation au changement (Magrinelli Orsi & Brochu, 2009). Toutefois, Evans et al. (2009) ont trouvé que l'abandon d'un traitement était associé non seulement à un niveau de motivation plus faible, mais aussi à des problèmes plus sévères au niveau de l'emploi, la santé mentale et la consommation substances psychoactives. De plus, De Leon et al. (2000) n'ont pas trouvé de lien entre la motivation et la sévérité de l'abus de substances psychoactives. Ainsi, le lien entre la sévérité des problèmes et la motivation demeurerait ambigu.

La perception de la gravité du comportement qui devrait être changé a aussi été associée à la motivation; il a été suggéré que les perceptions des détenus concernant la sévérité de leurs problèmes et leurs besoins vis-à-vis d'éventuels traitements soient associées au maintien en traitement et aux résultats obtenus (Cosden et al., 2006; Harvey, 2011). La reconnaissance du problème, de la sévérité du délit et de la nécessité d'un traitement pour changer serait associée à la motivation et au maintien en traitement (Brocato, 2004; Brocato & Wagner, 2008; Drieschner & Boomsma, 2008a, 2008b; Drieschner & Verschuur, 2010; Long, 2002; Simpson, Joe, Knight, Rowan-Szal, & Gray, 2012; Stewart & Picheca, 2001). Une perception plus élevée du risque présenté par rapport à son réel niveau pourrait motiver un

détenu à s'impliquer en traitement (Harvey, 2011). Chez les détenus, l'acceptation du besoin d'aide pour résoudre leurs problèmes a été associée à une motivation intrinsèque (Gudjonsson et al., 2007). Par ailleurs, des niveaux plus élevés de minimisation/déni en ce qui a trait au délit, aux dommages causés, au risque représenté, ainsi qu'au besoin de traitement ou de gestion du comportement criminel ont été associés à une motivation plus faible au traitement (Harkins, Beech, & Goodwill, 2010; Jung & Nunes, 2012).

Il y a une différence entre la reconnaissance totale des gestes commis et la motivation à s'engager en traitement; le déni est souvent une cible de traitement et sa présence chez les détenus avant un traitement n'est pas inhabituelle (Beyko & Wong, 2005; Long, 2002; Marshall, Thornton, Marshall, Fernandez, & Mann, 2001). La motivation pourrait mener les participants, en cours de processus, à accepter la responsabilité de leurs gestes. Néanmoins, les détenus pourraient reconnaître leurs problèmes et vouloir changer leurs comportements sans être prêts à s'engager dans un traitement ou sans voir sa nécessité (Long, 2002). Il est possible qu'un manque de détresse ressentie face à leurs problèmes puisse expliquer en partie ce manque d'engagement.

Âge. Dans l'étude de Hiller et al. (2009), l'âge constituait le plus puissant prédicteur de la motivation au traitement; plus les détenus étaient âgés, plus ils étaient motivés. Rosen et al. (2004) ont trouvé que l'âge était significativement lié à une plus grande implication en traitement; les délinquants plus âgés se sentaient plus engagés dans leur programme. La « maturing out theory », ou la théorie de la diminution avec l'âge, constituerait le processus par lequel la personne dépendante cesse de consommer à mesure que les problèmes l'ayant incitée à consommer deviennent moins importants. Considérant que le mode de vie agité et

dangereux associé à la dépendance aux drogues puisse générer de la fatigue et, éventuellement, une certaine sagesse, le processus de « maturing out » en lien avec l'âge servirait d'indice de motivation. Ainsi, les interventions motivationnelles sembleraient plus pertinentes pour les jeunes délinquants afin de renforcer leur engagement en traitement (Hiller et al., 2009; Rosen et al., 2004; Winick, 1962).

Facteurs extrinsèques associés à la motivation des détenus

Pression/coercition externe et légale. La motivation extrinsèque a été associée à la perception de coercition et à la réelle coercition des détenus sous mandat (Baker, 2010).

Dans diverses études, la pression externe ou les contraintes légales auraient influencé les détenus à entrer en traitement; plusieurs ne seraient pas entrés en traitement autrement (Block, 1992; Long, 2002; Magrinelli Orsi & Brochu, 2009; Stevens et al., 2006). Dans l'étude de Marlowe et al. (2001), les toxicomanes qui étaient entrés en traitement principalement en raison de contraintes légales rapportaient l'avoir fait pour éviter des problèmes juridiques imminents ou actuels. Les individus subissant une pression légale modérée à élevée pour entrer dans un traitement en communauté étaient davantage portés à rester en traitement (Hiller et al., 1998). Néanmoins, des délinquants auto-référés pour un traitement auraient des niveaux de motivation au changement plus élevés que ceux référés par la Cour (Bowen & Gilchrist, 2004). Cette contradiction pourrait être expliquée en partie par le degré d'internalisation de la pression externe.

En effet, plusieurs études ont montré que des facteurs externes faisant pression pour entrer en traitement pouvaient être internalisés, influençant ainsi la motivation intrinsèque au

changement. Plus la motivation serait internalisée chez les détenus ayant été « forcés » ou s'étant sentis forcés à entrer en traitement, plus ils y resteraient longtemps pour atteindre leurs buts et le stade de maintien du *Modèle transthéorique du changement* (Brocato & Wagner, 2008). Dans l'étude de Coviello et al. (2013), même si les détenus mandatés étaient moins motivés à l'entrée en traitement par rapport à ceux y ayant participé volontairement, ils étaient plus susceptibles de le compléter. De plus, les détenus entrés en traitement sous contrainte ont obtenu des résultats en programme, par exemple sur le plan des acquis, qui étaient semblables et parfois meilleurs que ceux entrés volontairement (Hiller et al., 1998; Kelly, Finney, & Moos, 2005; Marlowe et al., 2001; Ryan & Deci, 2000).

Selon Ward et al. (2004), la perception de la coercition l'emporterait sur la réelle pression légale; celle-ci varierait énormément, autant chez les détenus référés par la Cour que chez ceux non référés qui se sentent contraints (Longshore & Teruya, 2006; Wild et al., 1998). Même lorsque la participation au traitement serait volontaire ou simplement recommandée, certains détenus pourraient la considérer comme étant obligatoire en ressentant une pression externe de la part de leur famille, de la Cour ou du personnel carcéral (Drapeau et al., 2004). Les détenus auraient moins de probabilité d'être au stade d'action du *Modèle transthéorique du changement* lorsqu'ils perçoivent une pression de leur famille et de leurs proches; une pression du personnel médical a aussi été liée à ce stade (Stevens et al., 2006). Néanmoins, une pression sociale était plutôt associée à de meilleurs résultats en traitement dans l'étude de Marlowe et al. (2001); la pression sociale dans cette étude provenait de conflits avec des personnes externes à la famille (p. ex. amis, vendeurs de drogues), principalement pour des problèmes financiers (p. ex. dettes associées à la consommation de substances). Ainsi, le désir d'améliorer leurs relations avec ces personnes ou la peur que les conflits dégénèrent s'ils ne

s'engagent pas sérieusement en traitement pourraient expliquer le fait que ce type de pression ait eu une influence positive sur les résultats en traitement.

Appuyons sur le fait que ce n'est pas parce qu'un détenu a reçu une ordonnance légale de traitement qu'il ne serait pas entré en traitement autrement ou qu'il n'avait aucune motivation interne à le faire (Longshore & Teruya, 2006).

Gains associés à la participation au traitement. Dans le programme *Mental Health Treatment Court* (MHTC), la motivation principale à l'entrée en traitement était l'évitement de sanctions négatives ou de la prison (Eschbach et al., 2019). La motivation au changement a été associée à des bénéfices externes, tels que la réduction du niveau de sécurité, l'augmentation des visites ou la réduction de la peine par l'obtention de bons rapports des agents de programme (Marshall, Eccles, & Barbaree, 1993). Le niveau de motivation a été associé à l'obtention d'une libération conditionnelle dans l'étude de Stewart and Millson (1995).

Le désir d'améliorer leurs relations avec des gens impliqués dans leurs problèmes financiers (p. ex. dettes auprès d'amis ou de vendeurs de drogues menant à des conflits), et le désir d'avoir une meilleure situation financière, sont ressortis comme influençant plusieurs toxicomanes à entrer en traitement (Marlowe et al., 2001). L'amélioration de l'état médical et psychiatrique constituait une autre justification d'entrer en traitement (Marlowe et al., 2001).

Dans l'étude de Drapeau et al. (2004), plusieurs raisons ont été évoquées pour l'entrée en traitement chez des détenus considérés pédophiles : contrôler leurs impulsions, comprendre et reconnaître leurs distorsions cognitives et sentiments, comprendre leurs gestes et leur

attirance envers les enfants, discuter sans se faire rejeter, éviter une autre sentence, prouver aux autres leur capacité à changer, être libérés plus tôt, payer leurs dettes à la société pour le crime commis et s'occuper. La peur de perdre des personnes aimées, la pression de l'environnement, ainsi que la volonté que les autorités les laissent tranquille représentent d'autres raisons ayant incité ces détenus à entrer en traitement (Drapeau et al., 2004). Certaines raisons plus intrinsèques avaient aussi été identifiées, telles que l'acquisition de nouveaux outils et le désir de devenir autonome (Drapeau et al., 2004).

Dans l'étude de Khan et al. (2018), les principales motivations à entrer dans un traitement lié à la toxicomanie étaient d'éviter de nuire aux relations amicales et familiales, d'éviter des conséquences négatives sur le plan de la santé, d'éviter de compromettre un emploi, de prévenir la rechute et d'obtenir des soins médicaux en lien avec la consommation.

La rémunération pour la participation à des programmes ciblés au plan correctionnel, basée, par exemple, sur l'effort et l'assiduité, pourrait également motiver les détenus; cette rémunération étant minime, il est peu probable que ce soit une grande incitation à suivre des programmes (Service correctionnel Canada, 1999).

Soutien social. Le soutien social a été associé à une augmentation de la motivation au changement (Moon et al., 2019). En fait, un réseau de soutien positif augmenterait la motivation à réussir un traitement, tandis qu'un réseau négatif la diminuerait (Bui & Morash, 2010).

Des études ont montré que les détenus ont plus de probabilité d'entrer et de rester en traitement si leurs proches y jouent un rôle important; le soutien social des proches et de la

famille augmenterait le nombre de jours passés en traitement (Brocato, 2004; Ward et al., 2004). La rétroaction encourageante sur la compétence à compléter le traitement de la part de personnes importantes dans l'entourage a été liée à la perception de compétence personnelle du détenu, qui elle était liée à la motivation. D'une part, les relations familiales (p. ex. enfant et conjoint(e); présence, importance, liens positifs) ont été associées à la motivation au changement et au traitement chez les détenus (Harvey, 2011; Snell-Rood, Staton-Tindall, & Victor, 2016). D'une autre part, le soutien et l'encouragement envers le changement de la part du personnel, à l'entrée et tout au long du traitement, seraient aussi importants pour soutenir la motivation (Eschbach et al., 2019; Stewart & Picheca, 2001; Ward et al., 2004).

Limites des connaissances sur la motivation des détenus

Il est maintenant reconnu que la motivation est nécessaire pour le traitement et qu'elle devrait être évaluée tout au long des programmes pour la détection de problèmes (Kearney & Sellen, 2013). Par ailleurs, l'identification des facteurs influençant la motivation des détenus est majeure pour mieux comprendre et améliorer cette motivation, augmenter la complétion des programmes et atteindre leurs objectifs (Drieschner et al., 2004; Marlowe et al., 2001; Stewart & Picheca, 2001; Yong et al., 2015). Malgré l'importance de la motivation pour le maintien des détenus dans les programmes visant leur réadaptation, il existe plusieurs limites dans les études concernant la motivation au traitement chez les détenus.

Tout d'abord, la majorité des études considérant la motivation ont principalement été réalisées dans un seul établissement carcéral, dans d'autres pays, ciblaient un type de problématique et d'infraction spécifique ou concernaient une intervention particulière (p. ex. Anstiss et al., 2011; Hiller et al., 2009; Theodosi & McMurrin, 2006). Ainsi, ceci limite les

possibilités de généralisation aux détenus en milieu carcéral canadien, surtout qu'il est bien établi que la motivation est variable chez les détenus d'un même programme, d'un programme à l'autre et au cours du traitement chez un même détenu (Baker, 2010; Cosden et al., 2006).

De plus, les instruments utilisés pour mesurer la motivation varient d'une étude à l'autre, limitant les comparaisons; ils sont soit questionnaires sur le plan de la conceptualisation, applicables qu'à certains types de délinquants ou très longs à administrer (Mossière & Serin, 2014; Sellen et al., 2009). Étant donné que la plupart sont des questionnaires auto-rapportés, il se peut qu'une grande part de désirabilité sociale affecte la fidélité de la mesure de motivation; les détenus ont avantage à montrer qu'ils sont motivés pour obtenir des gains externes, comme une baisse de leur niveau de sécurité ou des permissions de sorties (Drieschner & Boomsma, 2008b).

De surcroît, la compréhension de la motivation parmi les détenus canadiens est limitée par le fait que le Service correctionnel Canada (SCC) n'utilise pas d'instrument évaluant exclusivement leur motivation à l'égard des interventions; les évaluations du SCC considérant la motivation n'ont jamais été considérées simultanément. En effet, la *Motivation globale aux interventions* recommandées à l'admission au pénitencier, évaluée en fonction de directives décrites ultérieurement (Service correctionnel Canada, 2015c), ainsi que la *Motivation à changer de comportement* avant les programmes correctionnels, soit un item de la *Mesure générique du rendement du participant* (Stewart, Usher, & Vandermeij, 2015; Usher & Stewart, 2011), n'ont été examinées que séparément (Gottschall & Axford, 2010; Nunes et al., 2010; Stewart et al., 2015).

Enfin, il n'y a pas d'exploration systématique des facteurs associés à la motivation

(Drieschner et al., 2004; McMurrin & Ward, 2004) et les résultats sont parfois inconsistants (Evans et al., 2009; Hiller et al., 2009; Snoyman & Aicken, 2011; Vandeveld et al., 2005). Afin de mieux identifier les facteurs extrinsèques et intrinsèques influençant la motivation, ainsi que clarifier le lien parfois instable de certains d'entre eux avec la motivation, il serait important qu'ils soient considérés plus systématiquement dans les études examinant le changement chez les détenus (Yong et al., 2015).

Objectifs de l'étude actuelle

Les objectifs principaux seront d'explorer les mesures de la motivation utilisées par le SCC et d'identifier les facteurs leur étant associés pour mieux comprendre la motivation des détenus canadiens à l'égard des interventions correctionnelles. De manière générale, le premier article permettra de comprendre l'association et la cohérence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme correctionnel, l'évolution de la *Motivation à changer de comportement* au cours des programmes correctionnels, ainsi que l'impact de la *Motivation à changer de comportement* sur la complétion d'un programme et la réhabilitation. Après avoir acquis une meilleure compréhension de la manière dont fonctionnent les deux évaluations de la motivation du SCC à la suite du premier article, le deuxième se centrera sur l'identification de modèles intégrant les prédicteurs principaux de la motivation aux interventions chez les détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux canadiens. Plusieurs éléments ayant été corrélés à la motivation lors d'études antérieures, majoritairement effectuées dans d'autres pays, seront considérés pour déterminer lesquels ressortiront comme les plus importants. Les modèles permettront de clarifier, au sein de la population carcérale

canadienne, le sens parfois ambigu des prédicteurs trouvés dans ces études. Pour des informations en ce qui a trait aux hypothèses et pour plus de précisions sur les objectifs susmentionnés, voir les sections pertinentes dans les articles.

L'étude a l'avantage d'explorer la motivation envers plusieurs types de programmes correctionnels, dans un large échantillon de détenus canadiens, incarcérés pour des délits diversifiés dans une dizaine de pénitenciers. Celle-ci permettra de déterminer sur quels aspects associés à la motivation des détenus aux traitements il faudra se centrer avant et au cours d'interventions futures. Elle aidera aussi à mieux cibler les détenus pour lesquels les traitements auraient un meilleur effet dans l'immédiat, et de cibler ceux pour lesquels des interventions motivationnelles seraient nécessaires avant l'entrée en traitement. Grâce à cette meilleure sélection, les détenus à risque et à besoins plus élevés pourraient devenir plus motivés face aux traitements qui leur sont offerts, et donc plus réceptifs de manière générale; cela augmenterait les probabilités de complétion des programmes.

Méthodologie

Échantillon

Au total, 731 détenus ont été approchés, desquels 152 (20,8%) ont refusé de participer et 16 (2,2%) ont abandonné en cours d'étude. L'échantillon final est composé de 562 hommes détenus (76,9%) incarcérés pour des délits variés (p. ex. contre la personne, contre la propriété, relatifs aux stupéfiants) à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec, condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus. Les caractéristiques de l'échantillon sont présentées plus en détails dans les articles et leurs tableaux.

Déroulement de la recherche

Les deux articles de thèse s'inscrivent dans un projet de recherche qui comporte deux volets. Le premier volet porte sur l'épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral fédéral. Le deuxième volet porte sur les services de santé mentale en milieu carcéral fédéral. Les approbations éthiques nécessaires ont été obtenues de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, du Service correctionnel Canada, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de l'Université McGill et de l'Université de Montréal.

Volet 1 : Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral fédéral. Ce volet s'est déroulé d'octobre 2007 à novembre 2011. Les participants ont été recrutés aléatoirement à partir de la liste d'entrée des détenus nouvellement condamnés au Centre régional de réception (CRR) du SCC. Entre la troisième et la sixième semaine après leur admission au CRR, une évaluation de la santé mentale (état actuel et antécédents) a été effectuée auprès des participants à l'aide de plusieurs instruments cliniques. Les évaluateurs avaient des degrés d'éducation variés (p. ex. maîtrise en psychologie, études supérieures en psychiatrie) et avaient tous été formés pour administrer/coter les instruments. Le consentement libre et éclairé a été obtenu de tous les participants (Annexe 1).

Des informations sociodémographiques ont été recueillies avec un questionnaire développé pour l'étude. Les antécédents criminels ont été obtenus dans les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada. La plus grande sévérité à travers tous les délits commis au courant de la vie a été mesurée à l'aide du *Système pour quantifier les antécédents criminels* –

Cormier-Lang. Au sein de ce système, un poids précis est associé à des types de délits, pouvant aller entre 1 (p. ex. vol de moins de 5 000\$, trafic de stupéfiants) et 28 (homicide).

Les troubles mentaux et les troubles/traits de la personnalité ont été évalués à l'aide du *Structured Clinical Interview for DSM-IV*, une évaluation de la psychopathologie par entrevue semi-structurée de 60 à 90 minutes couvrant les diagnostics de l'axe I (SCID-I) et II (SCID-II). Il constitue l'instrument le plus valide et le plus utilisé pour évaluer les troubles mentaux en pénitencier (Arboleda-Florez, 1994; Beaudette & Stewart, 2016; Steadman et al., 2009). La fidélité inter-juges pour le SCID-I est bonne (k entre 0,61 et 0,78 [n entre 10 et 151]; Brink, Doherty, & Boer, 2001; Lobbestael, Leurgans, & Arntz, 2011); celle du projet est excellente à travers divers regroupements de diagnostics (p. ex. k de 0,92 pour les troubles graves de l'humeur [$n = 41$]; k de 1,00 pour les troubles anxieux [$n = 37$]). La fidélité inter-juges pour le SCID-II varie d'acceptable à excellente (k entre 0,48 et 0,98 [n entre 127 et 231]; Lobbestael, Leurgans, & Arntz, 2011; Maffei et al., 1997); celle du projet est excellente concernant les troubles pour lesquels elle est disponible (p. ex. k de 0,93 pour le trouble de la personnalité antisociale [$n = 30$]). La consistance interne du SCID-II, soit l'homogénéité des évaluations faites pour chaque trouble de la personnalité, est bonne à excellente (α entre 0,71 et 0,94; Maffei et al., 1997). Dans un souci d'économie de temps, le SCID-II a été passé au complet pour un participant sur cinq; seuls les modules sur les troubles de la personnalité du groupe B (antisociale, narcissique, limite, histrionique) ont été administrés aux autres participants étant donné leur prévalence plus élevée dans la population carcérale. Comme trop peu de participants ont été évalués pour les troubles/traits des personnalités dépendante, paranoïde et schizotypique, ces troubles/traits n'ont pu être considérés dans les variables indépendantes des analyses finales du deuxième article.

Les capacités intellectuelles ont été évaluées avec le *Wechsler Adult Intelligence Scale-Third Edition* (WAIS-III), un instrument qui mesure trois types d'intelligence : verbale, non-verbale/de performance et générale. Il est composé de quatre index et de plusieurs sous-tests pouvant être administrés individuellement. Sa validité de construit est très bonne. Les fidélités moitié-moitié des trois échelles de QI (entre 0,94 et 0,98) et des index individuels (entre 0,87 et 0,96) sont excellentes. La fidélité test-retest des sous-échelles est bonne à excellente, soit entre 0,70 et 0,93 (Groth-Marnat, 2003; Kaufman & Lichtenberger, 1999). L'intégrité de ces qualités psychométriques demeure auprès d'échantillons canadiens (Saklofske, Hildebrand, & Gorsuch, 2000). Les deux sous-tests de vocabulaire et de blocs ont été passés à tous les participants pour avoir un QI estimé (Sattler, 2001). Lorsqu'il y avait un potentiel de déficience intellectuelle, les autres sous-tests du WAIS étaient administrés.

Le niveau d'impulsivité a été évalué avec le *Barratt Impulsiveness Scale* (BIS-11), un questionnaire auto-rapporté de 30 items qui prend environ 10 minutes à compléter (Barratt, 1985). Il comprend six facteurs de premier ordre (attention, motricité, autocontrôle, complexité cognitive, persévérance et instabilité cognitive) et trois facteurs de deuxième ordre (impulsivité motrice, impulsivité cognitive/attentionnelle, difficulté de planification ou d'anticipation). Les participants répondent sur une échelle de Likert en quatre points (1 = rarement ou jamais à 4 = presque toujours ou toujours); les scores vont de 30 à 120. Le score total moyen pour les détenus est de 76,3 (Rush, First, & Blacker, 2008). Sa version anglaise a une excellente consistance interne (alpha de Cronbach de 0,80 pour le score total du BIS avec un échantillon de détenus) et une bonne validité de contenu et de construit (Patton, Stanford, & Barratt, 1995).

Volet 2 : Services de santé mentale en milieu carcéral fédéral. Les données des participants recrutés de 2007 à 2011 étaient accessibles pour un suivi de deux ans sur dossiers après la date de consentement, soit jusqu'à novembre 2013. Les données ont pu être collectées après cette période, tout en respectant la limite de deux ans dans les dossiers de chaque participant. La collecte de données a été entreprise dans le Système de gestion des délinquants (SGD), un système informatisé et sécurisé du SCC utilisé pour gérer les dossiers des détenus fédéraux durant leur sentence. Une formation a été obtenue pour naviguer dans ce système; celle-ci a été en partie offerte par une employée du SCC, plus précisément la conseillère régionale en réinsertion sociale au moment de la collecte. Une vidéo interactive sur l'utilisation du système a permis de compléter la formation.

Une première collecte de données a été effectuée par des assistants de recherche, dont la rédactrice de cette thèse. À la suite d'un examen approfondi des informations disponibles dans les dossiers des délinquants, l'auteure a défini de nouveaux protocoles de variables intégrant, entre autres, tout ce qui avait trait aux programmes correctionnels et à la motivation. Elle a repris la collecte de données de manière indépendante pour tous les participants. Afin d'accroître la compréhension des données, des échanges ont eu lieu avec des membres du personnel du SCC, tels que des gestionnaires de programme, des agents de projet, des conseillers, des psychologues et des agents de libération conditionnelle.

La majorité des données recueillies dans le Système de gestion des délinquants et utilisées pour la présente thèse provenaient de plans correctionnels, de rapports de programmes et de la *Mesure générique du rendement du participant*. Les informations sur la révocation se trouvaient dans la section de gestion de la peine détaillant les suspensions.

Des scores obtenus à d'autres instruments cliniques utilisés par les psychologues du SCC ont aussi été saisis, tels que l'*Historical, Clinical and Risk Management Scales* (HCR-20) et la *Hare Psychopathy Checklist-Revised : 2nd Edition* (PCL-R). Les recherches en milieu correctionnel ont montré une fidélité inter-juges excellente du HCR-20 qui évalue le risque de violence (de Vries Robbé & de Vogel, 2010; Douglas, Hart, Webster, & Belfrage, 2013; Webster, Douglas, Eaves, & Hart, 1997). Les études attestent de plusieurs types de validités (contenu, convergente, prédictive) et de fidélités (consistance interne, inter-juges) en ce qui a trait à la PCL-R (Côté & Hodgins, 1996; Hare, 2003). Malencontreusement, les scores d'intérêt de ces instruments n'ont pas pu être pris en compte dans l'étude en raison du peu de participants évalués par les professionnels du SCC. La considération de ces variables aurait trop réduit l'échantillon de l'étude.

Enfin, des scores obtenus à la *Mesure générique du rendement du participant* (MGRP; Annexe 2) ont été saisis dans le Système de gestion des délinquants. Cette mesure est utilisée depuis 2005 à travers le Canada par les agents de programme du SCC. Celle-ci évalue les progrès et le rendement des détenus par rapport aux objectifs communs à tous les programmes correctionnels (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Elle mesure la participation globale, les changements d'attitude, l'acquisition de compétences et le niveau de motivation des détenus participant aux programmes. Cette mesure comprend 17 items cotés selon une échelle en cinq points (-2 = besoin d'une grande amélioration, -1 = besoin d'une certaine amélioration, 0 = satisfaisant, +1 = bon, +2 = excellent) ainsi que trois sous-échelles (effort, rendement et réceptivité). Les cotes sont basées sur des comportements et caractéristiques observables. En début de programme, les participants ne sont évalués que par rapport à leur *rendement* et leur *réceptivité*. L'échelle d'*effort* n'est utilisée qu'en fin de programme.

L'échelle de *rendement* comprend huit items évalués avant et après programme (p. ex. compréhension des conséquences du comportement criminel, fixation d'objectifs prosociaux) et un item évalué après programme (application du contenu du programme à sa vie personnelle). L'échelle de *réceptivité* comprend quatre items évalués avant et après programme (p. ex. motivation à changer le comportement, relation avec les intervenants). L'échelle d'*effort* comprend quatre items évalués après programme (p. ex. ponctualité, participation). Une formation normalisée est offerte pour assurer une fiabilité inter-évaluateurs. Cette fiabilité est considérée bonne; la corrélation intra-classe était de 0,88 pour les scores obtenus en fin de programme dans l'étude de Vandermeij (2009). La cohérence interne de la mesure est excellente pour les scores obtenus avant ($\alpha = .93$) programme, soit entre les huit items de l'échelle de rendement et les quatre items de l'échelle de réceptivité évalués avant la participation à un programme correctionnel. La cohérence interne de la mesure est aussi excellente pour les scores obtenus après programme ($\alpha = .92$), soit entre les quatre items de l'échelle d'effort, les neuf items de l'échelle de rendement et les quatre items de l'échelle de réceptivité évalués avant la participation à un programme correctionnel. La validité prédictive avec le score total de la mesure est acceptable pour l'abandon, $ASC = 0,71$, IC de 95% [0,69; 0,74], et faible pour la récidive, $ASC = .56$, IC de 95% [0,53; 0,58] (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Divers items de la MGRP ont été considérés; ils seront identifiés dans les articles.

Les deux mesures de la motivation du SCC, soit un item de la MGRP évalué par les agents de programme et une évaluation faite par les agents de libération conditionnelle lors de l'évaluation initiale à l'admission en pénitencier, sont décrites en détails dans le premier article.

Programmes correctionnels offerts par le SCC. Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre plusieurs programmes visant la réinsertion sociale des détenus (p. ex. programmes d'emploi et d'éducation, interventions sociales). Les programmes correctionnels, reconnus à l'échelle nationale dans l'ensemble du Canada, ne constituent qu'un ensemble de programmes disponibles (Service correctionnel Canada, 2010, 2014e). Ils représentent des interventions structurées ayant pour objectif principal de promouvoir la réinsertion sociale et de réduire le risque de récidive en agissant sur des facteurs validés empiriquement et directement associés au comportement criminel. Ils ciblent également des facteurs sous-jacents au comportement criminel, tels que les émotions, les croyances et les influences sociales (Service correctionnel Canada, 2009, 2010, 2013b).

Les programmes correctionnels suivent le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de réceptivité, puisque les programmes les prenant en compte sont reconnus comme étant les plus efficaces pour réduire les taux de récidive (Andrews, Bonta, & Wormith, 2006; Andrews et al., 1990; Bonta & Andrews, 2007; Dowden & Andrews, 2004; McGuire, 2002b; Service correctionnel Canada, 2010). Les deux premiers principes impliquent que les détenus soient aiguillés vers des programmes dont le niveau d'intensité et le domaine correspondent, respectivement, au niveau de risque de récidive et aux besoins à l'origine du comportement criminel (Andrews et al., 2006; Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2011). Chaque programme cible un ou plusieurs facteurs/besoins dynamiques (Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2015b) entre l'emploi et l'éducation, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le comportement en collectivité, la vie personnelle et affective, ou les attitudes. Les détenus présentant un risque élevé, ayant plus de besoins et ayant une courte sentence, sont priorisés pour participer aux

programmes (Dowden & Andrews, 2000; Service correctionnel Canada, 2009). Le principe de réceptivité implique la considération de caractéristiques pouvant influencer la capacité à bénéficier pleinement des programmes, telles que le style d'apprentissage, le contexte culturel, la motivation et les problèmes de santé mentale (Andrews et al., 2006; Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2011; Van der Helm, Wissink, De Jongh, & Stams, 2013).

Une évaluation des programmes correctionnels du SCC a été entreprise auprès de 48 601 détenus purgeant une première peine fédérale entre 1997 et 2007 (McCowan et al., 2009). La participation aux programmes correctionnels ciblant les besoins identifiés a entraîné des changements positifs chez les détenus, a augmenté leurs probabilités d'obtenir une libération et a réduit les taux de révocation et de récidive par rapport à ceux n'ayant pas participé aux programmes (McCowan et al., 2009). L'importance de la participation et de la complétion des programmes correctionnels du SCC a été soulignée dans différentes études. En effet, la complétion de ces programmes augmentait les probabilités de libération conditionnelle, réduisait les problèmes de fonctionnement en pénitencier et diminuait tout risque de récidive (générale, violente, sexuelle), en particulier lorsque ces programmes reposaient sur une approche cognitive-comportementale (Cortoni et al., 2006; Cortoni & Nunes, 2007; Dowden & Andrews, 2000; French & Gendreau, 2006; Hill, Andrews, & Hoge, 1991; Lösel, 1995; Lösel & Schmucker, 2005; Service correctionnel Canada, 2010, 2014e). Nunes et al. (2010) ont constaté que des taux plus élevés d'abandon et d'expulsion des programmes correctionnels du SCC étaient associés à une motivation moins forte envers les interventions. Globalement, les études témoignent de la capacité des programmes à réduire le risque de réadmission et leur rapport coût-efficacité.

Lors de l'étude, les programmes correctionnels du SCC étaient divisés en six domaines, soit les programmes de *prévention de la violence*, de *prévention de la violence familiale*, pour *délinquants sexuels*, de *traitement de la toxicomanie*, de *compétences psychosociales ou général de prévention du crime*, ainsi que *communautaires/de maintien des acquis*. Le nombre d'heures et de séances, la durée et le contenu variaient selon l'intensité et le domaine (Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2010, 2011, 2013b, 2014d, 2014e). Les quatre niveaux d'intensité possibles étaient *élevé*, *modéré*, *faible* et *maintien*. Plus le niveau d'intensité était élevé, plus le nombre d'heures et de séances était grand. Les programmes de *maintien* servaient à maintenir les acquis faits dans un programme précédent (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014d, 2014e). La description des programmes est disponible à divers endroits, tels que dans le rapport d'évaluation de McCowan et al. (2009) et sur le site du SCC (2014e). La description faite par le SCC des programmes correctionnels offerts se trouve à l'Annexe 3. La description d'autres programmes correctionnels offerts, présente dans le Système de gestion des délinquants, se trouve à l'Annexe 4.

Durant l'étude, les programmes ont été offerts par des agents de programmes du SCC formés par des gestionnaires de programme régionaux dans un domaine précis (Service correctionnel Canada, 2011). Les détenus y ont participé au Centre régional de réception, au pénitencier où ils ont été dirigés après l'évaluation faite à ce centre, ou bien dans un autre milieu lié au SCC; ce dernier pouvait être un autre pénitencier, si les détenus ont été transférés en cours de sentence, ou dans la communauté, s'ils ont été libérés avant l'expiration de leur mandat. Notons que les programmes correctionnels, ou du moins un domaine de programme, sont généralement recommandés par l'équipe de gestion de cas dans les plans correctionnels.

La participation des détenus aux interventions recommandées demeure volontaire. Ils sont rémunérés, tout comme ils le sont pour des programmes d'éducation ou d'emplois en établissement. Ils ne peuvent suivre qu'un programme correctionnel à la fois et peuvent le reprendre s'ils ne l'ont pas complété la première fois (p. ex. transfert dans un autre établissement, abandon). Après la complétion d'un programme, ils peuvent suivre des programmes de maintien des acquis (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014c, 2016).

**Article 1 : Motivation des détenus aux interventions et programmes correctionnels :
cohérence, évolution et impact**

Sophie-Anne Dufour, B.Sc. et Gilles Côté, Ph.D.

Note de l'auteur

Sophie-Anne Dufour, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, Département de psychologie, Université de Montréal; Gilles Côté, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières.

Les Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) ont offert un soutien dans le cadre d'une bourse d'étude et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont aidé à subventionner l'étude. Sophie-Anne Dufour représente la principale instigatrice de l'article. Elle a assumé la tâche de recension des écrits, de collecte de données, d'analyses, d'interprétation des résultats et de rédaction. Gilles Côté a permis l'accès à l'échantillon et aux dossiers. Il a offert une contribution intellectuelle à l'élaboration du projet et a aidé à la révision du manuscrit.

Toute correspondance en lien avec cet article devrait être adressée à Sophie-Anne Dufour. Courriel : sophie-anne.dufour@umontreal.ca

Ce manuscrit a été soumis pour publication.

Résumé

L'association et la cohérence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel, l'évolution de la motivation à travers les programmes, ainsi que l'impact de la motivation sur la complétion des programmes et la réhabilitation ont été examinés.

L'échantillon est composé de 562 hommes détenus condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus, incarcérés pour des délits variés à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec. Il est ressorti de cette étude que (1) la motivation globale aux interventions et la motivation liée à un programme sont significativement corrélées, tout en étant différentes vu leurs cibles distinctes; (2) la motivation augmente à travers un programme complété; (3) au commencement d'un deuxième programme, la motivation reste similaire à celle à la fin d'un premier programme lorsque ce dernier cible le même domaine; elle est différente lorsqu'il cible un domaine distinct; (4) la motivation avant programme prédit sa complétion/réussite; (5) la motivation après un programme complété prédit la révocation. Ces résultats montrent l'importance de la collaboration entre les intervenants pour réévaluer régulièrement la motivation générale, et celle aux programmes, afin d'influencer leur réussite et la réhabilitation.

Mots-clés : détenus/délinquants, motivation, interventions, programmes correctionnels, évolution, complétion, réussite, abandon, révocation/récidive, réhabilitation

Introduction

Au cours des vingt dernières années, la population carcérale mondiale a augmenté davantage que prévu (Walmsley, 2016). La plupart des détenus retournent vivre en société, mais beaucoup sont réincarcérés (Marlow & Chesla, 2009; Stephens, 2011). Cela pourrait s'expliquer en partie par les taux élevés d'abandon dans les programmes correctionnels (Kearney & Sellen, 2013; McGuire, 2002a; Ross, 2008). Les délinquants abandonnant ou ne complétant pas leur traitement présentent non seulement un risque de récidive plus élevé que ceux l'ayant complété, mais également que ceux n'en ayant pas débuté (Beyko & Wong, 2005; Campbell et al., 2010; Drieschner & Verschuur, 2010; Hollin et al., 2008; McMurrin et al., 2006).

La réussite des programmes dépend largement des efforts fournis par les détenus, nécessitant une motivation à changer (Drieschner & Verschuur, 2010; McMurrin & Ward, 2004). Leur manque de motivation est un facteur prédictif majeur de l'attrition en traitement et le principal obstacle à la réadaptation (Evans et al., 2009; McMurrin & Theodosi, 2007; Nunes et al., 2010; Olver et al., 2011; Ward et al., 2004). Une motivation élevée est associée à l'engagement, aux progrès, à la complétion, à la réussite, ainsi qu'aux changements positifs après traitement. Elle prédit des taux plus bas de récidive (Brocato, 2004; Cosden et al., 2006; De Leon et al., 2000; Drieschner & Boomsma, 2008b; Hiller et al., 2009; Long, 2002; Olver et al., 2011).

Une grande partie des délinquants, particulièrement ceux à risque et besoins élevés, sont ambivalents à changer leur comportement criminel et à s'impliquer dans les programmes de réadaptation (Devereux, 2009; Polascheck et al., 2010; Yong et al., 2015). Malgré

l'existence d'interventions visant à accroître leur motivation au changement (Beech & Chauhan, 2013; Shaul et al., 2016), le manque de motivation demeure un enjeu important dans la population carcérale et l'importance de la motivation pour la réhabilitation devient de plus en plus reconnue (Yong et al., 2015). Il y a lieu de mettre davantage l'accent sur la motivation pour aider au traitement et maintenir les changements sans l'encadrement de la détention (Shaul et al., 2016; Stevens et al., 2006).

D'après Drieschner et al. (2004), l'élément commun entre toutes les définitions de la motivation est la force interne qui pousse un individu à adopter un comportement donné. La motivation au traitement est une variable dynamique et multidimensionnelle, impliquant une interaction complexe entre des facteurs environnementaux, cognitifs, émotionnels et comportementaux qui sont associés à la volonté de l'individu de changer un comportement (Jones et al., 2006). Son dynamisme s'exprime par ses variations de cibles, de directions, d'intensité et de persistance (Connors, Mills, & Gray, 2011; Lecavalier et al., 2004; Miller & Rollnick, 2002). La motivation peut se développer ou évoluer avant et pendant le traitement (Lecavalier et al., 2004; Stevens et al., 2006). Elle peut provenir de facteurs internes (p. ex. sentiment de compétence, valeurs) et externes (p. ex. soutien social, possibilité de libération); elle constituerait la plupart du temps une interaction entre les deux (Ward & Gannon, 2006).

Malgré l'importance de la motivation pour le maintien des détenus dans les programmes visant leur réadaptation, plusieurs études sur leur motivation sont réalisées dans un seul établissement carcéral, ciblent un type de problématique et d'infraction spécifique ou concernent une intervention particulière, limitant les possibilités de généralisation (Anstiss et al., 2011; Hiller et al., 2009; Theodosi & McMurrin, 2006). De plus, la compréhension de la

motivation parmi les détenus canadiens est limitée par le fait que le Service correctionnel Canada (SCC) n'utilise pas d'instrument évaluant exclusivement la motivation des détenus à l'égard des interventions. De surcroît, ses évaluations de la motivation n'ont jamais été considérées de manière interactive. En effet, la motivation globale aux interventions recommandées à l'admission au pénitencier, évaluée en fonction de directives décrites ultérieurement (Service correctionnel Canada, 2015c), ainsi que la motivation à changer de comportement en lien avec les programmes correctionnels, soit un item de la *Mesure générique du rendement du participant* (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011), n'ont été examinées que séparément (Nunes et al., 2010; Stewart et al., 2015).

La présente étude, réalisée à partir des dossiers institutionnels, a l'avantage d'explorer la motivation envers les interventions, dont plusieurs types de programmes correctionnels, dans un large échantillon de détenus canadiens incarcérés pour des délits variés dans une dizaine de pénitenciers. Les objectifs généraux seront de comprendre (1) l'association et la cohérence entre la motivation globale aux interventions en début de sentence et la motivation à changer avant programme, (2) l'évolution de la motivation au cours des programmes correctionnels, et (3) l'impact de la motivation sur la complétion d'un programme et la réhabilitation.

Premièrement, cette étude évalue la relation et la cohérence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme correctionnel. D'une part, la motivation globale à un moment donné devrait être corrélée à la motivation pour une intervention ou un programme. D'autre part, les deux motivations devraient différer quelque peu compte tenu de leurs cibles

différentes et du temps entre leur évaluation respective (Lecavalier et al., 2004).

Deuxièmement, cette étude évalue l'évolution de la *Motivation à changer de comportement* à la fin par rapport au début des programmes correctionnels. La *Mesure générique du rendement du participant*, dans laquelle se trouve cet item précis concernant la motivation, n'est remplie par les agents après programme que pour les participants l'ayant complété. Comme il est reconnu que la motivation prédit la complétion et que les détenus ayant complété leur programme ont une motivation plus élevée (Wormith & Olver, 2002), elle ne devrait pas avoir diminué en voie d'achèvement d'un programme. La motivation en fin de programme devrait être autant sinon plus élevée que celle évaluée au début dudit programme. À noter qu'il aurait été pertinent d'avoir la motivation après programme pour ceux l'ayant quitté prématurément, mais que l'étude ne pouvait prendre en compte que ce qui était déjà mis en place par le SCC. Ainsi, il ne sera pas possible d'explorer l'évolution de la motivation des participants ayant quitté prématurément le programme; leur motivation aurait pu stagner ou bien diminuer en cours de programme, comparativement à ceux l'ayant complété.

Troisièmement, cette étude vérifie l'évolution entre la *Motivation à changer de comportement* à la fin d'un premier programme par rapport au début d'un deuxième. D'une part, la motivation au début d'un deuxième programme devrait être égale ou supérieure à celle présentée à la fin d'un premier programme lorsque le même domaine central est ciblé. Il est probable qu'un détenu prêt à participer à un second programme, abordant la même problématique qu'un programme préalablement complété, présente une motivation constante ou augmentée pour travailler sur cette problématique. D'autre part, la motivation devrait être différente lorsque l'enjeu principal visé est distinct dans les deux programmes, reflétant le

dynamisme de la motivation lorsque les cibles varient (Lecavalier et al., 2004).

Quatrièmement, la prédiction de la complétion et de la réussite des programmes correctionnels sera considérée avec la *Motivation à changer de comportement* évaluée avant programme. Étant donné que cet item de la motivation était précédemment le plus corrélé à l'abandon parmi tous les items de la *Mesure générique du rendement du participant* (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011), il est attendu qu'une motivation plus élevée en début de programme prédise la complétion et la réussite. L'abandon n'a pu être considéré dans la présente étude puisqu'il ne pouvait être clairement distingué parmi les statuts d'affectation donnés par les agents en fin de programme (Annexe 5). Le statut « non complété » était celui qui se rapprochait le plus de l'abandon. Toutefois, selon sa définition, celui-ci incluait surtout des participants ayant été renvoyés des programmes (Gouvernement du Canada, 2002). En l'absence d'information sur si un participant a expressément fait le choix d'abandonner un programme, c'est la complétion au programme qui a plutôt été examinée.

Cinquièmement, la prédiction d'une révocation sera examinée en considérant la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* après un premier et un deuxième programme. La motivation en fin de programme, plus près du temps de libération, devrait mieux prédire la révocation. Malgré que sa capacité à prédire la récidive n'était pas statistiquement significative dans une étude précédente (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011), elle devrait avoir plus de probabilité de prédire la révocation qui intègre les problèmes de fonctionnement et les bris de condition en plus des nouveaux délits.

Méthode

Participants

L'échantillon est composé de 562 hommes détenus, représentant 76,9% des participants approchés. Plus précisément, 20,8% des participants approchés ont refusé de participer à l'étude et 2,2% ont quitté en cours de passation des tests (p. ex. ne l'intéresse plus, méfiance, trop d'activités en plus de l'étude, autres préoccupations, transféré dans un autre établissement). Ceux-ci ont été condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus, puis incarcérés pour des délits variés à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec (Figure 1).

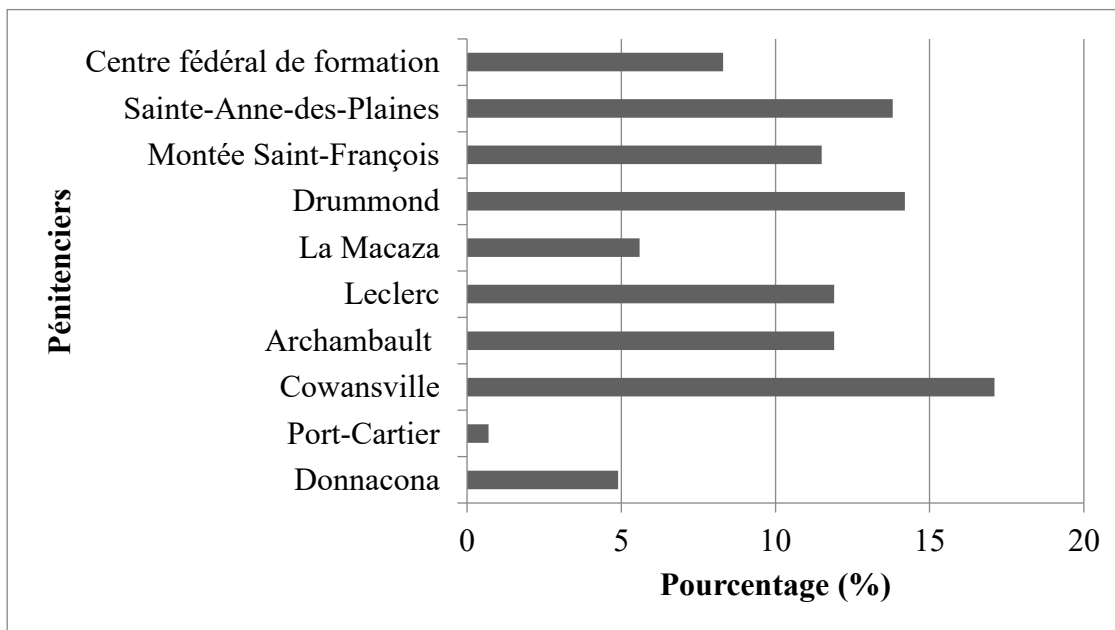


Figure 1. Distribution des participants par pénitencier fédéral au Québec ($N = 562$). Cette distribution considère l'établissement d'arrivée à la suite du premier transfèrement, soit le transfert du Centre régional de réception où tous les détenus ont d'abord été admis pour être évalués par le SCC et ensuite redirigés. Il est possible que les détenus aient été transférés dans un autre établissement en cours de sentence.

Les participants ont été recrutés aléatoirement de 2007 à 2011, sur une base volontaire, à partir de la liste des détenus nouvellement sentenciés au Centre régional de réception du SCC. Ce pénitencier est l'établissement où les hommes québécois condamnés à une sentence de deux ans et plus sont évalués avant d'être dirigés vers d'autres pénitenciers. Tenant compte de la disponibilité des locaux et chercheurs pour rencontrer les détenus, le premier participant a été sélectionné de la liste des détenus nouvellement sentenciés au Québec à partir d'un chiffre tiré au hasard entre un et quatre. Chaque quatrième détenu suivant a été approché pour l'étude. Pour être admissibles, les détenus devaient parler français ou anglais et l'indice de *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier devait être disponible.

Les participants sont âgés entre 18 et 84 ans. La majorité sont Canadiens français, n'ont pas complété leurs études secondaires et purgent leur première sentence fédérale. Les délits principaux pour la sentence actuelle sont contre la personne (p. ex. meurtre, agression sexuelle), contre la propriété (p. ex. vol, fraude) ou relatifs aux stupéfiants (p. ex. possession, trafic; Statistique Canada, 2017). La gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle est issue de l'*Échelle de classement par niveau de sécurité* disponible aux dossiers du SCC et décrite dans les directives sur la « Cote de sécurité et placement pénitentiaire » (Service correctionnel Canada, 2014a). Celle-ci peut être mineure (p. ex. voie de fait simple, méfait public), modérée (p. ex. trafic de drogues douces, fraude, vol qualifié), très grave (p. ex. homicide involontaire, voie de fait causant blessure), majeure (p. ex. tentative de meurtre, voies de fait d'ordre sexuel) ou extrême (p. ex. meurtre; Service correctionnel Canada, 2014a). Lorsque plusieurs infractions sont commises, la plus grave est considérée. Les caractéristiques de l'échantillon sont présentées au Tableau 1.

Tableau 1

Caractéristiques de l'échantillon à l'admission (N = 562)

| | M (ET) |
|---|------------|
| Sentence (années) ^a | 3,6 (2,0) |
| Âge (années) | 39 (12,8) |
| | % (n) |
| Numéro de la peine actuelle | |
| Première | 71,7 (403) |
| Deuxième | 15,5 (87) |
| Troisième ou plus | 12,4 (70) |
| Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle ^b | |
| Mineure ou modérée | 36,5 (205) |
| Très grave ou majeure | 60,9 (342) |
| Extrême | 2,7 (15) |
| Délit principal pour la peine actuelle ^c | |
| Délit violent ^d | 48,6 (273) |
| Vol qualifié | 13,5 (76) |
| Voie de fait | 13 (73) |
| Homicide | 4,4 (25) |
| Tentative de meurtre | 2,3 (13) |
| Délit sexuel | 14,6 (82) |
| Agression sexuelle | 8,2 (46) |
| Contact sexuel | 3,4 (19) |
| Introduction par effraction (avec ou sans vol) | 7,8 (44) |
| Vol simple | 0,7 (4) |
| Fraude | 2,5 (14) |
| Délit impliquant des substances psychoactives | 25,8 (145) |
| Origine ethnique | |
| Canadien français | 78,3 (440) |
| Canadien anglais | 6,8 (38) |
| Autre | 14,9 (84) |
| Statut marital (à l'arrestation) | |
| Union de fait | 32 (180) |
| Marié | 6,8 (38) |
| En couple sans cohabiter | 11,4 (64) |
| Séparé, divorcé ou veuf | 40 (225) |
| Célibataire | 8,4 (47) |
| Éducation (à l'arrestation) | |
| École secondaire non complétée | 68,3 (384) |
| Emploi (à l'arrestation) | |

Note. Outre pour la durée moyenne de sentence et le délit principal qui sont expliqués ci-bas, ainsi que pour les catégories où il n'y a qu'une option centrale donnée (p. ex. éducation, emploi), la non-atteinte du total de 562 détenus s'explique par la présence de données manquantes pour certains participants.

^aLes sentences à perpétuité ($n = 13$) ont dû être retirées afin d'avoir la durée moyenne des sentences. ^bDans l'*Échelle de classement par niveau de sécurité*, les cinq niveaux de gravité de l'infraction à l'origine de la peine, décrits dans la section sur les participants, sont combinés dans les trois catégories ci-regroupées (Service correctionnel Canada, 2014a). ^cLes délits principaux ne sont que des exemples étant donné la diversité des délits dans l'échantillon. Ceux-ci peuvent se chevaucher (p. ex. les délits violents incorporent, entre autres, les délits sexuels, les voies de fait et les vols qualifiés). ^dLa définition de Statistique Canada (2017) a été utilisée pour le délit violent, soit un crime contre la personne au Code criminel.

Programmes correctionnels du SCC

Le Service correctionnel Canada (2010, 2014e) offre plusieurs programmes correctionnels reconnus à travers le pays. Ceux-ci constituent des interventions structurées qui visent la réhabilitation sociale et la diminution du risque de récidive en opérant sur les facteurs de risque validés empiriquement et directement liés au comportement criminel (Service correctionnel Canada, 2009, 2010, 2013b). Les études font état de leur capacité à réduire le risque de réadmission et de leur rapport coût-efficacité (McCowan et al., 2009; Usher & Stewart, 2011). La participation aux programmes et leur complétion ont apporté des changements positifs chez les détenus, augmenté leurs probabilités d'obtenir une libération, réduit leurs problèmes de fonctionnement en pénitencier et diminué tous les types de révocation et récidive (Cortoni et al., 2006; Cortoni & Nunes, 2007; Dowden & Andrews, 2000; McCowan et al., 2009; Service correctionnel Canada, 2010, 2014e). Les programmes correctionnels suivent le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de réceptivité reconnus comme les plus efficaces pour réduire les taux de récidive (Bonta & Andrews, 2007; Dowden & Andrews, 2004; McGuire, 2002b; Service correctionnel Canada, 2010). Les deux

premiers principes impliquent que les détenus soient aiguillés vers des programmes dont le niveau d'intensité et le domaine correspondent, respectivement, au niveau de risque de récidive et aux besoins à l'origine de leur comportement criminel (Andrews et al., 2006; Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2011). Chaque programme cible un ou plusieurs facteurs/besoins dynamiques (Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2015b) entre l'emploi et l'éducation, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le comportement en collectivité, la vie personnelle et affective, ou les attitudes. Les détenus présentant un risque élevé, ayant plus de besoins et ayant une courte sentence, sont priorisés pour participer aux programmes (Dowden & Andrews, 2000; Service correctionnel Canada, 2009). Le principe de réceptivité implique la considération de caractéristiques pouvant influencer la capacité à bénéficier pleinement des programmes, telles que le style d'apprentissage, le contexte culturel, la motivation et les problèmes de santé mentale (Andrews et al., 2006; Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2011; Van der Helm et al., 2013).

Lors de l'étude, les programmes correctionnels du SCC étaient divisés en six domaines, soit les programmes de *prévention de la violence*, de *prévention de la violence familiale*, pour *délinquants sexuels*, de *traitement de la toxicomanie*, de *compétences psychosociales ou général de prévention du crime*, ainsi que *communautaires/de maintien des acquis* (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014d, 2014e). Le nombre d'heures et de séances, la durée et le contenu variaient selon l'intensité et le domaine (Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009). Les quatre niveaux d'intensité possibles étaient *élevé*, *modéré*, *faible* et *maintien*. Plus le niveau d'intensité était élevé, plus le nombre d'heures et de séances était grand. Les programmes de *maintien* servaient à maintenir

les acquis faits dans un programme précédent (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014d, 2014e).

Durant l'étude, les programmes ont été offerts par des agents de programmes du SCC formés par des gestionnaires de programme régionaux dans un domaine précis (Service correctionnel Canada, 2011). Les détenus y ont participé au pénitencier où ils ont été dirigés après l'évaluation au Centre régional de réception ou dans un autre milieu lié au SCC, tels qu'un autre pénitencier, s'ils ont été transférés en cours de sentence, ou dans la communauté, s'ils ont été libérés avant l'expiration de leur mandat. Ils ont pu participer volontairement à un ou plusieurs programmes correctionnels ayant été recommandés dans leur plan correctionnel par leur équipe de gestion de cas. Ils étaient rémunérés, tout comme ils l'étaient pour des programmes d'éducation ou d'emplois en établissement (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014c, 2016). Le rapport d'évaluation de McCowan et al. (2009) contient la description détaillée des programmes. La description faite par le SCC des programmes correctionnels offerts se trouve à l'Annexe 3.

La réussite d'un programme par un détenu est déterminée par le jugement clinique des agents de programmes; leur jugement est guidé, entre autres, par la *Mesure générique du rendement du participant* qui sera décrite dans la section sur les mesures, ainsi que par les lignes directrices sur les statuts d'affectation aux programmes (Annexe 5; Gouvernement du Canada, 2002). Le statut de *réussite* implique que les participants ont montré une bonne assiduité et des gains à la suite du traitement. Le degré de gains acquis est déterminé à l'évaluation finale décrite au rapport de programme. Même si les détenus se sont présentés à toutes les séances et ont terminé le programme, les agents peuvent évaluer négativement leur

participation et considérer qu'ils ne l'ont pas réussi. Le statut de *présent à toutes les sessions* est alors donné, signifiant que le détenu n'a pas montré d'acquis ou d'intégration des connaissances et que rien n'indique qu'il a tiré profit du programme. Dans l'étude, ce statut a été considéré comme une *complétion* pour le différencier de la réussite. D'autres statuts d'affectation peuvent aussi être donnés par les agents en fin de programme (*suspension, libéré, transféré, affectation transférée, date d'expiration du mandat atteint, programme annulé, non complété*; Gouvernement du Canada, 2002). Afin de contraster avec le statut de *complétion*, ces statuts ont été regroupés pour représenter la *non-complétion* des participants ayant débuté un programme sans l'avoir terminé. Toutefois, ce regroupement n'a finalement pas été considéré. En effet, des nuances auraient été perdues quant aux différences possibles de motivation dans les statuts reflétant la *non-complétion* (p. ex. la motivation en début de programme des participants ayant été suspendus pour des problèmes disciplinaires pourrait être inférieure à celle des participants ayant obtenu leur libération). Par ailleurs, il n'y aurait pas eu assez de participants dans chaque catégorie pour les examiner séparément. Ainsi, c'est plutôt la *complétion* qui a été examinée dans l'étude.

Procédure et mesures

Les participants recrutés de 2007 à 2011 ont été suivis pendant deux ans sur dossiers, allant jusqu'à 2013. Le consentement libre et éclairé a été obtenu entre la troisième et la sixième semaine après l'admission au Centre régional de réception. La revue des dossiers a été conduite dans le Système de gestion des délinquants, un système informatisé et sécurisé du SCC utilisé pour gérer les dossiers des détenus fédéraux durant leur sentence. Une formation a été obtenue pour naviguer dans le Système de gestion des délinquants; celle-ci a été en partie

offerte par une employée du SCC. Une vidéo sur l'utilisation du système a permis de compléter la formation.

Une première collecte de données a été effectuée par des assistants de recherche, dont l'auteur de l'article. À la suite d'un examen approfondi des informations disponibles dans les dossiers des délinquants, cette dernière a défini de nouveaux protocoles de variables intégrant, entre autres, tout ce qui a trait aux programmes carcéraux et à la motivation. Elle a repris la collecte de données de manière indépendante pour tous les participants. Afin d'accroître la compréhension des données, des échanges ont eu lieu avec des membres du personnel du SCC, tels que des gestionnaires de programme, des agents de projet, des conseillers, des psychologues et des agents de libération conditionnelle.

La majorité des données collectées dans le Système de gestion des délinquants provenaient de plans correctionnels, de rapports de programmes et de la *Mesure générique du rendement du participant*. Les informations sur la révocation se trouvaient dans la section de gestion de la peine détaillant les suspensions. L'étude a obtenu l'autorisation des comités d'éthique concernés.

La première variable de motivation, soit la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier, a été recueillie dans le premier plan correctionnel établi en début de sentence. Cette motivation correspond au niveau général de motivation pour toutes les interventions recommandées dans le plan correctionnel (Service correctionnel Canada, 2015b, 2015c). Elle est évaluée par un agent de libération conditionnelle à l'admission et peut être réévaluée en cours de sentence. L'étude a considéré le niveau initial de motivation noté au plan correctionnel élaboré lors du processus d'évaluation initiale 60 à 90 jours suivant

l'admission au pénitencier (Service correctionnel Canada, 2015a, 2015b). L'évaluation de la *Motivation globale aux interventions* est en trois niveaux; elle est basée sur des lignes directrices du SCC. Plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer sa progression, tels que la reconnaissance des conséquences de ses actes, le degré de responsabilisation envers ses problèmes, la présence d'habiletés pour changer et les antécédents reflétant une volonté de changer (Service correctionnel Canada, 2015c). Un niveau *faible* signifie que le détenu « nie vigoureusement qu'il lui faut changer ou ne veut pas participer aux programmes recommandés ni à d'autres interventions ». Un niveau *moyen* signifie qu'il « n'est peut-être pas entièrement d'accord avec son évaluation globale, mais il accepte de participer aux programmes recommandés ou à d'autres interventions ». Un niveau *élevé* signifie qu'il « est très motivé et il s'efforce activement de régler ses problèmes » (Service correctionnel Canada, 2015c).

Avant d'expliquer plus en détails ce que représente la deuxième variable de motivation, la *Mesure générique du rendement du participant*, de laquelle la variable est issue, sera décrite. Depuis 2005, cette mesure est utilisée à travers le Canada par les agents de programme du SCC. Celle-ci évalue les progrès et le rendement des détenus par rapport aux objectifs communs à tous les programmes correctionnels (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Elle mesure la participation globale, les changements d'attitude, l'acquisition de compétences et le niveau de motivation des détenus participant aux programmes. Cette mesure comprend 17 items cotés selon une échelle en cinq points (-2 = besoin d'une grande amélioration, -1 = besoin d'une certaine amélioration, 0 = satisfaisant, +1 = bon, +2 = excellent). Les cotes sont basées sur des comportements et caractéristiques observables. Les items sont regroupés à l'intérieur de trois échelles (*rendement, réceptivité, effort*). En début de programme, les participants ne sont évalués que par rapport à leur *rendement* et leur

réceptivité. L'échelle d'*effort* n'est utilisée qu'en fin de programme. L'échelle de *rendement* comprend huit items évalués avant et après programme (p. ex. compréhension des conséquences du comportement criminel, fixation d'objectifs prosociaux) et un item évalué après programme (application du contenu du programme à sa vie personnelle). L'échelle de *réceptivité* comprend quatre items évalués avant et après programme (p. ex. motivation à changer le comportement, relation avec les intervenants). L'échelle d'*effort* comprend quatre items évalués après programme (p. ex. ponctualité, participation). Une formation normalisée est offerte pour assurer une fiabilité inter-évaluateurs. Cette fiabilité est considérée bonne; la corrélation intra-classe était de 0,88 pour les scores obtenus en fin de programme dans l'étude de Vandermeij (2009). La cohérence interne de la mesure est excellente pour les scores obtenus avant ($\alpha = .93$) programme, soit entre les huit items de l'échelle de rendement et les quatre items de l'échelle de réceptivité évalués avant la participation à un programme correctionnel. La cohérence interne de la mesure est aussi excellente pour les scores obtenus après programme ($\alpha = .92$), soit entre les quatre items de l'échelle d'effort, les neuf items de l'échelle de rendement et les quatre items de l'échelle de réceptivité évalués avant la participation à un programme correctionnel. Sa validité prédictive avec le score total est acceptable pour l'abandon, ASC = 0,71, IC de 95% [0,69; 0,74], et faible pour la récidive, ASC = 0,56, IC de 95% [0,53; 0,58] (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011).

La deuxième variable de motivation, soit la *Motivation à changer de comportement* en lien avec les programmes correctionnels, constitue un item spécifique de l'échelle de *réceptivité* de la *Mesure générique du rendement du participant* décrite ci-dessus. Cette motivation est évaluée avant et après programme (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Pour l'étude, l'item de la *Motivation à changer de comportement* a principalement été

utilisé dans sa forme originale selon l'échelle en cinq points. Néanmoins, celui-ci a été recodé lorsque comparé aux trois niveaux de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier. Les cotes de -2 (*n'est pas motivé à changer, ne semble pas vouloir changer ou penser qu'il peut y arriver ou que ce changement en vaille la peine*; stade de précontemplation) et de -1 (*sa motivation à changer n'est pas constante ou est passagère; pense à faire des changements, mais ne s'engage pas encore à prendre des mesures*; stade de contemplation) ont été classées comme motivation *faible*. La cote de 0 (*manifeste une motivation à changer et pourrait prendre certaines mesures pour apporter des changements*; stades de préparation/action) a été classée comme motivation *moyenne*. Les cotes de 1 (*s'est activement engagé à changer*; stade de l'action) et de 2 (*maintient un niveau de motivation élevé, malgré des difficultés ou des reculs possibles*; stades de l'action/maintien) ont été classées comme motivation *élevée* (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Les agents de programme étaient à la fois responsables d'offrir les programmes aux participants et d'évaluer leur motivation. Idéalement, la motivation aurait été évaluée par un observateur externe. Néanmoins, seules les informations déjà disponibles dans les dossiers institutionnels étaient considérées dans cette partie de l'étude. Le fait d'avoir les mêmes professionnels pour offrir les programmes et évaluer la motivation était donc préétabli par le SCC dans un contexte hors recherche et hors du contrôle des chercheurs de la présente étude.

Étant donné que la *Motivation à changer de comportement* en lien avec les programmes réfère aux stades du *Modèle transthéorique du changement* pour la résolution de problèmes dans sa cotation, ce modèle sera brièvement décrit. Celui-ci constitue le modèle le plus communément utilisé auprès des détenus (Anstiss et al., 2011; Day et al., 2006; Yong et al., 2015). Il comprend cinq stades, soit (1) la *précontemplation*, où la personne ne reconnaît

pas son problème ou qu'elle devrait le régler, (2) la *contemplation*, où la motivation apparaît, la personne reconnaît son problème et considère la possibilité de le changer, (3) la *préparation*, où la personne s'engage à changer et peut entamer certaines étapes préliminaires, (4) l'*action*, où elle prend des mesures appropriées pour résoudre le problème, et (5) le *maintien*, où elle renforce ses changements et prévient un retour en arrière (Anstiss et al., 2011; Longshore & Teruya, 2006). La progression entre les stades serait non linéaire; il serait possible d'en sauter ou de retourner à des stades précédents (Yong et al., 2015).

Analyses

Diverses analyses ont été effectuées pour répondre aux objectifs de la présente étude.

Statistiques descriptives. Des analyses descriptives ont été effectuées en lien avec les mesures de la motivation et les programmes.

Association et cohérence entre la motivation globale et la motivation liée aux programmes. Les analyses comprennent (1) une corrélation de Pearson pour vérifier l'association entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme correctionnel, (2) un test t pour échantillons appariés afin de comparer ces deux motivations et vérifier la cohérence entre elles, (3) des ANOVA à mesures répétées à un facteur contrôlé pour vérifier si la différence est influencée par le passage du temps et le domaine de programme, (4) de même qu'un test t indépendant pour voir s'il y a des différences dans la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier entre les détenus ayant suivi/complété ou non un

programme en cours de sentence et donc pour qui la motivation avant programme a été évaluée ou non.

Évolution de la motivation en programme. Les analyses comprennent (1) une ANOVA univariée pour voir s'il y a des différences de motivation avant programme entre les différents domaines de programme, (2) des tests t pour échantillons appariés afin de comparer la motivation avant/après un premier et un deuxième programme, (3) des ANOVA à mesures répétées à un facteur contrôlé pour vérifier si les différences sont influencées par le domaine de programme, (4) des tests t pour échantillons appariés afin de vérifier dans quels domaines de programmes les différences se maintiennent, (5) de même qu'un test t indépendant pour voir s'il y a des différences de motivation avant programme entre les détenus ayant finalement complété leur programme ou non.

Évolution de la motivation entre les programmes. Des tests t pour échantillons appariés ont été entrepris afin de comparer la motivation à la fin d'un premier programme et au début d'un deuxième, en considérant les programmes provenant du même domaine et ceux provenant de domaines différents.

Prédiction de l'abandon d'un programme. Des analyses de courbe ROC ont été effectuées pour vérifier la prédiction de la complétion/réussite d'un programme avec la *Motivation à changer de comportement* avant programme.

Prédiction de la révocation. Des analyses de courbe ROC ont été effectuées pour vérifier la prédiction de la révocation avec la *Motivation globale aux interventions* à

l'admission au pénitencier ainsi que la *Motivation à changer de comportement* après un programme.

Résultats

La *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier, accessible pour les 562 participants, était faible (20,6%), moyenne (67,3%) ou élevée (12,1%). Un total de 315 détenus a participé à au moins un programme correctionnel pendant leurs deux premières années de sentence. Certains ont suivi jusqu'à cinq programmes, pour lesquels la *Motivation à changer le comportement* a pu être évaluée (Tableau 2).

Tableau 2

Participants par nombre de programmes correctionnels suivis, avec ou sans évaluation de la motivation (N = 562)

| Participants ayant suivi au moins X programme(s) | Avec motivation | | |
|--|-------------------------|--|------------|
| | évaluée avant programme | Avec motivation évaluée avant ET après programme | |
| % (n) | % (n) | % (n) | |
| 0 | 44,0 (247) | - | - |
| 1 | 56,0 (315) | 47,7 (268) | 38,1 (214) |
| 2 | 28,6 (161) | 11,2 (63) | 7,8 (44) |
| 3 | 10,1 (57) | 2,0 (11) | 1,4 (8) |
| 4 | 2,5 (14) | | |
| 5 | 0,2 (1) | | |

Note. Mis à part lorsqu'aucun programme n'a été suivi, les participants ayant suivi un nombre supérieur de programmes, avec ou sans motivation évaluée, ont été inclus dans un nombre inférieur de programmes suivis. Par exemple, les 161 participants ayant suivi au moins deux programmes font partie des 315 participants ayant suivi au moins un programme. Les 63 participants pour lesquels la motivation a été évaluée avant le deuxième programme font partie des 268 participants pour lesquels la motivation a été évaluée avant le premier programme.

La *Mesure générique du rendement du participant*, qui inclut la *Motivation à changer le comportement*, n'a pas été remplie avant programme pour une minorité des détenus, ni après

programme pour tous les détenus ayant quitté avant la fin. La motivation a été évaluée pour 268 détenus au début de leur premier programme et 214 détenus à sa fin. Celle-ci a été évaluée pour 63 détenus au début de leur deuxième programme et 44 détenus à sa fin. Le faible nombre de participants pour le second programme diminuant déjà les chances de détecter une différence dans les analyses statistiques, la motivation n'a été considérée que pour les deux premiers programmes suivis afin de conserver une taille d'échantillon appréciable. Entre 33 et 49% d'entre eux ciblaient la toxicomanie, entre 17 et 26% la violence (dont familiale), puis entre 14 et 18% la délinquance sexuelle. La majorité avait un niveau modéré d'intensité (Tableau 3).

Une minorité des détenus (15%) a participé à un premier programme avant que le plan correctionnel initial ne soit officialisé, impliquant que la *Motivation à changer de comportement* pour le premier programme était disponible avant la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier. Le temps moyen passé entre les deux évaluations de motivation, peu importe l'ordre d'arrivée, était de 253 jours ($ET = 177$). À noter que comme les sentences fédérales sont longues, des programmes ne sont pas toujours offerts la première année.

L'association entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme correctionnel est statistiquement significative ($r = .23$ $p < .001$) pour les 268 détenus évalués. En moyenne, la *Motivation globale aux interventions* à l'admission est plus élevée ($M = 1,94$, $ET = 0,50$) que la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme ($M = 1,80$, $ET = 0,71$). La différence est statistiquement significative, $t(267) = 2,85$, $p < .01$,

Tableau 3

Programmes correctionnels : Statistiques descriptives
(1er programme n = 315; 2e programme n = 161)

| | 1 ^{er} programme ^a | 2 ^e programme ^b |
|---|--|---------------------------------------|
| | M (ET) | M (ET) |
| Durée (jours) | 75,5 (53,6) | 87,4 (51,7) |
| | % (n) | % (n) |
| Domaines de programmes | | |
| Traitement de la toxicomanie | 49,2 (155) | 32,9 (53) |
| Pour délinquants sexuels | 14,0 (44) | 18,0 (29) |
| Prévention de la violence | 20,3 (64) | 14,9 (24) |
| Prévention de la violence familiale | 5,4 (17) | 2,5 (4) |
| Communautaire de maintien ou autre | 9,8 (31) | 31,7 (51) |
| Compétences psychosociales ou général de prévention du crime | 1,3 (4) | 0 (0) |
| Niveaux d'intensité des programmes | | |
| Élevé | 12,4 (39) | 6,8 (11) |
| Modéré | 83,5 (263) | 26,1 (42) |
| Faible | 3,2 (10) | 0 (0) |
| Maintien | 1,0 (3) | 67,1 (108) |

Note. Voir la section des « Programmes correctionnels offerts » de la méthode pour des précisions sur les caractéristiques des programmes.

^aLa plupart des détenus (85%) ont suivi leur premier programme correctionnel du Service correctionnel du Canada (SCC) dans un pénitencier, tandis qu'une minorité (15%) l'a suivi en communauté. ^bEnviron 53% des détenus ont suivi leur deuxième programme correctionnel du SCC en pénitencier, tandis que 47% l'ont suivi en communauté.

représentant un effet de petite taille ($r = .17$). Celle-ci demeure statistiquement significative lorsque le temps entre les deux évaluations ($M = 253$ jours) est intégré comme covariable, $F(1, 257) = 4,67, p = .032$, représentant un effet de petite taille ($r = .13$). Peu importe le nombre de jours, semaines ou mois écoulés entre l'évaluation de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme, le temps entre les deux, lorsque considéré individuellement, n'influence pas de manière significative la différence statistique trouvée entre les motivations, $F(1, 257) = 1,74, p = .189$.

Par ailleurs, la différence entre les deux motivations est non statistiquement significative lorsque le domaine de programme est pris en compte comme facteur contrôlé [$F(1, 262) = 3,28, p = .071$]. Cela peut s'expliquer par le manque de participants pour quatre domaines sur six (n entre 3 et 28); il aurait fallu 35 participants par groupe pour obtenir une puissance statistique satisfaisante de 80% avec une taille d'effet moyenne (Cohen, 1992).

Notons que la *Motivation globale aux interventions* à l'admission n'est pas significativement différente sur le plan statistique chez les détenus ayant suivi un programme par rapport à ceux n'en ayant pas suivi, $t(451.67) = -1,59, p = .11$. Ainsi, le fait que seuls les détenus ayant suivi un programme aient pu être considérés ne devrait pas avoir affecté la représentativité de l'échantillon.

Les domaines de programme n'ont pas d'effet statistiquement significatif sur la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme, $F(5, 262) = 1,91, p = .093$, ni avant un deuxième, $F(4, 58) = 1,33, p = .268$. Ainsi, la motivation n'est pas différente d'un domaine à l'autre en début de programme. En moyenne, le niveau de motivation à la fin d'un premier programme est plus élevé ($M = 0,41, ET = 0,93$) qu'à son début ($M = -0,19, ET = 0,81$), montrant une augmentation de 0,60 points sur l'échelle. Cette différence est statistiquement significative, $t(213) = -9,30, p < .0001$, représentant un effet de grande taille ($r = .54$). La différence demeure lorsque le domaine de programme est considéré comme facteur contrôlé, $F(1, 208) = 41,66, p < .0001$, signifiant que l'augmentation de la motivation en fin de programme est présente dans tout domaine de programme confondu.

Le niveau de motivation à la fin d'un deuxième programme est aussi plus élevé ($M = 0,59, ET = 0,92$) qu'à son début ($M = -0,18, ET = 1,0$), montrant une augmentation de 0,77

points sur l'échelle. Cette différence est statistiquement significative, $t(43) = -5,47, p < .0001$, représentant un grand effet ($r = .64$). La différence non statistiquement significative, lorsque le domaine est considéré comme facteur contrôlé [$F(1, 34) = 0,54, p = .47$], s'explique vraisemblablement par le manque de participants pour quatre domaines (n entre 0 et 4). En effet, une différence statistiquement significative est observée pour les domaines ayant plus de participants, soit la *toxicomanie* [$t(23) = -4,62, p < .0001$] et la *prévention de la violence* [$t(13) = -3,38, p < .01$].

Signalons que les détenus n'ayant pas complété leur premier programme, non considérés ici vu l'absence d'évaluation de leur motivation au départ du programme, sont, sur le plan statistique, significativement moins motivés [$t(74,73) = -3,19, p < .01$] avant programme ($M = -0,64, ET = 0,97$) comparativement à ceux l'ayant complété ($M = -0,18, ET = 0,81$).

Des 161 détenus ayant participé à deux programmes correctionnels (Tableau 2), la *Motivation à changer de comportement* a été évaluée à la fois à la fin du premier et au début du deuxième pour 39 détenus.

Seize détenus ont participé à deux programmes différents du même domaine (Tableau 4). Aucune différence statistiquement significative n'a été trouvée entre les niveaux de motivation pour deux programmes du même domaine, $t(15) = -0,24, p = .82$. Vingt-trois détenus ont participé à deux programmes provenant de domaines différents (Tableau 4). En moyenne, la motivation de ces détenus est plus élevée à la fin d'un premier programme ($M = 0,30, ET = 0,93$) par rapport au début d'un deuxième ($M = -0,17, ET = 0,89$), diminuant de 0,47 points. La différence entre les niveaux de motivation pour deux programmes de domaines

Tableau 4

Combinaison des domaines pour les deux premiers programmes correctionnels suivis, avec motivation évaluée à la fin du premier programme et au début du deuxième (n = 39)

| | % (n) |
|---|-----------|
| Même domaines pour les deux programmes (n = 16) | |
| Traitement de la toxicomanie | 75,0 (12) |
| Prévention de la violence familiale | 18,8 (3) |
| Prévention de la violence | 6,3 (1) |
| Domaines différents ^a pour les deux programmes (n = 23) | |
| Traitement de la toxicomanie - Prévention de la violence | 59,1 (13) |
| Traitement de la toxicomanie - Pour délinquants sexuels | 18,2 (4) |
| Traitement de la toxicomanie - Communautaires/de maintien des acquis | 9,1 (3) |
| Prévention de la violence - Compétences psychosociales et/ou général de prévention du crime | 9,1 (2) |
| Traitement de la toxicomanie - Prévention de la violence familiale | 4,5 (1) |

Note. Rappelons que la motivation en fin de programme n'était évaluée par les agents de programme que pour les détenus ayant terminé leur programme correctionnel. Si on se réfère au Tableau 2, celle-ci a été évaluée pour 214 détenus après le premier programme et 63 détenus avant le deuxième programme. Pour que les détenus soient considérés dans le présent tableau, leur motivation devait avoir été évaluée à la fois à la fin du premier et au début du deuxième, pour un total de 39 détenus.

^aLes combinaisons de domaines différents pour les programmes sont données sans considérer leur ordre d'apparition.

distincts est statistiquement significative, $t(22) = 2,31, p < .05$, représentant un grand effet ($r = .44$).

Des 268 détenus pour lesquels la *Motivation à changer de comportement* a été évaluée avant le premier programme, 213 détenus ont complété leur programme. De ces derniers, 196 détenus ont obtenu le statut officiel de *réussite*. La motivation évaluée avant programme prédit faiblement, mais de manière statistiquement significative, la complétion (Aire sous la courbe [ASC] = 0,63 $p < .01$, 95% IC [0,54; 0,72]) et la réussite (ASC = 0,64 $p < .001$, 95% IC [0,56; 0,72]) du programme (Hosmer, Lemeshow, & Sturdivant, 2013; Parker & Vannest, 2009).

Plus la motivation en début de programme est grande, plus les probabilités de le compléter et de le réussir sont élevées.

Des 391 détenus ayant été libérés à un moment donné (libération conditionnelle totale, semi-liberté, libération d'office), 126 détenus ont eu au moins une libération révoquée dû à des problèmes fonctionnels (p. ex. comportement agressif, refus de coopérer, idéation suicidaire, risque pour la sécurité des autres), des bris de condition (p. ex. consommation d'alcool ou de drogue, fréquentations interdites) ou un nouveau délit.

La *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier n'a pu prédire la révocation (ASC = 0,48 $p = .56$, 95% IC [0,43; 0,54]).

Chez les 214 détenus pour lesquels la motivation a été évaluée après leur premier programme, une libération a été révoquée pour 45 détenus après la participation à ce programme. La *Motivation à changer de comportement* après un premier programme complété a pu prédire faiblement et de manière statistiquement significative la révocation (ASC = 0,60 $p < .05$, 95% IC [0,50; 0,70]; Hosmer et al., 2013; Parker & Vannest, 2009).

Enfin, chez les 44 détenus pour lesquels la motivation a été évaluée après leur deuxième programme, une libération a été révoquée pour 10 détenus après la participation à ce programme. La *Motivation à changer de comportement* évaluée après un deuxième programme complété a pu prédire d'un niveau statistiquement acceptable et significatif la révocation (ASC = 0,75 $p < .05$, 95% IC [0,58; 0,93]; Hosmer et al., 2013; Parker & Vannest, 2009). Plus la motivation des détenus à la fin d'un premier et d'un deuxième programme est faible, plus les probabilités de révocation de la libération sont élevées.

Discussion

Les objectifs étaient de vérifier l'association et la cohérence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel, l'évolution de la motivation à travers les programmes, ainsi que l'impact de la motivation sur la complétion des programmes et la réhabilitation.

Premièrement, tel qu'attendu, la *Motivation globale aux interventions*, évaluée par les agents de libération conditionnelle à l'admission au pénitencier, et la *Motivation à changer de comportement*, évaluée par les agents de programmes avant un premier programme correctionnel, sont corrélées de manière statistiquement significative. Il y a donc une concordance entre les deux. Par ailleurs, celles-ci sont significativement différentes sur le plan statistique, la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier étant plus élevée que la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme. La faible corrélation entre les deux, bien que statistiquement significative, et le sens de la différence, pourraient être expliqués par diverses raisons. Il est possible que les détenus soient généralement motivés à participer aux interventions recommandées à leur admission, mais pas également pour tous les programmes offerts (Lecavalier et al., 2004). Par ailleurs, le premier programme suivi cible normalement un ou des besoins plus élevés; il est donc possible que les détenus étaient moins prêts ou motivés à les travailler, comparativement à des besoins modérés ou faibles nécessitant des efforts moins grands. De plus, l'opinion des membres du personnel et celle des détenus peuvent diverger concernant les besoins liés à l'incarcération et la réinsertion (Vandeveld, Palmans, Broekaert, Rousseau, & Vanderstraeten, 2006). Plusieurs détenus ne priorisent pas de travailler sur les besoins liés aux facteurs criminogènes ciblés

dans les programmes correctionnels. Ils préféreraient des programmes améliorant leur qualité de vie ou les aidant à devenir de « meilleures personnes » en général plutôt que de travailler précisément sur des facteurs liés à leurs crimes (Stewart & Millson, 1995; Ward et al., 2004). Il est aussi possible que les détenus soient plus motivés à leur admission dû au choc de l’incarcération, puis moins motivés une fois le choc absorbé; ceux-ci pourraient vivre un sentiment d’urgence de quitter la prison et de se prendre en main pour y arriver, pour ensuite retrouver un niveau de motivation à changer plus près de celui avant l’arrivée en prison. Néanmoins, le passage du temps n’a pas influencé de manière statistiquement significative la différence entre la motivation à l’admission au pénitencier et celle liée au premier programme. De même, certains détenus ont pu simuler être plus motivés en début de sentence, lors des rencontres avec leur agent de libération, pour l’obtention de gains (p. ex. niveau de sécurité inférieur, moins d’interventions recommandées). Dans un tel cas, la motivation à l’admission aurait pu être plus élevée, du moins en apparence, par rapport à celle en début de programme où il y aurait normalement moins de gains à simuler.

Deuxièmement, tel que supposé, les agents de programme ont perçu une augmentation statistiquement significative de la *Motivation à changer de comportement* des détenus à la fin par rapport au début d’un premier et d’un deuxième programme correctionnel suivi. Le stade de motivation se situe entre la contemplation et la préparation en début de programme, alors qu’il est entre la préparation et l’action à la fin. Rappelons que les détenus n’ayant pas complété leur programme avaient une motivation plus faible au départ, mais qu’ils n’ont pu être considérés étant donné que les agents n’évaluaient pas leur motivation à leur sortie du programme. Cette différence de motivation en début de programme entre les participants l’ayant complété et ceux ne l’ayant pas complété a déjà été trouvée dans des études antérieures

(Wormith & Olver, 2002). Il est possible que la motivation de ceux ayant quitté prématurément leur programme correctionnel ait évolué différemment. Néanmoins, la différence statistiquement significative de motivation à la fin d'un programme complété montre que la motivation des détenus peut augmenter en cours de traitement même pour ceux qui sont déjà plus motivés.

Troisièmement, tel qu'attendu, le niveau de *Motivation à changer de comportement* au début d'un second programme est similaire à celui à la fin d'un premier programme ciblant le même domaine central. La motivation à travailler sur une problématique déjà ciblée se maintient donc avant l'engagement dans un deuxième programme portant sur la même problématique. De plus, lorsque le domaine principal visé est différent dans les deux programmes (p. ex. *toxicomanie - prévention de la violence*), la motivation est plus élevée à la fin d'un premier programme (entre les stades de préparation et d'action) par rapport à celle au début d'un deuxième (entre les stades de contemplation et de préparation). Par conséquent, l'augmentation de la motivation à travers un premier programme (début-fin) ne se poursuit pas au début d'un second programme ciblant un domaine différent. Ceci témoigne du dynamisme de la motivation où les détenus peuvent être motivés inégalement par différentes cibles d'intervention.

Quatrièmement, la *Motivation à changer de comportement* avant programme prédit sa complétion et sa réussite. Plus un détenu est motivé en début de programme, plus les probabilités de le compléter et de le réussir augmentent. Ceci confirme l'importance de la motivation pour la complétion des programmes correctionnels.

Cinquièmement, la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier

n'est pas associée à la révocation, ce qui pourrait être expliqué par sa distance avec une libération. Pour ce qui est de la *Motivation à changer de comportement* après un premier et un deuxième programme, celle-ci a pu prédire la révocation de manière statistiquement significative. Moins un détenu est motivé en fin de programme, plus les probabilités que sa libération soit révoquée augmentent. Rappelons que 67% des deuxièmes programmes suivis avaient une intensité de *maintien des acquis* et qu'environ la moitié a été offerte en communauté (Tableau 3). Il n'est pas étonnant que la motivation à la fin d'un deuxième programme complété ait davantage prédit la révocation par rapport à celle après un premier programme chez ces détenus en voie de réhabilitation. La prédiction de la révocation par la motivation après programme confirme l'importance de la motivation après avoir suivi divers programmes pour la réinsertion.

L'étude comporte des limites concernant les évaluations de la motivation dans les dossiers institutionnels. Premièrement, bien que basées sur des observations concrètes, ces évaluations sont partiellement subjectives. Néanmoins, le jugement professionnel est structuré et intègre l'auto-évaluation que le détenu fait de sa propre motivation. Des lignes directrices susmentionnées guident les agents de libération conditionnelle et de programmes. Ceux-ci considèrent les dires et la présentation des détenus en entrevues individuelles. L'évaluation de la motivation au programme peut aussi être appuyée par d'autres indicateurs de la *Mesure générique du rendement du participant* allant souvent dans le même sens (p. ex. participation, présence, assiduité). La possibilité de désirabilité sociale est grandement diminuée comme ce ne sont pas des mesures auto-rapportées (Mossière & Serin, 2014).

Deuxièmement, il est impossible de savoir combien d'agents ont évalué les détenus

entre 2007 et 2013. Un nombre élevé pourrait entraîner davantage de variations dans les évaluations. Par ailleurs, cela pourrait éviter les biais individuels d'évaluateurs spécifiques (p. ex. tendance à coter plus haut ou plus bas). Rappelons que la fiabilité inter-évaluateurs de la MGRP, mesure dans laquelle se trouve la motivation avant programme, est considérée bonne (Vandermeij, 2009).

Troisièmement, le grand espace de temps entre la motivation à l'admission au pénitencier et la motivation avant le premier programme restreint la compréhension de ce qui peut influencer leur différence. Par exemple, si plusieurs semaines ou mois se sont écoulés entre les deux évaluations, il est possible que d'autres éléments aient pu influencer leur motivation, tels qu'un suivi thérapeutique, la participation à des groupes des Alcooliques anonymes, ou bien l'évolution des liens avec des codétenus/intervenants. Toutefois, rappelons que la différence significative entre les deux motivations demeure présente même lorsque cet espace de temps est considéré.

Il existe aussi des limites concernant l'évolution de la motivation en programme. Pour commencer, il n'est pas possible de savoir exactement ce qui a encouragé l'augmentation de la motivation chez les détenus ayant complété leur programme. Anstiss et al. (2011) ont trouvé que les délinquants ayant reçu quatre heures d'entretien motivationnel avaient passé au stade de changement suivant contrairement à ceux qui n'en avaient pas reçues. Même si les participants de la présente étude n'ont pas bénéficié d'entretiens motivationnels de façon formelle, la motivation était ciblée au début de certains programmes et des interventions motivationnelles ont pu être utilisées ponctuellement au cours de programmes, ayant pu influencer la motivation des participants (Service correctionnel Canada, 2014e). Toujours en

lien avec l'impossibilité de savoir exactement ce qui a encouragé l'augmentation de la motivation, des variables confondantes associées au fait d'avoir suivi un programme en communauté plutôt qu'en établissement ont aussi pu influencer la motivation (p. ex. proximité du réseau de soutien, possibilité de participer à des activités pour lesquelles les participants ont plus d'intérêt [p. ex. loisirs, emploi], sentiments positifs rattachés au fait d'avoir plus de libertés). De même, des caractéristiques propres aux évaluateurs qui n'étaient pas disponibles, telles que leur parcours académique (p. ex. éducation, psychoéducation, psychologie, sexologie, travail social) et leur niveau d'expérience, ont pu influencer la motivation ou des variables y étant associées (p. ex. alliance thérapeutique).

Ensuite, la possibilité de simulation quant à la motivation doit être considérée. Dans le cadre des programmes correctionnels, il est peu probable que les détenus aient tenté de simuler qu'ils étaient plus motivés en fin de programme. En effet, la motivation n'était pas ce qui déterminait la réussite d'un programme et ne constituait pas un élément qui était explicitement évalué à l'aide de questions précises ou de questionnaires. Celle-ci faisait partie d'éléments considérés parmi tant d'autres, tels que la participation en classe et l'intégration des acquis/compétences. D'ailleurs, étant plus concrets (p. ex. participation vue par les autres participants, exercices/devoirs montrant l'intégration des acquis), ces éléments ont pu être plus évidents aux yeux des détenus pour réussir leur programme. Ainsi, le fait que la motivation n'était pas une fin en soi pour les détenus diminue les chances qu'ils aient vu un avantage à simuler d'être plus motivés qu'ils ne l'étaient réellement.

Enfin, le double rôle d'animateur de programme et d'évaluateur de motivation pourrait avoir influencé le changement de motivation perçu après programme. La possibilité que les

agents de programme aient pu présenter un biais positif en évaluant la motivation à la fin d'un programme doit être considérée. Néanmoins, les agents n'obtiennent pas de gains à « faire passer » leurs participants. Au contraire, étant donné que la réussite d'un programme correctionnel constitue un élément majeur dans la planification correctionnelle et a un poids considérable quant aux possibilités de libération, il ne serait pas avantageux de surévaluer les résultats si un détenu a encore beaucoup à travailler. De plus, les biais ne sont normalement pas présents chez tous et ne le sont pas en tout temps chez un même évaluateur qui pourrait, par exemple, avoir eu un biais en cours de programme sans que cela n'affecte l'évaluation finale. Ainsi, le fait que la fidélité inter-évaluateurs (avec ou sans biais) soit bonne permet de rassurer quant à l'évaluation finale faite par les agents (Vandermeij, 2009).

L'étude a diverses implications pratiques. Premièrement, la confirmation qu'il y a une association et une différence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel montre l'importance de les considérer de manière combinée en cours de sentence. La *Motivation globale aux interventions* peut être réévaluée lorsque le plan correctionnel est mis à jour en cours de sentence. Ainsi, si cette motivation générale pouvait être décortiquée davantage à l'admission en qualifiant son niveau pour des cibles d'interventions spécifiques, elle pourrait aider à sélectionner les détenus plus motivés à suivre leurs programmes. Pendant que les détenus plus motivés débuteraient leur programme, les autres pourraient bénéficier d'interventions motivationnelles liées aux facteurs principalement ciblés dans le programme à venir. De plus, lorsque plusieurs interventions seraient recommandées dans la planification correctionnelle, chaque détenu pourrait commencer par celle qui le motive davantage. Cela permettrait de prendre en compte le dynamisme de la motivation, tel que vu dans cette étude,

entre les programmes de différents domaines d'intervention. L'association entre la motivation globale aux interventions et la motivation à changer avant un programme témoigne aussi de la cohérence entre ces évaluations faites par les agents de libération et les agents de programme, ainsi que de l'importance de leur collaboration pour bien comprendre ce qui motive les détenus en cours de sentence.

Deuxièmement, l'importance de la motivation pour la complétion d'un programme a été confirmée par l'augmentation de la motivation à la fin d'un programme correctionnel complété et par la capacité de la motivation à prédire la complétion et la réussite d'un programme. Les agents de programme pourraient donc mettre encore plus l'emphase sur la motivation en cours de programme en la réévaluant régulièrement pour la favoriser dès que nécessaire.

Troisièmement, étant donné que la motivation à la fin d'un programme complété a pu prédire la révocation, il serait pertinent qu'elle soit évaluée de manière systématique au moment de quitter le programme. Rappelons que la motivation au sortir d'un programme n'est présentement évaluée que pour ceux l'ayant complété. L'utilisation de la *Mesure générique du rendement du participant* à la fin prématurée d'un programme pourrait aider à départager les éléments ayant contribué à la non-complétion du programme. Lorsque la motivation aurait joué un plus grand rôle, des interventions motivationnelles pourraient être engagées en lien avec les facteurs associés à la réhabilitation du détenu.

Conclusion

Ces résultats permettent de mieux concevoir comment les évaluations de la motivation

du Service correctionnel Canada fonctionnent distinctement et de manière interactive. Ceux-ci aident à comprendre comment la motivation des détenus canadiens évolue, ainsi que son importance pour la complétion des programmes et la réhabilitation. Ils soulignent l'importance d'une évaluation continue de la motivation tout au long de la sentence et des programmes afin de prioriser des interventions motivationnelles dès que la motivation des détenus diminue.

Notons que les programmes correctionnels du SCC ont été modifiés depuis l'étude. En effet, le *Modèle de programme correctionnel intégré* a été mis en œuvre dans certaines régions du Canada depuis 2010 et au Québec depuis 2013. Cependant, les mêmes besoins et facteurs de risque sont encore ciblés chez les détenus et les évaluations de la motivation présentées dans cette étude sont toujours utilisées. Ainsi, la compréhension des évaluations de la motivation du SCC est toute aussi importante pour les nouveaux programmes (Service correctionnel Canada, 2013a). L'unique résultat de cette étude qui pourra avoir un impact plus limité compte tenu du nouveau modèle de programmes concerne le dynamisme de la motivation entre les programmes de différents domaines d'intervention. En effet, le *Modèle de programme correctionnel intégré* regroupe la plupart des domaines de programmes au sein d'un même programme offert (p. ex. un même programme pourrait adresser la toxicomanie et la violence). Néanmoins, le dynamisme entre les domaines pourrait être considéré à l'intérieur même d'un programme. En effet, même si l'ordre des domaines à cibler/enseigner ne pourrait normalement pas être changé en programme, et ce, puisqu'un même ordre ne pourrait convenir pour les différences de motivation de chacun des participants et que la structure des programmes est standardisée, la motivation pourrait être évaluée pour chaque domaine. Celle-ci pourrait ensuite être prise en compte par les agents de programme lorsqu'ils interviendraient de manière plus individuelle avec les participants (p. ex. périodes d'exercices, possibilité de

quelques séances individuelles à travers le programme). De plus, des interventions autres que des programmes correctionnels peuvent être recommandées dans leur plan; celles-ci pourraient être priorisées en fonction du degré de motivation du détenu.

Ajoutons qu'il est possible que le nouveau modèle aide à accroître la motivation au changement des détenus et le niveau de réussite dans les programmes étant donné l'intégration de modules d'amélioration de la motivation (Service correctionnel Canada, 2013a, n.d.). Par ailleurs, considérant le dynamisme de la motivation entre les différents domaines d'intervention, le fait que le nouveau modèle puisse cibler plus de besoins en regroupant différents domaines au sein d'un même programme pourrait avoir des effets bénéfiques comme néfastes sur la motivation (Service correctionnel Canada, 2013a, n.d.). D'un côté, cela pourrait optimiser les chances que les détenus se sentent interpellés par au moins un des domaines ciblés, pouvant les motiver à participer en programme. D'un autre côté, la présence d'un ou plusieurs domaines ciblés pour lesquels ils ne se sentiraient pas interpellés et sur lesquels ils ne voudraient pas travailler pourrait diminuer leur motivation à participer en programme, de même qu'affecter leurs efforts mis pour changer sur le plan des domaines qui les interpelleraient davantage. Il serait pertinent d'étudier l'impact de ce nouveau modèle de programmes sur la motivation des détenus.

**Article 2 : Modèles prédictifs de la motivation aux interventions et programmes
correctionnels chez les détenus canadiens**

Sophie-Anne Dufour, B.Sc. et Gilles Côté, Ph.D.

Note de l'auteur

Sophie-Anne Dufour, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, Département de psychologie, Université de Montréal; Gilles Côté, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières.

Les Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) ont offert un soutien dans le cadre d'une bourse d'étude et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont aidé à subventionner l'étude. Sophie-Anne Dufour représente la principale instigatrice de l'article. Elle a assumé la tâche de recension des écrits, de collecte de données, d'analyses, d'interprétation des résultats et de rédaction. Gilles côté a permis l'accès à la population et aux dossiers. Il a offert une contribution intellectuelle à l'élaboration du projet et a aidé à la révision du manuscrit.

Toute correspondance en lien avec cet article devrait être adressée à Sophie-Anne Dufour. Courriel : sophie-anne.dufour@umontreal.ca

Ce manuscrit sera soumis pour publication.

Résumé

L'identification des facteurs influençant la motivation des détenus est majeure pour mieux comprendre et améliorer cette motivation, augmenter la complétion des programmes et atteindre leurs objectifs. Toutefois, la manière dont ont été réalisées les études passées intégrant des éléments liés à la motivation limite la généralisation des résultats. Il n'y a pas d'exploration systématique des facteurs associés à la motivation; les résultats quant aux facteurs trouvés sont parfois inconsistants. De plus, les mesures de la motivation utilisées en cours de sentence chez les détenus canadiens ont rarement été considérées en recherche et ne l'ont pas été de manière interactive. L'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs leur étant associés pour mieux comprendre la motivation des détenus canadiens à l'égard des interventions correctionnelles. L'échantillon est composé d'hommes détenus condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus, incarcérés pour des délits variés à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec. Huit variables prédictives sont ressorties dans le modèle de la motivation globale aux interventions en début de sentence ($n = 555$), expliquant 34% de la variabilité de cette motivation. Parmi l'échantillon de base, certains ont pu suivre un programme correctionnel. Onze variables prédictives sont ressorties dans le modèle de la motivation à changer de comportement avant programme ($n = 247$), expliquant 71% de la variabilité de cette motivation. Ces modèles permettront d'identifier les cibles d'intervention et les détenus moins motivés nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les programmes, augmentant leurs probabilités de les compléter.

Mots-clés : détenus/délinquants, prison/pénitencier, motivation, interventions, programmes correctionnels, facteurs, modèles, prédiction, complétion

Introduction

La participation aux programmes correctionnels et leur complétion apportent des changements positifs chez les détenus, réduit leurs problèmes de fonctionnement en pénitencier et diminuent les risques de révocation (Cortoni et al., 2006; Cortoni & Nunes, 2007; Dowden & Andrews, 2000; McCowan et al., 2009; Service correctionnel Canada, 2010, 2014e). Des niveaux plus élevés de motivation au traitement ont été associés à l'engagement, à l'observance, à la participation et aux progrès pendant et après un programme. Ils ont aussi été associés à la complétion et la réussite d'un programme, ainsi qu'à la diminution du risque de récidive (Connors et al., 2013; Cosden et al., 2006; Drieschner & Boomsma, 2008b; Hiller et al., 2009; Linn-Walton & Maschi, 2015; Olver et al., 2011). Néanmoins, les programmes sont souvent offerts à des détenus qui peuvent être moins motivés. Les détenus ayant un plus haut risque de récidive et davantage besoin d'interventions sont reconnus pour présenter plus d'ambivalence au changement, une motivation plus faible et une plus grande probabilité à ne pas compléter les programmes (Devereux, 2009; Olver et al., 2011; Polascheck et al., 2010; Stewart & Millson, 1995; Yong et al., 2015). Ainsi, il est important de mieux comprendre ce qui peut motiver les détenus pour leur réhabilitation (McMurrin et al., 2006; Yong et al., 2015).

La motivation se caractérise par le fait d'être à la fois prêt pour un traitement, engagé envers celui-ci et motivé à le suivre (Linn-Walton & Maschi, 2015). La motivation au traitement est une variable dynamique et multidimensionnelle, impliquant une interaction complexe entre des facteurs environnementaux, cognitifs, émotionnels et comportementaux qui sont associés à la volonté de l'individu de changer un comportement (Jones et al., 2006).

Son dynamisme (Connors et al., 2011; Simoneau & Bergeron, 2003) s'exprime par des variations de cibles, de directions, d'intensité et de persistance (Lecavalier et al., 2004; Miller & Rollnick, 2002). Elle peut provenir de facteurs internes et externes (Ward & Gannon, 2006).

La motivation intrinsèque constitue la tendance inhérente de l'individu à faire une activité ou un changement en fonction des défis, de l'expansion possible de ses capacités, du degré transmissible d'apprentissage et de la satisfaction personnelle (Lecavalier et al., 2004; Ryan & Deci, 2000). Elle est affectée par des facteurs cognitifs, émotifs et physiques (De Leon & Jainchill, 1986; Hiller et al., 2009). L'individu motivé intrinsèquement reconnaît ses problèmes, y voit sa contribution et exprime le désir de modifier ses comportements pour des raisons internes positives (p. ex. sentiment de compétence, désir d'un nouveau style de vie) ou négatives (p. ex. suppression de détresse/culpabilité; De Leon, 1996).

La motivation extrinsèque renvoie à l'exécution d'une activité pour des raisons utilitaires (Ryan & Deci, 2000). Des influences externes se rattachant à l'environnement et à l'entourage amènent l'individu à considérer un changement (p. ex. soutien social, pression légale, désir d'être libéré). Lorsque l'individu a seulement une motivation extrinsèque, il pourrait reconnaître et accepter ses problèmes sans accepter complètement ses contributions (De Leon, 1996; De Leon & Jainchill, 1986; Harvey, 2011; Hiller et al., 2009).

Les motivations intrinsèque et extrinsèque ont des effets positifs indépendants pour l'entrée et le maintien en traitement; le maintien serait même plus élevé en présence des deux motivations (Hiller et al., 1998; Mann et al., 2013; Marlowe et al., 2001; Ryan et al., 1995). Leur cooccurrence est associée à plus de présence, d'implication, de recherche d'aide et de confiance envers le traitement (Baker, 2010). L'absence de motivation intrinsèque à

l'admission ne serait pas problématique; elle pourrait se développer aux côtés de la motivation extrinsèque en cours de traitement (Stevens et al., 2006). La motivation intrinsèque constitue toutefois le plus puissant prédicteur de l'atteinte des objectifs, de la persévérance et du maintien en traitement, de sa complétion et de sa réussite (Baker, 2010; Hiller et al., 1998; McMurrin et al., 2006; Wild et al., 1998). Sans que l'importance des incitations externes ne soit mise de côté, la motivation intrinsèque devrait être particulièrement encouragée en traitement pour maintenir les changements après le retrait des mesures de contrôle carcéral (Long, 2002; Shaul et al., 2016; Stevens et al., 2006).

Plusieurs facteurs intrinsèques ont été associés à la motivation des détenus. Cette dernière a été liée à la perception du traitement et du personnel, aux attentes positives face aux résultats du traitement et aux coûts perçus de ce dernier (Casey et al., 2005; Drieschner & Boomsma, 2008a, 2008b; Drieschner & Verschuur, 2010; Long, 2002; McMurrin et al., 2006; Rosen et al., 2004; Sellen et al., 2009; Simpson & Joe, 1993). Le style thérapeutique, l'attitude (chaleureuse versus contrôlante) et diverses caractéristiques des intervenants (p. ex. expérimentés, encourageants) y ont aussi été associés (Holdsworth et al., 2018; Marshall et al., 2003; Owens et al., 2017; Ross, 2008; Sachs & Miller, 2018; Skeem et al., 2007; Stewart & Picheca, 2001). L'alliance thérapeutique, soit le lien résultant d'une collaboration entre les intervenants et les détenus dans l'identification des objectifs et tâches pour les atteindre, a été corrélée à la motivation au traitement (Boira et al., 2013; Brocato, 2004, 2013; Mann et al., 2013; Ross, 2008; Santirso et al., 2018; Skeem et al., 2007; Stewart & Picheca, 2001).

Les sentiments d'auto-efficacité, de compétence, d'accomplissement et de croissance personnelle y ont aussi été liés (Bandura & Locke, 2003; Eschbach et al., 2019; Long, 2002;

Rochlen et al., 2001; Simoneau & Bergeron, 2003; Stewart & Picheca, 2001; Wilkinson & Caulfield, 2017). L'engagement envers les objectifs fixés, la perception d'une probabilité élevée de les atteindre et l'attente de satisfaction à la suite de leur atteinte ont été corrélés au stade d'action et à la motivation intrinsèque (Sellen et al., 2013; Sellen et al., 2009). Des conflits entre les buts poursuivis par les détenus diminuerait leur motivation (Klinger & Cox, 2004). La présence de stratégies inefficaces pour atteindre les objectifs de la vie courante motiverait les détenus à s'engager (Alemohammad et al., 2017).

Avoir déjà participé à un traitement augmenterait la motivation au traitement (Campbell et al., 2010; Gottschall & Axford, 2010; Grella & Rodriguez, 2011), tandis qu'un plus grand nombre de traitements passés (Kozar & Day, 2012; Stevens et al., 2006) et l'obtention simultanée de divers services (Sachs & Miller, 2018) la diminueraient. Un programme favorisant les besoins personnels et la croyance qu'il peut y répondre encouragerait la motivation (Gudjonsson et al., 2007; Ryan & Deci, 2000).

Plusieurs problèmes de santé mentale ont été associés à une faible motivation au changement/traitement ou au refus de traitement chez les détenus, tels que les troubles de la personnalité dramatiques (antisociale, borderline, narcissique et histrionique; McMurrin et al., 2010; Olver et al., 2011), la psychopathie (Hemphill & Hart, 2002; Howells & Day, 2007; Ward et al., 2004), l'impulsivité élevée (Ferguson, 2006; Hemphill & Hart, 2002), le narcissisme élevé (Noppel et al., 2018), les capacités intellectuelles faibles comme élevées (Snoyman & Aicken, 2011; Vandavelde et al., 2005) et les troubles concomitants (Black et al., 2010; Brocato & Wagner, 2008; Siqueland et al., 1998; Stephens, 2011). La dépression (Joe et al., 1995; Joe et al., 1999), la culpabilité, les remords (Day et al., 2008; Drapeau et al., 2004;

Hudson et al., 1992; Ward et al., 2004) et la détresse subjective ont été associés à plus d'engagement et de motivation au traitement (Tetley et al., 2012; Ward et al., 2004). La motivation au traitement a aussi été associée aux traits de la personnalité dépendante, dépressive et schizotypique (Kohler et al., 2008) ainsi qu'à l'âge (Hiller et al., 2009; Rosen et al., 2004).

Les délinquants sexuels seraient souvent peu motivés à changer (Kear-Colwell & Pollock, 1997; Sellen et al., 2013). Les détenus ayant commis des délits liés aux substances psychoactives auraient une motivation faible à modérément faible à entrer en traitement (Vandeveldt et al., 2005). Un plus grand nombre d'arrestations a été associé à l'abandon en traitement (Evans et al., 2009). Toutefois, plusieurs délinquants souffrant de troubles concomitants ne deviendraient motivés aux traitements qu'après plusieurs incarcérations (Stephens, 2011). Les détenus ayant commis un plus grand nombre de délits vivraient moins de culpabilité et remords, émotions liées à la motivation (Day et al., 2008; Drapeau et al., 2004; Hudson et al., 1992; Ward et al., 2004). Une plus grande sévérité des problèmes liés à la consommation de substances psychoactives, la santé mentale et physique, l'emploi et à la famille a été associée à la fois à une motivation plus élevée et à une motivation plus faible au traitement (Cosden et al., 2006; Evans et al., 2009; Hiller et al., 2009).

La considération du degré de motivation lors de la réévaluation du potentiel de réinsertion sociale en cours de sentence montrerait possiblement une association entre ledit potentiel et la motivation (Service correctionnel Canada, 2005, 2014b). Une perception plus élevée du risque présenté pourrait motiver l'individu à s'impliquer en traitement (Harvey, 2011). Contrairement à des niveaux plus élevés de minimisation/déni (Harkins et al., 2010;

Jung & Nunes, 2012), la reconnaissance du problème, de la sévérité du délit et de la nécessité d'un traitement pour changer a été associée à une motivation plus grande et au maintien en traitement (Brocato, 2004; Brocato & Wagner, 2008; Drieschner & Boomsma, 2008a, 2008b; Drieschner & Verschuur, 2010; Gudjonsson et al., 2007; Long, 2002; Simpson et al., 2012; Stewart & Picheca, 2001).

Plusieurs facteurs extrinsèques ont été associés à la motivation des détenus, tels que la perception de coercition et la réelle coercition (Baker, 2010; Stevens et al., 2006; Ward et al., 2004). La pression externe ou les contraintes légales peuvent inciter les détenus à entrer en traitement (Block, 1992; Long, 2002; Magrinelli Orsi & Brochu, 2009; Marlowe et al., 2001; Stevens et al., 2006). Même si les détenus ayant reçu un mandat d'obligation de traitement peuvent être moins motivés à y entrer, ils seraient plus susceptibles de le compléter et obtiendraient des résultats semblables aux participants volontaires (Coviello et al., 2013; Hiller et al., 1998; Kelly et al., 2005; Marlowe et al., 2001; Ryan & Deci, 2000). Le sens de l'association entre la perception d'une pression sociale et la motivation varierait (Marlowe et al., 2001; Stevens et al., 2006). Le soutien social de la part des proches (Brocato, 2004; Ward et al., 2004) et du personnel (Eschbach et al., 2019; Stewart & Picheca, 2001; Ward et al., 2004), ainsi que la présence et l'importance d'un réseau de soutien positif (Bui & Morash, 2010; Harvey, 2011; Snell-Rood et al., 2016), ont été associés à la motivation à l'entrée et en cours de traitement (Moon et al., 2019).

La motivation et l'entrée en traitement ont été associées à plusieurs bénéfices externes, tels que la réduction du niveau de sécurité, l'augmentation des visites, la réduction de la peine (Marshall et al., 1993), l'obtention d'une libération (Stewart & Millson, 1995), l'obtention de

nouveaux outils/soins, le « paiement de leurs dettes » à la société pour le crime commis, le fait d'être « laissé tranquille » par les autorités, l'évitement de sanctions ou d'une autre sentence, la prévention de la rechute (Drapeau et al., 2004; Eschbach et al., 2019; Khan et al., 2018), ainsi que le désir d'améliorer son état médical et psychiatrique, sa situation financière et ses relations (Marlowe et al., 2001).

L'identification des facteurs influençant la motivation des détenus est majeure pour mieux comprendre et améliorer cette motivation, augmenter la complétion des programmes et assurer l'atteinte des objectifs (Drieschner et al., 2004; Marlowe et al., 2001; Stewart & Picheca, 2001; Yong et al., 2015). Toutefois, il n'y a pas d'exploration systématique des facteurs associés à la motivation (Drieschner et al., 2004; McMurrin & Ward, 2004) et les résultats sont parfois inconsistants pour un même facteur (Evans et al., 2009; Hiller et al., 2009; Snoyman & Aicken, 2011; Vandavelde et al., 2005). Afin de mieux identifier les facteurs extrinsèques et intrinsèques influençant la motivation, ainsi que clarifier le lien parfois instable de certains d'entre eux avec la motivation, il serait important qu'ils soient considérés plus systématiquement dans les études examinant le changement chez les détenus (Yong et al., 2015).

De plus, les études intégrant des éléments liés à la motivation ont principalement été réalisées dans un seul établissement carcéral, dans d'autres pays, ciblaient un type de problématique et d'infraction spécifique ou concernaient une intervention particulière, limitant les possibilités de généralisation (Anstiss et al., 2011; Hiller et al., 2009; Theodosi & McMurrin, 2006).

De surcroît, la compréhension de la motivation des détenus canadiens est limitée par le

fait que le Service correctionnel Canada (SCC) n'utilise pas d'instrument évaluant exclusivement la motivation à l'égard des interventions. Néanmoins, le SCC considère la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier, évaluée en fonction de directives du SCC (2015c), ainsi que la *Motivation à changer de comportement* avant les programmes correctionnels, soit un item de la *Mesure générique du rendement du participant* (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Ayant une meilleure compréhension de la manière dont ces deux évaluations de la motivation fonctionnent distinctement et de manière interactive à la suite de l'étude de Dufour et Côté (2019)¹, l'objectif sera ici d'identifier les facteurs leur étant associés pour mieux comprendre la motivation des détenus canadiens à l'égard des interventions correctionnelles.

Étant donné la différence statistiquement significative entre ces évaluations (Dufour & Côté, 2019)², un modèle sera considéré pour chacune afin de voir si leurs prédicteurs principaux se distinguent. La motivation avant programme sera aussi considérée en fonction des catégories et statuts de programmes. Plusieurs éléments ayant été corrélés à la motivation lors d'études antérieures seront considérés pour déterminer lesquels ressortiront comme les plus importants. Les modèles trouvés permettront d'identifier les cibles d'intervention et les détenus moins motivés nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les programmes, augmentant la probabilité que ces derniers soient complétés. L'étude a l'avantage d'explorer la motivation envers plusieurs types de programmes correctionnels, dans

^{1 2} Cela fait référence à l'article 1 présenté dans cette thèse. L'information est présentée ici comme elle le serait dans le cadre de la soumission de l'article 2.

un large échantillon de détenus canadiens, incarcérés pour des délits diversifiés dans une dizaine de pénitenciers.

Méthode

Participants

Au total, 731 détenus ont été approchés, desquels 152 (20,8%) ont refusé de participer et 16 (2,2%) ont abandonné en cours d'étude. L'échantillon final est composé de 562 hommes détenus (76,9%), incarcérés pour des délits variés à travers tous les pénitenciers fédéraux du Québec (Figure 1) et condamnés à une première ou nouvelle sentence de deux ans et plus.

Les participants ont été recrutés aléatoirement de 2007 à 2011, sur une base volontaire, à partir de la liste des détenus nouvellement sentenciés au Centre régional de réception du SCC. Tenant compte de la disponibilité des locaux et des chercheurs pour rencontrer les détenus, le premier participant a été sélectionné de cette liste à partir d'un chiffre tiré au hasard entre un et quatre; chaque quatrième détenu suivant a été approché. Pour être admissibles, ils devaient parler français ou anglais et l'indice de *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier devait être disponible. Les participants sont âgés entre 18 et 84 ans. La majorité sont Canadiens français, n'ont pas complété leurs études secondaires et purgent une première sentence fédérale. Les délits principaux pour la sentence actuelle sont contre la personne, contre la propriété ou relatifs aux stupéfiants. Les caractéristiques de l'échantillon sont présentées au Tableau 1.

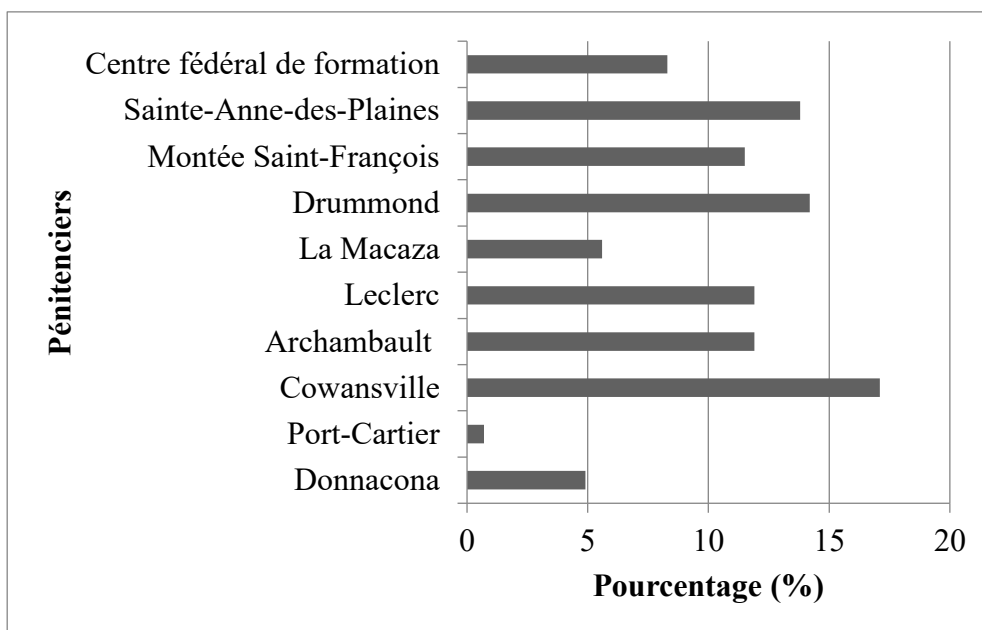


Figure 1. Distribution des participants par pénitencier fédéral au Québec ($N = 562$). Cette distribution considère l'établissement d'arrivée à la suite du premier transfèrement, soit celui du Centre régional de réception. Ce centre est l'établissement où tous les détenus nouvellement sentenciés pour deux ans et plus au Québec étaient d'abord admis pour être évalués par le SCC et ensuite redirigés vers d'autres pénitenciers. Il est possible que les participants de l'étude aient été transférés dans un autre établissement en cours de sentence. Cette figure a aussi été présentée dans Dufour et Côté (2019)³.

Déroulement de la recherche

Volet 1 : Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral fédéral. Les participants ont été rencontrés entre 2007 et 2011. Le consentement libre et éclairé a été obtenu entre la troisième et sixième semaine après l'admission au Centre régional de réception. Les informations sociodémographiques ont été recueillies avec un questionnaire développé pour l'étude; certaines sont utilisées comme variables indépendantes, telles que l'âge ainsi que la présence

³ Cela fait référence à l'article 1 présenté dans cette thèse. L'information est présentée ainsi comme elle le serait dans le cadre de la soumission de l'article 2.

Tableau 1

Caractéristiques de l'échantillon à l'admission (N = 562)

| | M (ET) |
|---|------------|
| Sentence (années) ^a | 3,6 (2,0) |
| Âge (années) | 39 (12,8) |
| | % (n) |
| Numéro de la peine actuelle | |
| Première | 71,7 (403) |
| Deuxième | 15,5 (87) |
| Troisième ou plus | 12,4 (70) |
| Délit principal pour la peine actuelle ^b | |
| Délit violent ^c | |
| Vol qualifié | 48,6 (273) |
| Voie de fait | 13,5 (76) |
| Homicide | 13 (73) |
| Tentative de meurtre | 4,4 (25) |
| Délit sexuel | 2,3 (13) |
| Agression sexuelle | 14,6 (82) |
| Contact sexuel | 8,2 (46) |
| Introduction par effraction (avec ou sans vol) | 3,4 (19) |
| Vol simple | 7,8 (44) |
| Fraude | 0,7 (4) |
| Délit impliquant des substances psychoactives | 2,5 (14) |
| 25,8 (145) | |
| Origine ethnique | |
| Canadien français | 78,3 (440) |
| Canadien anglais | 6,8 (38) |
| Autre | 14,9 (84) |
| Statut marital (à l'arrestation) | |
| Union de fait | 32 (180) |
| Marié | 6,8 (38) |
| En couple sans cohabiter | 11,4 (64) |
| Séparé, divorcé ou veuf | 40 (225) |
| Célibataire | 8,4 (47) |
| Éducation (à l'arrestation) | |
| École secondaire non complétée | 68,3 (384) |
| Emploi (à l'arrestation) | |
| Sans emploi | 56 (315) |

Note. La majeure partie de ce tableau a été présentée dans un autre article soumis par Dufour et Côté (2019)⁴. Outre pour la durée moyenne de sentence et le délit principal qui sont expliqués ci-bas, ainsi que pour les catégories où il n'y a qu'une option centrale donnée (p. ex. éducation, emploi), la non-atteinte du total de 562 détenus s'explique par la présence de données manquantes pour certains participants.

^aLes sentences à perpétuité ($n = 13$) ont dû être retirées afin d'avoir la durée moyenne des sentences. ^bLes délits principaux ne sont que des exemples étant donné la diversité des délits dans l'échantillon. Ceux-ci peuvent se chevaucher (p. ex. les délits violents incorporent, entre autres, les délits sexuels, les voies de fait et les vols qualifiés). ^cLa définition de Statistique Canada (2017) a été utilisée pour le délit violent, soit un crime contre la personne au Code criminel.

d'enfants et d'une conjointe à l'admission (soutien social). Les antécédents criminels ont été obtenus dans les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada.

Une évaluation de la santé mentale (état actuel et antécédents) a été effectuée auprès des participants à l'aide de plusieurs instruments cliniques. Les évaluateurs avaient des degrés d'éducation variés (p. ex. maîtrise en psychologie, études supérieures en psychiatrie) et avaient tous été formés pour administrer/coter les instruments.

Le *Structured Clinical Interview for DSM-IV* a été utilisé pour évaluer les troubles mentaux (SCID-I) et troubles de la personnalité (SCID-II), l'instrument le plus valide et le plus utilisé pour évaluer les troubles mentaux en pénitencier (Arboleda-Florez, 1994; Beaudette & Stewart, 2016; Steadman et al., 2009). Dans l'étude actuelle, la fidélité inter-juges pour le SCID-I était excellente à travers divers regroupements de diagnostics (p. ex. k de 0,92 pour les troubles graves de l'humeur [$n = 41$]; k de 1,00 pour les troubles anxieux [$n = 37$]). La fidélité inter-juges pour le SCID-II était aussi excellente concernant les troubles pour lesquels elle était disponible (p. ex. k de 0,93 pour le trouble de la personnalité

⁴ Cela fait référence à l'article 1 présenté dans cette thèse. L'information est présentée ici comme elle le serait dans le cadre de la soumission de l'article 2.

antisociale [$n = 30$]). Afin d'économiser du temps, le SCID-II a été passé au complet pour un participant sur cinq; seuls les modules sur les troubles de la personnalité du groupe B (antisociale, narcissique, limite, histrionique) ont été administrés à tous vu leur prévalence plus élevée dans la population carcérale. Les troubles d'utilisation de substances psychoactives, les troubles/traits de la personnalité du groupe B et les troubles de l'humeur ont été considérés. Comme trop peu de participants avaient été évalués pour les troubles/traits des personnalités dépendante, paranoïde et schizotypique, ces troubles/traits n'ont pu être considérés comme variables indépendantes.

Les capacités intellectuelles ont été évaluées avec le *Wechsler Adult Intelligence Scale-Third Edition* (WAIS-III) qui a une très bonne validité de construit ainsi que d'excellents indices de fidélité (Groth-Marnat, 2003; Kaufman & Lichtenberger, 1999). Les deux sous-tests de vocabulaire et blocs ont été passés à tous pour avoir un QI estimé (Sattler, 2001). En présence d'un potentiel de déficience intellectuelle, la suite du WAIS-III a été administrée.

Le niveau d'impulsivité a été évalué avec le *Barratt Impulsiveness Scale* (BIS-11) qui a de bonnes validités de contenu et construit et une excellente consistance interne avec des détenus (Patton et al., 1995; Rush et al., 2008).

Volet 2 : Services de santé mentale en milieu carcéral fédéral. Les participants recrutés de 2007 à 2011 ont été suivis pendant deux ans sur dossiers, allant jusqu'à 2013. La revue des dossiers a été conduite dans le Système de gestion des délinquants, un système informatisé et sécurisé du SCC utilisé pour gérer les dossiers des détenus fédéraux durant leur sentence. Une formation a été obtenue pour y naviguer; celle-ci a été en partie offerte par une employée du SCC. Une vidéo sur l'utilisation du système a permis de compléter la formation.

Une première collecte de données a été effectuée par des assistants de recherche, dont l'auteur de l'article. À la suite d'un examen approfondi des informations disponibles dans les dossiers des délinquants, cette dernière a défini de nouveaux protocoles de variables intégrant, entre autres, tout ce qui a trait aux programmes carcéraux et à la motivation. Elle a repris la collecte de données de manière indépendante pour tous les participants. Afin d'accroître la compréhension des données, des échanges ont eu lieu avec des membres du personnel du SCC, tels que des gestionnaires de programme, des agents de projet, des conseillers, des psychologues et des agents de libération conditionnelle.

La majorité des données collectées dans le Système de gestion des délinquants provenaient de plans correctionnels, de rapports de programmes et de la *Mesure générique du rendement du participant*. Les informations sur les programmes offerts par le personnel du SCC, les deux variables liées à la motivation des détenus et plusieurs variables indépendantes y ont été saisies. L'étude a obtenu l'autorisation des comités d'éthique concernés.

Lors de l'étude, les programmes correctionnels du SCC étaient divisés en six domaines. Certaines de leurs caractéristiques sont présentées au Tableau 2 pour les participants faisant partie des analyses finales.

Ces programmes constituent des interventions structurées qui visent la réhabilitation sociale et la diminution du risque de récidive en opérant sur les facteurs de risque validés empiriquement et directement liés au comportement criminel. Le nombre d'heures et de séances, la durée et le contenu variaient selon l'intensité et le domaine des programmes (Bonta & Andrews, 2007; Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2009, 2010, 2011, 2013b, 2014e). Ceux-ci suivent le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de

Tableau 2

Premier programme correctionnel suivi : Statistiques descriptives (n = 247)

| | M (ET) |
|--|------------|
| Durée (jours) | 74,6 (49) |
| | % (n) |
| Domaines de programmes | |
| Traitement de la toxicomanie | 51,8 (128) |
| Prévention de la violence | 20,6 (51) |
| Pour délinquants sexuels | 10,9 (27) |
| Communautaire de maintien ou autre | 8,9 (22) |
| Prévention de la violence familiale | 6,5 (16) |
| Compétences psychosociales ou général de prévention du crime | 1,2 (3) |
| Niveaux d'intensité des programmes | |
| Élevé | 2,0 (5) |
| Modéré | 86,2 (213) |
| Faible | 11,7 (29) |

Note. La majorité des détenus (88,3%) a suivi le programme dans un pénitencier, tandis qu'une minorité (11,7%) l'a suivi en communauté.

réceptivité (Bonta & Andrews, 2007; Bourgon & Bonta, 2014; Dowden & Andrews, 2004; McGuire, 2002b; Service correctionnel Canada, 2010). Ces programmes ciblent un ou plusieurs facteurs/besoins dynamiques (Motiuk, 1997; Service correctionnel Canada, 2015b) parmi l'emploi et l'éducation, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le comportement en collectivité, la vie personnelle et affective, ou les attitudes. Ils ont été offerts par des agents de programme du SCC en pénitencier ou, pour une minorité, dans la communauté s'ils ont été libérés avant l'expiration de leur mandat (Service correctionnel Canada, 2011). Les détenus ont participé volontairement aux programmes selon ce qui avait été recommandé dans leur planification correctionnelle. Ils étaient rémunérés, tout comme pour des programmes d'éducation ou d'emplois en établissement (Service correctionnel Canada, 2009, 2011, 2014c, 2016). Le rapport d'évaluation de McCowan et al.

(2009) contient la description détaillée des programmes. La description faite par le SCC des programmes correctionnels offerts se trouve à l'Annexe 3.

La première variable de motivation est la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier. Celle-ci correspond au niveau général de motivation pour toutes les interventions recommandées au plan correctionnel (Service correctionnel Canada, 2015b, 2015c). Elle est évaluée par un agent de libération conditionnelle à l'arrivée et peut être réévaluée en cours de sentence. L'étude a considéré le niveau initial noté au plan correctionnel élaboré lors du processus d'évaluation initiale 60 à 90 jours suivant l'admission au pénitencier (Service correctionnel Canada, 2015a, 2015b). L'évaluation en trois niveaux de cette motivation est basée sur des lignes directrices du SCC. Plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer sa progression, tels que la reconnaissance des conséquences de ses actes, le degré de responsabilisation envers ses problèmes, la présence d'habiletés pour changer et les antécédents reflétant une volonté de changer (Service correctionnel Canada, 2015c). Un niveau *faible* signifie que le détenu « nie vigoureusement qu'il lui faut changer ou ne veut pas participer aux programmes recommandés ni à d'autres interventions ». Un niveau *moyen* signifie qu'il « n'est peut-être pas entièrement d'accord avec son évaluation globale, mais il accepte de participer aux programmes recommandés ou à d'autres interventions ». Un niveau *élevé* signifie qu'il « est très motivé et il s'efforce activement de régler ses problèmes » (Service correctionnel Canada, 2015c).

La deuxième variable de motivation, la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel, est issue de la *Mesure générique du rendement du participant (MGRP)*. Cette mesure est utilisée par les agents de programme du SCC pour évaluer les

progrès et le rendement des détenus par rapport aux objectifs communs à tous les programmes correctionnels (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Elle mesure la participation globale, les changements d'attitude, l'acquisition de compétences et le niveau de motivation des participants aux programmes. La MGRP comprend trois sous-échelles et 17 items cotés en cinq points (-2 = besoin d'une grande amélioration, -1 = besoin d'une certaine amélioration, 0 = satisfaisant, +1 = bon, +2 = excellent). Les cotes sont basées sur des comportements et caractéristiques observables. Cette mesure contient globalement de bonnes qualités psychométriques (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011; Vandermeij, 2009).

La *Motivation à changer de comportement* est un item spécifique de la sous-échelle de *réceptivité* de la MGRP (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Pour l'étude, cet item a été recodé en trois niveaux étant donné la faible quantité de participants tombant dans les catégories extrêmes. Les cotes de -2 (*n'est pas motivé à changer, ne semble pas vouloir changer ou penser qu'il peut y arriver ou que ce changement en vaille la peine*; stade de précontemplation) et de -1 (*sa motivation à changer n'est pas constante ou est passagère; pense à faire des changements, mais ne s'engage pas encore à prendre des mesures*; stade de contemplation) ont été classées comme motivation *faible*. La cote de 0 (*manifeste une motivation à changer et pourrait prendre certaines mesures pour apporter des changements*; stades de préparation/action) a été classée comme motivation *moyenne*. Les cotes de 1 (*s'est activement engagé à changer*; stade de l'action) et de 2 (*maintient un niveau de motivation élevé, malgré des difficultés ou des reculs possibles*; stades de l'action/maintien) ont été classées comme motivation *élevée* (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011). Les agents de programme étaient à la fois responsables d'offrir les programmes aux participants et

d'évaluer leur motivation. Idéalement, la motivation aurait été évaluée par un observateur externe, mais celle-ci était recueillie comme telle dans les dossiers institutionnels.

Quatre autres items de la MGRP ont été retenus comme variables indépendantes pour rendre compte de l'attitude envers le programme (interaction avec les intervenants, accord avec les objectifs, compréhension des conséquences du comportement, reconnaissance des facteurs liés aux habitudes criminelles). Le nombre de sentences en milieu fédéral, la cote de sécurité du détenu (minimale, moyenne, maximale) et le plus haut niveau de gravité parmi tous les délits commis ont été considérés. Cette gravité a été prise du *Système pour quantifier les antécédents criminels Cormier-Lang* qui attribue un poids empiriquement dérivé à chaque accusation en fonction de la gravité de l'infraction (Eke, Hilton, Meloy, Mohandie, & Williams, 2011; Fougere, Potter, & Boutilier, 2009; Quinsey, Harris, Rice, & Cormier, 2006). La cote de sécurité considère le risque d'évasion, la menace pour la sécurité du public et le degré de surveillance/contrôle en pénitencier (Service correctionnel Canada, 2018). Le potentiel de réinsertion sociale à l'admission, calculé en fonction de la cote de sécurité, du risque lors de la mise en liberté et du niveau d'intervention selon les facteurs criminogènes statiques et dynamiques, a aussi été recueilli (Motiuk & Nafekh, 2001; Service correctionnel Canada, 2015b). La recommandation du programme suivi au sein du plan correctionnel, la participation à un suivi psychologique avant le programme, le nombre de besoins élevés, le nombre de besoins ciblés par le programme d'abord identifiés dans le plan correctionnel et les demandes de libération faites avant la participation au programme ont été considérés.

Analyses

Tout d'abord, des tests d'hypothèses ont été effectués entre les variables indépendantes

d'intérêt et les variables dépendantes ordinales, soit la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel. Des analyses bivariées paramétriques et non paramétriques ont été effectuées selon la distribution et le type des variables (ex. tests t, de Mann-Whitney et de Kruskal Wallis; corrélations de Pearson et de Spearman, etc.); les variables indépendantes liées aux variables de motivation ont été ciblées pour les conserver dans les analyses principales.

Ensuite, selon la distribution et le type des variables, des analyses bivariées paramétriques (corrélations de Pearson) et non paramétriques (corrélations de Spearman) ont été faites entre les variables indépendantes restantes afin d'éviter la redondance d'informations.

Enfin, des régressions logistiques multinomiales ont été réalisées pour trouver le poids relatif des variables, lorsque considérées globalement, dans la prédiction des deux motivations. Des régressions avec la motivation avant programme ont aussi été entreprises en considérant la catégorie et le statut de complétion des programmes. La considération des variables dans un modèle de régression a permis de contrôler pour la redondance de prédiction.

Résultats

Les variables ayant un niveau de significativité statistique minimal de 0,25 dans les analyses bivariées ont été conservées pour les analyses subséquentes (Hosmer et al., 2013). Douze variables ont été intégrées à la fois dans la régression avec la motivation globale aux interventions et la motivation avant programme, soit toutes des variables intrinsèques mis à part le niveau de sécurité qui est plutôt extrinsèque : trouble de la personnalité antisociale,

trait(s) de personnalité narcissique (au moins un trait), absence de remords (trait du trouble de la personnalité antisociale), trouble de l'humeur à vie, déficience intellectuelle légère, délit sexuel commis au cours de la vie, délit principal impliquant des substances psychoactives, nombre de délits commis, nombre de sentences fédérales, nombre de besoins élevés, faible potentiel de réinsertion sociale, niveau de sécurité. Deux variables intrinsèques n'ont été incluses que dans la régression avec la motivation globale aux interventions : traits de personnalité limite et âge. Huit variables n'ont été incluses que dans la régression avec la motivation avant programme, soit toutes des variables intrinsèques mis à part la recommandation du programme suivi qui est plutôt extrinsèque : très grande impulsivité, sévérité la plus élevée des délits commis, nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle et ciblés en programme, accord avec les objectifs du traitement (entente mutuelle), reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles, interaction/alliance avec les intervenants, compréhension des conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique, recommandation du programme suivi (pression externe).⁵ Les fréquences pour la catégorie « présence » des variables indépendantes dichotomiques étaient toutes supérieures à cent (n entre 122 et 364) pour la motivation globale aux interventions, mis à part pour la déficience intellectuelle identifiée après la passation complète du WAIS-III ($n = 66$), tandis qu'elles étaient toutes au-dessus de 30 (n entre 40 et 154) pour la motivation avant programme, mis à part, encore une fois, pour la déficience intellectuelle ($n = 23$).

⁵ Les caractéristiques des variables indépendantes corrélées aux deux variables de la motivation et ayant été intégrées dans les régressions sont rapportées au Tableau 7 (Annexe 6). Ce tableau a été mis en annexe puisqu'il ne sera pas intégré à l'article.

Sur les 562 participants de l'échantillon, 555 participants ont été conservés dans le modèle final de régression pour la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier. Leur motivation globale était faible (20,5%), moyenne (67,2%) ou élevée (12,3%). Le modèle global, $X^2(16) = 180,96$ $p < .001$, intègre un ensemble de huit variables prédictives. Le R^2 Nagelkerke, un estimé de la variance expliquée par le modèle, est de .34. Ainsi, les variables du modèle expliquent 34% de la variabilité de la motivation globale aux interventions à l'admission (Tableau 3).

Tableau 3

Motivation globale aux interventions à l'admission en pénitencier :
Modèle global de la régression logistique multinomiale (n = 555)

| Variabes | Khi-carré |
|---|-------------------|
| Cote de sécurité | 21,85*** |
| Absence de remords | 19,93*** |
| Trouble de l'humeur à vie | 15,66*** |
| Âge | 15,03*** |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | 13,83*** |
| Nombre de besoins élevés | 10,60** |
| Déficience intellectuelle légère | 6,96* |
| Délit sexuel commis au cours de la vie | 5,53 ^a |

^aMalgré la non-significativité statistique du "délict sexuel commis au cours de la vie" dans le modèle global (p marginal à .063), celui-ci est statistiquement significatif dans la comparaison de la motivation modérée par rapport à faible.

* $p \leq .05$ ** $p \leq .01$ *** $p \leq .001$

Dans la comparaison des niveaux faible et moyen de motivation, sept variables sont statistiquement significatives. Dans la comparaison des niveaux faible et élevé de motivation, sept variables sont statistiquement significatives (Tableau 4). Plus la cote de sécurité est élevée, moins un détenu a de probabilité d'avoir une motivation globale envers les interventions de niveau moyen ou élevé; à mesure que la cote diminue d'une unité, la motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible. L'absence de

Tableau 4

Motivation globale aux interventions à l'admission en pénitencier : Estimations des paramètres de la régression logistique multinomiale (n = 555)

| | b (ES) | Rapport de cote (rapport transformé) | Intervalle de confiance à 95% | |
|---|-----------------|--|---|---|
| | | | Borne inférieure (borne transformée) | Borne supérieure (borne transformée) |
| Motivation moyenne par rapport à faible | | | | |
| Absence de remords | -1,07 (0,28)*** | 0,34 (2,94) | 0,20 (1,67) | 0,60 (5,00) |
| Âge | -0,04 (0,01)*** | 0,97 (1,03) ^a | 0,95 (1,02) | 0,98 (1,05) |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | -0,96 (0,29)*** | 0,39 (2,56) | 0,22 (1,47) | 0,68 (4,55) |
| Cote de sécurité | -0,89 (0,28)*** | 0,41 (2,44) | 0,24 (1,43) | 0,70 (4,17) |
| Trouble de l'humeur à vie | 0,81 (0,26)** | 2,25 | 1,35 | 3,75 |
| Déficience intellectuelle légère | -0,80 (0,32)* | 0,45 (2,22) | 0,24 (1,18) | 0,85 (4,17) |
| Délit sexuel commis au cours de la vie | -0,62 (0,28)* | 0,54 (1,85) | 0,31 (1,08) | 0,93 (3,23) |
| Motivation élevée par rapport à faible | | | | |
| Cote de sécurité | -1,80 (0,40)*** | 0,17 (5,88) | 0,08 (2,78) | 0,36 (12,5) |
| Absence de remords | -1,56 (0,39)*** | 0,21 (4,76) | 0,10 (2,22) | 0,45 (10,00) |
| Trouble de l'humeur à vie | 1,41 (0,38)*** | 4,11 | 1,97 | 8,60 |
| Âge | -0,05 (0,02)*** | 0,95 (1,05) ^a | 0,92 (1,02) | 0,98 (1,09) |
| Nombre de besoins élevés | -0,62 (0,20)** | 0,54 (1,85) | 0,36 (1,25) | 0,80 (2,78) |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | -1,72 (0,64)** | 0,18 (5,56) | 0,05 (1,61) | 0,62 (20,00) |
| Déficience intellectuelle légère | -1,26 (0,64)* | 0,29 (3,45) | 0,08 (1,00) | 1,00 (12,5) |

Note. Pour faciliter l'interprétation, les rapports de cote inférieurs à 1 ont été transformés en valeurs au-dessus de 1 (p. ex. absence de remords : $1/0,34 = 2,94$; $1/0,21 = 4,76$). Dans un tel cas, les rapports de cote doivent être interprétés comme suit : « La motivation a 2,9 fois plus de probabilité d'être moyenne et 4,8 fois plus de probabilité d'être élevée par rapport à faible chez un détenu n'ayant pas le trait de personnalité d'absence de remords. » Les intervalles de confiance des rapports de cote ont aussi été transformés (p. ex. absence de remords dans la comparaison de la motivation moyenne-faible: $1/0,20 = 1,67$; $1/0,60 = 5,00$).

^aLe rapport de cote, lorsque calculé en considérant 10 unités en âge, est de 1,49 dans la comparaison de motivation moyenne-faible et de 1,65 dans la comparaison de motivation élevée-faible.

* $p \leq .05$ ** $p \leq .01$ *** $p \leq .001$

remords diminue les probabilités d'avoir une motivation globale de niveau moyen ou élevé; la motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible chez un détenu n'ayant pas ce trait de la personnalité antisociale. Avoir eu un trouble de l'humeur au courant de la vie augmente les probabilités d'avoir une motivation moyenne ou élevée par rapport à faible. À mesure que l'âge augmente, un détenu a moins de probabilité d'avoir une motivation globale de niveau moyen ou élevé; à chaque 10 ans de baisse, motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible. Avoir un faible potentiel de réinsertion sociale en début de sentence diminue les probabilités d'avoir une motivation globale de niveau moyen ou élevé; la motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible lorsque le potentiel de réinsertion n'est pas faible. À mesure que le nombre de besoins élevés augmente, la motivation globale a moins de probabilité d'être élevée; à chaque diminution d'un besoin élevé, la motivation a plus de probabilité d'être élevée par rapport à faible. Avoir une déficience intellectuelle légère diminue les probabilités d'avoir une motivation globale moyenne ou élevée; la motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible lorsqu'un détenu n'a pas de déficience. Avoir commis un délit sexuel dans sa vie diminue les probabilités d'avoir une motivation globale moyenne; la motivation a plus de probabilité d'être moyenne par rapport à faible lorsqu'un détenu n'a jamais commis un tel délit.

Sur les 315 participants ayant suivi un programme correctionnel dans leurs deux premières années de sentence, la *Motivation à changer le comportement* a été évaluée avant programme pour 268 détenus. Dans le modèle final de régression, 247 participants ont été conservés. Leur motivation avant programme était faible (36%), moyenne (46,2%) ou élevée (17,8%). Les six catégories de programmes ont été suivies; les plus fréquentes concernaient la

toxicomanie (51,8%), la prévention de la violence (20,6%) et la délinquance sexuelle (10,9%). Leur durée moyenne était de 74,6 jours et la majorité était d'intensité modérée (Tableau 2). Le modèle global, $X^2(20) = 238,62$ $p < .001$, intègre un ensemble de onze variables prédictives. Le R^2 Nagelkerke, un estimé de la variance expliquée par le modèle, est de .71. Ainsi, les variables du modèle expliquent 71% de la variabilité de la motivation à changer le comportement avant programme (Tableau 5).

Tableau 5

Motivation avant programme :

Modèle global de la régression logistique multinomiale (n = 247)

| Variables | Khi-carré |
|---|-----------|
| Accord avec objectifs du traitement (entente mutuelle) | 35,03*** |
| Compréhension des conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique | 28,78*** |
| Interaction/alliance avec intervenants | 16,79*** |
| Trouble de la personnalité antisociale | 13,37*** |
| Délit principal impliquant substances psychoactives | 11,27** |
| Reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles | 10,75** |
| Nombre de délits commis | 8,45* |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | 8,30* |
| Nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle du détenu et ciblés dans le programme | 7,26* |
| Très grande impulsivité | 6,96* |
| Trouble de l'humeur à vie | 6,69* |

* $p \leq .05$ ** $p \leq .01$ *** $p \leq .001$

Trois variables sont statistiquement significatives dans la comparaison des niveaux faible et moyen de motivation. Onze variables sont statistiquement significatives dans la comparaison des niveaux faible et élevé de motivation (Tableau 6).

À mesure que l'accord avec les objectifs du traitement augmente chez le détenu, sa

Tableau 6

Motivation avant programme : Estimations des paramètres de la régression logistique multinomiale (n = 247)

| | <i>b</i> (ES) | Rapport de cote (rapport transformé) | Intervalle de confiance à 95% | |
|--|-----------------|---|---|---|
| | | | Borne inférieure (borne transformée) | Borne supérieure (borne transformée) |
| Motivation moyenne par rapport à faible | | | | |
| Accord avec objectifs du traitement (entente mutuelle) | 1,56 (0,40)*** | 4,77 | 2,19 | 10,36 |
| Compréhension des conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique | 1,41 (0,35)*** | 4,08 | 2,07 | 8,04 |
| Trouble de la personnalité antisociale | -1,18 (0,45)** | 0,31 (3,23) | 0,13 (1,35) | 0,74 (7,69) |
| Motivation élevée par rapport à faible | | | | |
| Accord avec objectifs du traitement (entente mutuelle) | 3,54 (0,69)*** | 34,55 | 8,88 | 134,40 |
| Compréhension des conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique | 2,62 (0,60)*** | 13,66 | 4,25 | 43,90 |
| Trouble de la personnalité antisociale | -2,65 (0,80)*** | 0,07 (14,29) | 0,02 (2,94) | 0,34 (50,00) |
| Interaction/alliance avec intervenants | 2,41 (0,74)*** | 11,09 | 2,60 | 47,26 |
| Délit principal impliquant substances psychoactives | 2,99 (1,06)** | 19,86 | 2,50 | 157,64 |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | 2,64 (0,96)** | 13,98 | 2,12 | 92,28 |
| Nombre de délits commis | -0,91 (0,35)** | 0,40 (2,5) | 0,20 (1,27) | 0,79 (5,00) |
| Nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification | | | | |

| | | | | |
|--|---------------|-------------|-------------|--------------|
| correctionnelle du détenu et ciblés dans le programme | -2,08 (0,83)* | 0,13 (7,69) | 0,02 (1,56) | 0,64 (50,00) |
| Trouble de l'humeur à vie | 1,80 (0,74)* | 6,06 | 1,42 | 25,96 |
| Très grande impulsivité | -2,11 (0,91)* | 0,12 (8,33) | 0,02 (1,37) | 0,73 (50,00) |
| Reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles | 1,41 (0,64)* | 4,07 | 1,17 | 14,22 |

Note. Pour faciliter l'interprétation, les rapports de cote inférieurs à 1 ont été transformés en valeurs au-dessus de 1 (p. ex. trouble de la personnalité antisociale : $1/0,31 = 3,23$; $1/0,07 = 14,29$). Dans un tel cas, les rapports de cote doivent être interprétés comme suit: « La motivation a 3,2 fois plus de probabilité d'être moyenne et 14,3 fois plus de probabilité d'être élevée par rapport à faible en l'absence du trouble de la personnalité antisociale ». Les intervalles de confiance des rapports de cote ont aussi été transformés (p. ex. trouble de la personnalité antisociale dans la comparaison de la motivation moyenne-faible: $1/0,13 = 7,69$; $1/0,74 = 1,35$).

* $p \leq .05$ ** $p \leq .01$ *** $p \leq .001$

motivation à changer son comportement avant programme a plus de probabilité d'être modérée ou élevée par rapport à faible. À mesure que sa compréhension des conséquences de son comportement augmente, sa motivation a plus de probabilité d'être modérée ou élevée par rapport à faible. À mesure que l'interaction avec les intervenants s'améliore, sa motivation a plus de probabilité d'être élevée par rapport à faible. La présence d'un trouble de la personnalité antisociale diminue les probabilités d'avoir une motivation moyenne ou élevée; la motivation a plus de probabilité d'être moyenne ou élevée par rapport à faible en l'absence de ce trouble. Avoir commis un délit principal impliquant des substances psychoactives augmente les probabilités d'avoir une motivation élevée par rapport à faible. À mesure que la reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles augmente, la motivation du détenu a plus de probabilité d'être élevée par rapport à faible. À mesure que le nombre de délits commis par un détenu augmente, il a moins de probabilité d'avoir une motivation élevée par rapport à faible. Avoir un faible potentiel de réinsertion sociale en début de sentence augmente

les probabilités d'avoir une motivation élevée par rapport à faible. À mesure que le nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle et ciblés en programme diminue d'une unité, le détenu a plus de probabilité d'avoir une motivation élevée par rapport à faible. Avoir une très grande impulsivité diminue les probabilités d'avoir une motivation élevée; un détenu n'ayant pas cette caractéristique a plus de probabilité d'avoir une motivation élevée par rapport à faible. Avoir eu un trouble de l'humeur dans la vie augmente les probabilités d'avoir une motivation élevée par rapport à faible.

À noter que l'inclusion de quatre items provenant de la *Mesure générique du rendement du participant* comme variables indépendantes, dans un modèle où la variable dépendante constituait aussi un item de cette mesure, a pu avoir un impact. Il est possible que les évaluateurs aient été portés à coter les items de la mesure de manière similaire et que cela ait gonflé artificiellement la variance expliquée. Néanmoins, chaque item de la mesure concerne des éléments indépendants associés au rendement, à la réceptivité et à l'effort fournis des participants. De plus, les corrélations entre les quatre variables indépendantes et la variable dépendante de la MGRP n'allaient pas au-dessus de 0,64; ces variables concernant l'attitude face au traitement étaient donc suffisamment différentes de la variable de motivation.

Des régressions logistiques multinomiales ont été effectuées avec la *Motivation à changer de comportement* en fonction des six catégories et du statut de complétion des programmes. Considérant la quantité de variables indépendantes et les sous-populations plus petites (n entre 3 et 128 pour les catégories; n de 49 pour la non-complétion), les résultats ont été invalides (p. ex. erreurs multiples dans les coefficients Exp(B), absence de variables

statistiquement significatives dans les modèles). Les prédicteurs n'ont pu être comparés selon la catégorie et la complétion des programmes.

Discussion

L'objectif était de considérer des éléments associés à la motivation des détenus à l'égard des interventions pour déterminer ceux qui permettent de définir un modèle de la motivation des détenus canadiens. Étant donné la différence statistiquement significative entre les deux mesures de la motivation du SCC (Dufour & Côté, 2019)⁶, soit la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un programme correctionnel, des modèles distincts ont été créés pour les deux afin de voir si leurs prédicteurs principaux se distinguent. La *Motivation à changer de comportement* a aussi été considérée en fonction des catégories et statuts de programmes.

Le modèle de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier intègre huit variables prédictives. Une variable intrinsèque prédit une motivation plus élevée, soit la présence d'un trouble de l'humeur au courant de la vie. Sept variables prédisent une motivation plus faible, soit une variable extrinsèque (cote de sécurité) et six variables intrinsèques (absence de remords, âge, faible potentiel de réinsertion sociale, nombre de besoins élevés, déficience intellectuelle légère, délit sexuel commis dans la vie).

On se serait attendu à ce que la motivation augmente avec l'âge, mais celle-ci diminue faiblement. Il est possible qu'un âge plus avancé en début de sentence ait un effet de

⁶ Cela fait référence à l'article 1 présenté dans cette thèse. L'information est présentée ici comme elle le serait dans le cadre de la soumission de l'article 2.

découragement affectant la motivation globale d'un détenu vis-à-vis les interventions, surtout si sa sentence est longue; ce dernier pourrait avoir l'impression qu'il finira sa vie en prison. À la réévaluation de cette motivation en cours de sentence, il est possible que l'âge, précédemment associé à l'engagement et à la motivation en traitement (Rosen et al., 2004), affecte positivement la motivation globale aux interventions; l'impression qu'un détenu aurait pu avoir quant à sa vie qui finira en prison aura pu se dissiper avec, entre autres, l'engagement dans sa planification correctionnelle et les discussions sur ses possibilités de libération. De plus, il est possible que les détenus plus âgés étaient plus criminalisés ou plus susceptibles d'avoir commis un délit sexuel, deux éléments pouvant diminuer la motivation (Evans et al., 2009; Garland & Dougher, 1991; Kear-Colwell & Pollock, 1997; Sellen et al., 2013). Après vérification, l'âge était effectivement corrélé de manière positive et statistiquement significative, malgré que plutôt faiblement, avec le nombre de sentences des participants ($r = .16$ $p < .001$) et le fait que ces derniers aient commis un délit principal sexuel dans la sentence actuelle ($r = .38$ $p < .001$).

Notons que le prédicteur extrinsèque de cote de sécurité a le plus de poids dans le modèle; cela appuie l'importance de la combinaison des facteurs intrinsèques et extrinsèques pour motiver les détenus au changement.

Le modèle de la *Motivation à changer le comportement* avant programme intègre onze variables prédictives. Quatre variables intrinsèques prédisent une motivation plus faible (trouble de la personnalité antisociale, nombre de délits commis, nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle et ciblés en programmes, très grande impulsivité).

On aurait pu s'attendre à ce que le nombre de besoins identifiés et ciblés prédise une motivation plus élevée. Néanmoins, il est possible que ces besoins liés à la réduction du comportement criminel ne cadraient pas avec les besoins prioritaires pour les participants, affectant leur motivation (Erez, 1987; Stewart & Millson, 1995; Ward et al., 2004). De plus, même s'il est reconnu comme bénéfique de cibler des besoins identifiés (Service correctionnel Canada, 2010), un plus grand nombre de besoins ciblés pourrait refléter une plus grande sévérité des problèmes, cette dernière pouvant aller de pair avec une faible motivation au traitement (Evans et al., 2009).

Sept variables intrinsèques prédisent une motivation plus élevée (accord avec les objectifs du traitement, compréhension des conséquences du comportement, alliance avec les intervenants, commission d'un délit principal impliquant des substances psychoactives, reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles, faible potentiel de réinsertion sociale, présence d'un trouble de l'humeur au courant de la vie).

Le faible potentiel de réinsertion sociale va dans le sens contraire de ce qui serait attendu et du modèle de la motivation globale aux interventions. Le potentiel de réinsertion considéré est celui identifié à l'admission. Il se peut qu'il ait augmenté en cours de sentence et ne reflète plus très bien la motivation du détenu avant programme. De plus, même si tous les programmes suivis n'ont pas été précisément recommandés dans la planification correctionnelle (le programme précis avait été recommandé pour 50,6% des participants intégrés dans la régression), une intervention semblable l'aura normalement été (le domaine central de programme avait été recommandé pour 92,3% des participants intégrés dans la régression). Il est possible que la pression externe ressentie avec une telle recommandation ait

affecté davantage la motivation, éloignant cette dernière de l'indice de potentiel de réinsertion. Par exemple, les détenus ayant un faible potentiel de réinsertion sociale ont pu accorder une plus grande importance à la pression externe (motivation davantage extrinsèque qu'intrinsèque) pour se motiver à changer avant un programme. Cette pression externe a pu faire en sorte qu'ils aient envie de prouver à leur équipe de gestion de cas que leur potentiel pourrait être augmenté.

Globalement, les modèles de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et de la *Motivation à changer le comportement* avant programme diffèrent pour la majorité des prédicteurs; cela pourrait s'expliquer par les différences dans les cibles d'intervention, le moment des évaluations (moyenne de 253 jours [$ET = 177$] entre les deux) et la manière dont ces motivations sont évaluées (Lecavalier et al., 2004; Miller & Rollnick, 2002; Stevens et al., 2006). Il n'est pas surprenant de voir des distinctions entre les deux modèles étant donné la différence entre les deux motivations (Dufour & Côté, 2019)⁷. Notons qu'ils intègrent tous les deux des éléments de santé mentale, des variables liées aux besoins dynamiques, une variable liée au type de délit ainsi que le potentiel de réinsertion sociale.

Ajoutons que, sans les quatre variables de la *Mesure générique du rendement* pour la motivation avant programme, les modèles se seraient davantage ressemblés. Par exemple, tout comme dans le modèle pour la motivation globale à l'admission, la commission d'un délit sexuel et le nombre de besoins élevés ressortaient statistiquement significatifs, tandis que le nombre de délits commis et le délit principal impliquant des substances psychoactives

⁷ Cela fait référence à l'article 1 présenté dans cette thèse. L'information est présentée ici comme elle le serait dans le cadre de la soumission de l'article 2.

ressortaient non statistiquement significatifs. Ainsi, les variables liées à l'attitude face au traitement, qui augmentent substantiellement la proportion expliquée de la motivation avant programme, influencent le reste des variables statistiquement significatives. Rappelons que la majorité des variables indépendantes intégrées dans la régression de la motivation globale aux interventions étaient aussi intégrées dans celle de la motivation avant programme. Par ailleurs, la proportion expliquée de la motivation globale est moindre; il manquerait donc plusieurs variables à considérer.

L'étude comporte des limites concernant les évaluations de la motivation dans les dossiers institutionnels. Premièrement, bien que basées sur des observations concrètes, ces évaluations sont partiellement subjectives. Néanmoins, le jugement professionnel est structuré. La possibilité de désirabilité sociale est grandement diminuée comme ce ne sont pas des mesures auto-rapportées (Drieschner & Boomsma, 2008b; Mossière & Serin, 2014). Des lignes directrices susmentionnées guident les agents de libération conditionnelle et de programmes. Ceux-ci considèrent l'auto-évaluation de la motivation, les dires et la présentation des détenus en entrevues individuelles. L'évaluation de la motivation au programme peut aussi être appuyée par d'autres indicateurs de la MGRP allant souvent dans le même sens (p. ex. participation, présence, assiduité). Deuxièmement, il est impossible de savoir combien d'agents ont évalué les détenus entre 2007 et 2013. Un nombre élevé pourrait entraîner plus de variations dans les évaluations. Par ailleurs, cela pourrait éviter les biais individuels d'évaluateurs spécifiques (p. ex. tendance à coter plus haut ou bas). Troisièmement, le laps de temps écoulé entre la motivation à l'admission au pénitencier et la motivation avant programme restreint la compréhension de ce qui peut influencer leurs

prédicteurs distincts (p. ex. thérapie ou groupe des alcooliques anonymes entre les deux, liens avec codétenus/intervenants).

Il existe aussi des limites concernant l'accessibilité des variables. Pour la deuxième phase de l'étude, il a fallu se limiter aux données déjà présentes dans les dossiers institutionnels. Plusieurs variables ayant pu influencer la motivation n'étaient pas accessibles ou quantifiables (p. ex. programmes/thérapies suivis lors d'incarcérations au provincial ou en communauté; soutien social des proches; caractéristiques des agents de programme comme leur style thérapeutique). Des variables confondantes associées au fait d'avoir suivi un programme en communauté plutôt qu'en établissement, également inaccessibles, ont aussi pu influencer la motivation (p. ex. proximité du réseau de soutien, possibilité de participer à des activités pour lesquelles les participants ont plus d'intérêt en parallèle au programme suivi, sentiments positifs rattachés au fait d'avoir plus de libertés). Des variables n'avaient pas été évaluées systématiquement pour tous les participants par les intervenants du SCC, faisant en sorte qu'elles ne sont pas considérées dans l'étude pour conserver la majorité de l'échantillon. Par exemple, des scores à l'*Historical, Clinical and Risk Management Scales* (HCR-20; p. ex. « manque de soutien personnel » pour le soutien social, « résistance au traitement » pour l'attitude envers le traitement) et à la *Hare Psychopathy Checklist-Revised : 2nd Edition* (PCL-R; p. ex. « affect superficiel », « incapacité d'assumer la responsabilité de ses faits et gestes », score final de psychopathie) auraient été pertinents, mais ceux-ci n'avaient été évalués qu'au besoin par des psychologues, soit pour moins de 28% des participants de l'échantillon initial.

Enfin, il existe des limites concernant la stabilité des modèles de motivation obtenus.

Les modèles peuvent varier en fonction des variables intégrées dans des régressions; il est possible qu'ils aient été légèrement différents si d'autres variables d'intérêt avaient été disponibles. Néanmoins, il a été possible de considérer plus d'une vingtaine de variables corrélées à la motivation des détenus pour déterminer leur importance au sein d'un grand échantillon. Pour ce qui est du modèle impliquant seulement les participants ayant suivi un programme correctionnel ($n = 247$), il se peut que les fréquences plus basses des catégories pour certaines variables dichotomiques aient influencé leur puissance statistique et, de ce fait, leur significativité statistique. Par exemple, seulement 23 participants avaient une déficience intellectuelle légère. Néanmoins, la deuxième variable ayant le moins de participants dans la catégorie « présence » ($n = 40$), soit le délit principal impliquant des substances psychoactives, est demeurée dans le modèle. De surcroît, il se peut que la manière dont certaines variables ont été construites ait influencé leur significativité statistique dans les modèles. Par exemple, la séparation du nombre de délits commis en quartiles ou quintiles créait une différence dans les deux régressions; pour conserver une uniformité, la variable a été séparée en quintiles pour les deux analyses.

L'étude a diverses implications pratiques. Les différences de prédicteurs entre les deux modèles montrent sur quoi mettre l'emphase pour motiver les détenus aux interventions proposées en général en début de sentence ainsi qu'avant et au cours des programmes offerts. La prise en compte de ces prédicteurs pourrait aider à mieux sélectionner les détenus nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les interventions recommandées, plus spécifiquement chez ceux ayant plus de facteurs associés à une faible motivation. Cela favoriserait minimalement le maintien, mais idéalement l'augmentation de la motivation tout au long des traitements, contribuant à leur complétion et à la réhabilitation des

détenus. Finalement, afin de renforcer la motivation en cours de traitement, les intervenants pourraient tenter d'intervenir sur les prédicteurs dynamiques du modèle de motivation avant programme chez les détenus, soit celles pouvant davantage fluctuer (p. ex. alliance avec les intervenants, compréhension des conséquences du comportement; Marlowe et al., 2001).

Conclusion

Ces résultats aident à mieux comprendre ce qui intervient dans la motivation pour les interventions offertes pendant l'incarcération. Il a été possible de trouver plus d'une quinzaine de variables prédisant de manière statistiquement significative la motivation et d'établir leur importance à l'intérieur de modèles impliquant deux évaluations de la motivation, soit la motivation globale aux interventions à l'admission en pénitencier et la motivation au changement avant programme. Afin de préciser encore plus les prédicteurs de la motivation des détenus canadiens, il serait pertinent d'effectuer une étude considérant des variables qui n'ont pu être prises en compte, telles que le soutien social, les caractéristiques des intervenants et les traitements suivis tout au long de la vie.

Notons que les programmes correctionnels du SCC ont été modifiés depuis l'étude; le *Modèle de programme correctionnel intégré* a été mis en œuvre au Québec depuis 2013. Cependant, les mêmes besoins et facteurs de risque demeurent ciblés chez les détenus et les mêmes évaluations de la motivation sont utilisées. Ainsi, la compréhension des prédicteurs de ces évaluations est toute aussi importante pour les nouveaux programmes du SCC (2013a). Il est possible que ce nouveau modèle influence différemment la motivation des détenus. Par exemple, il pourrait aider à accroître leur motivation au changement et leur niveau de réussite dans les programmes étant donné l'intégration de modules d'amélioration de la motivation

(Service correctionnel Canada, 2013a, n.d.). Il serait pertinent d'étudier l'impact de ce nouveau modèle de programmes sur la motivation des détenus.

Discussion générale

Une revue systématique des écrits portant sur la motivation des délinquants, et les facteurs y étant liés, a permis de mettre en lumière le besoin d'augmenter la compréhension de la motivation chez cette population. Si l'importance de leur motivation pour leur réhabilitation est bien établie, les connaissances quant à la relation entre différents types de motivation, telles que la motivation aux interventions en début de sentence et lors de la participation à des programmes, l'évolution de la motivation en cours de traitement, ainsi que les facteurs y étant liés, demeurent insuffisantes. Cette thèse visait donc à améliorer notre compréhension de la motivation des détenus à l'égard des interventions correctionnelles, plus spécifiquement dans le contexte canadien où peu d'études ont été effectuées à ce sujet et où les mesures de la motivation utilisées ont rarement été considérées dans la recherche. Dans ce cadre, les objectifs principaux sous-jacents à la réalisation de cette thèse doctorale étaient d'explorer la motivation des détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux au Canada à l'aide des mesures utilisées en cours de sentence et d'identifier les facteurs étant associés à la motivation des détenus canadiens.

De manière générale, le premier article visait à comprendre l'association et la cohérence entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme correctionnel, l'évolution de la *Motivation à changer de comportement* au cours des programmes correctionnels, ainsi que l'impact de la *Motivation à changer de comportement* sur la

complétion d'un programme et la réhabilitation. Le deuxième article, quant à lui, considérait les éléments ayant été corrélés à la motivation des détenus à l'égard des interventions pour déterminer les plus importants dans un modèle de la motivation des détenus canadiens face aux interventions.

Association et cohérence entre les mesures de motivation

Rappelons que les deux mesures de la motivation considérées dans la présente thèse n'auraient, à notre connaissance, pas été considérées de manière interactive dans les recherches antérieures. Ainsi, l'idée était de commencer par voir si elles pouvaient être comprises dans une logique similaire. La corrélation statistiquement significative entre la *Motivation globale aux interventions* en début de sentence, évaluée par les agents de libération conditionnelle, et la *Motivation à changer de comportement*, évaluée par les agents de programmes avant programme, a attesté de la concordance entre ces deux mesures de la motivation. La *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier est, de manière statistiquement significative, plus élevée que la *Motivation à changer de comportement* avant un premier programme.

La faible corrélation entre les deux et le sens de la différence n'étaient pas surprenants étant donné les cibles distinctes des motivations; les participants peuvent être motivés à participer aux interventions suggérées et à se prendre en main de manière générale, mais pas nécessairement à changer les comportements spécifiques visés dans le programme correctionnel à suivre (Lecavalier et al., 2004; Miller & Rollnick, 2002).

De plus, il est reconnu que les intervenants peuvent identifier des facteurs ou des

besoins à travailler chez les détenus qui, de leur côté, prioriseraient d'autres cibles d'intervention; les détenus seraient moins attirés à travailler sur des facteurs criminogènes comparativement à améliorer leur qualité de vie globale (Stewart & Millson, 1995; Vandavelde et al., 2006; Ward et al., 2004). Ainsi, ils auraient pu être moins motivés à travailler sur les facteurs ciblés par le programme correctionnel.

De surcroît, le choc de la première incarcération, pour la plupart des participants de l'étude, et de la réincarcération, pour une minorité d'entre eux, pourrait expliquer en partie la motivation plus élevée à l'admission en pénitencier. Ce choc en début de sentence a pu influencer positivement la motivation des détenus qui voulaient sortir le plus vite possible; une fois l'effet de surprise diminué, la motivation, générale comme spécifique à des interventions précises, a pu diminuer. Néanmoins, rappelons que le passage du temps a été considéré dans les analyses; le passage du temps n'a pas influencé, de manière statistiquement significative, la différence entre la motivation à l'admission au pénitencier et celle liée au premier programme. Il aurait été pertinent de voir l'évolution de la motivation globale aux interventions à travers la sentence, mais celle-ci n'a pas été recueillie étant donné la grande variabilité concernant sa réévaluation chez les détenus (p. ex. fréquence, moment).

Enfin, il ne faudrait pas omettre de considérer la possibilité de simulation en début de sentence. Les détenus pourraient vouloir montrer à leur agent de libération qu'ils sont plus conscients de leurs facteurs de risques, de même que plus prêts et motivés à se prendre en main à leur admission; ils pourraient penser que cela les aidera à obtenir une cote de sécurité moindre et à se faire recommander moins d'interventions à suivre au cours de leur cheminement carcéral. Toutefois, malgré qu'il puisse être considéré, ce n'est pas le niveau de

motivation qui détermine la cote de sécurité ou les interventions recommandées, mais plutôt le risque d'évasion, le menace pour la sécurité du public, le degré de surveillance/contrôle en pénitencier et les besoins liés aux facteurs criminogènes. En fait, simuler d'être plus motivés et prêts à s'engager en traitement pourrait faire l'effet inverse; ils pourraient se retrouver avec plus d'interventions recommandées en s'y montrant réceptifs (p. ex. psychothérapie, groupes informels). En fait, les détenus auraient pu être davantage portés à simuler avoir moins de problèmes (et non pas d'être plus ou moins motivés à se prendre en main) pour, entre autres, se faire recommander moins d'interventions à suivre. Dans un tel cas de figure, leur motivation envers les interventions à l'admission aurait eu plus de chance d'être à la baisse; cela n'aurait donc pas empêché la présence d'une différence entre les deux motivations considérées dans la présente étude.

Évolution de la motivation au cours des programmes correctionnels

Pour ce qui est de l'évolution de la motivation à changer de comportements en lien avec les programmes correctionnels, les sous-objectifs étaient de voir comment elle évoluait dans un même programme ainsi qu'à travers les programmes.

Étant donné que les agents de programmes n'évaluent cette motivation en fin de programme que pour les détenus l'ayant complété, il n'a pas été possible de considérer l'évolution de la motivation en cours de programme pour ceux qui les avaient quittés prématurément. Ceci sera considéré ultérieurement dans les limites. Ainsi, il a été logique de trouver une augmentation statistiquement significative de la motivation à changer de comportement en fin de programme par rapport à en début de programmes chez les

participants examinés. Cette augmentation a été trouvée à la fois dans un premier programme et dans un deuxième programme suivi.

Au niveau des stades de changement du *Modèle transthéorique du changement* de Prochaska et DiClemente pour la résolution de problèmes (Anstiss et al., 2011; Day et al., 2006; Longshore & Teruya, 2006; Prochaska, DiClemente, et al., 1992; Yong et al., 2015), le stade de motivation se situait entre les stades de contemplation et de préparation en début de programme, alors qu'il était entre la préparation et l'action en fin de programme. Ainsi, en fin de programme, les participants reconnaissaient qu'ils avaient un ou des problèmes à travailler, étaient motivés à les changer et avaient pris des mesures pour apporter des changements. Le degré d'engagement et les étapes entreprises pour changer et résoudre leurs problèmes ont pu varier selon s'ils étaient plus près du stade de préparation ou d'action. Soulignons que, malgré la logique de l'augmentation trouvée au niveau de la motivation des participants ayant complété leurs programmes, cela n'empêche pas qu'il aurait été possible que la motivation demeure au même niveau/stade. Une telle stagnation n'aurait pas nécessairement empêché la complétion des programmes, malgré qu'elle aurait pu influencer leur réussite; en effet, l'absence de reconnaissance du problème ou de désir de changement du stade de précontemplation, de même que l'ambivalence face au changement du stade de contemplation, auraient pu affecter le degré d'implication des participants. Ainsi, l'évolution positive de la motivation au cours d'un même programme devrait avoir expliqué, du moins en partie, la réussite des programmes.

En ce qui a trait à l'évolution de la motivation à travers les programmes, il a été possible de comparer la motivation à la fin d'un premier programme suivi à celle au début

d'un deuxième. Cette comparaison a été faite entre les programmes ciblant le même domaine central et entre ceux ciblant un domaine différent. Rappelons qu'il y avait six domaines possibles (prévention de la violence, prévention de la violence familiale, pour délinquants sexuels, traitement de la toxicomanie, compétences psychosociales ou général de prévention du crime, communautaires/de maintien des acquis). Lorsque les deux programmes ciblaient le même domaine central, la *Motivation à changer de comportement* ne différait pas de manière statistiquement significative au début d'un second programme par rapport à la fin d'un premier. Cette similarité était attendue; l'acceptation de participer à un deuxième programme ciblant la même problématique d'un premier programme déjà complété pourrait en effet refléter le maintien d'une motivation ou d'un engagement à travailler sur cette problématique. Notons que la motivation aurait aussi pu augmenter. Néanmoins, en se fiant au fait que la motivation à la fin d'un premier programme complété était globalement rendue aux stades de préparation et d'action chez les participants, il n'est pas surprenant qu'elle soit restée au même niveau en commençant le deuxième. La recommandation d'un deuxième programme a pu signifier qu'ils avaient encore à travailler certains éléments avant de se rendre au stade de maintien du *Modèle transthéorique du changement*.

Lorsque les deux programmes ciblaient un domaine central différent, la *Motivation à changer de comportement* était, de manière statistiquement significative, plus élevée à la fin d'un premier programme par rapport à celle au début d'un deuxième. Plus précisément, elle se situait entre les stades de préparation et d'action à la fin d'un premier programme, tandis qu'elle se situait entre les stades de contemplation et de préparation au début d'un deuxième programme. Par conséquent, comme la motivation était moindre en commençant un deuxième programme, il est possible de dire que l'augmentation de la motivation à travers un premier

programme (début-fin) ne s'est pas poursuivie au début d'un second programme ciblant un domaine différent. Cette divergence entre les deux niveaux de motivation, sans égard à sa direction, était attendue compte tenu du dynamisme de la motivation; les détenus peuvent être motivés inégalement par différentes cibles d'intervention. Diverses raisons pourraient être amenées pour expliquer le sens de la divergence, soit le fait que la motivation était plus faible au début d'un second programme par rapport à la fin d'un premier. Nous pouvons considérer, entre autres, que le premier programme suivi impliquait un problème plus sévère et donc plus facilement reconnaissable pour les détenus qui auraient pu voir davantage la nécessité de le travailler. Une autre hypothèse pourrait être que les détenus auraient eu moins envie de s'impliquer pour travailler une seconde problématique après avoir déjà mis des efforts pour en travailler une première.

Impact de la motivation sur la complétion d'un programme

Considérant qu'il est bien établi que des niveaux de motivation supérieurs prédisent la complétion et la réussite des programmes (Brocato, 2004; Cosden et al., 2006; De Leon et al., 2000; Olver et al., 2011), il n'est pas surprenant qu'une motivation plus élevée à changer de comportement avant un programme suivi ait prédit ses probabilités de complétion et de réussite chez les participants de la présente étude. Ce résultat vient confirmer une fois de plus l'importance de la motivation pour la complétion et la réussite de programmes chez les détenus. Il est possible que les participants ayant une motivation plus faible en début de programme se sentaient plus contraints à y participer et que les facteurs influençant leur motivation à entrer en programme étaient principalement extrinsèques; il se peut qu'ils aient abandonné avant que leur motivation intrinsèque n'ait atteint un niveau suffisant. Rappelons

que diverses raisons peuvent expliquer la non-complétion d'un programme (p. ex. *libéré, transféré, programme annulé*) et que ce n'est pas toujours un abandon volontaire du participant.

Impact de la motivation sur la réhabilitation

Considérant les diverses études dans lesquelles la motivation a pu prédire la récidive (Linn-Walton & Maschi, 2015), il était attendu à ce que la motivation des participants de l'étude prédise la récidive ou la révocation.

Pour ce qui est de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier, celle-ci n'a pu prédire la révocation. La distance entre cette motivation en début de sentence de deux ans et plus avec une libération éventuelle pourrait expliquer ce résultat. En effet, la motivation étant mobilisable et réévaluée en cours de sentence, il y a de bonnes probabilités qu'elle ait changé après la sortie du pénitencier, lorsque l'individu retourne vivre en communauté. De plus, bien d'autres facteurs ont pu influencer la révocation depuis la première évaluation de motivation, tels que l'abandon d'un programme en établissement et le maintien de mauvaises fréquentations lors du retour en communauté.

Pour ce qui est de la *Motivation à changer de comportement* après un premier et un deuxième programme, celle-ci a pu prédire la révocation, confirmant l'importance de la motivation après avoir suivi divers programmes correctionnels pour la réinsertion. Ainsi, moins les détenus étaient motivés à la fin d'un programme suivi, plus la probabilité de voir leur libération révoquée était grande. La force de la prédiction était meilleure pour la motivation à la fin d'un deuxième programme. Ceci n'est pas étonnant compte tenu du fait que

cette motivation était évaluée plus près de la libération, que la moitié des deuxièmes programmes avaient été suivis en communauté et que la plupart d'entre eux avaient un niveau « de maintien des acquis », éléments reflétant normalement un stade plus avancé dans l'intégration des connaissances pour se réhabiliter. La prédiction de la révocation par la *Motivation à changer de comportement* après programme dans la présente étude est d'autant plus intéressante considérant que cette motivation n'avait pu prédire la récidive dans une étude précédente (Stewart et al., 2015; Usher & Stewart, 2011).

Facteurs associés à la motivation aux interventions en début de sentence

Étant donné la différence statistiquement significative entre la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et la *Motivation à changer de comportement* avant les programmes correctionnels, un modèle de prédiction a été considéré pour chacune d'entre elles afin d'identifier leurs prédicteurs principaux respectifs. Plusieurs éléments, associés à la motivation des détenus lors d'études antérieures, ont été considérés pour déterminer leur importance dans les mesures de la présente étude. Les caractéristiques des variables indépendantes corrélées aux deux variables de la motivation et ayant été intégrées dans les analyses principales du deuxième article se trouvent dans le Tableau 7 à l'Annexe 6. De plus, des analyses effectuées et n'ayant pas été considérées dans l'article 2 se trouvent à l'Annexe 7.

Au final, le modèle de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier intègre huit variables prédictives, soit une variable extrinsèque et sept variables intrinsèques. Sur le plan de l'ordre d'importance dans la prédiction, c'est le seul prédicteur extrinsèque, soit la cote de sécurité, qui a le plus de poids dans le modèle. Cela renforce l'importance de ne pas exclure les facteurs motivationnels extrinsèques, mais plutôt de les

combiner avec des facteurs intrinsèques pour motiver les détenus au changement. Ainsi, plus un détenu a une cote de sécurité élevée, c'est-à-dire plus il présente un risque en établissement et pour la population, moins il sera motivé. Dans ce contexte, il semble donc que le bénéfice externe potentiel de réduire le niveau de sécurité n'ait pas augmenté la motivation (Marshall, Eccles, & Barbaree, 1993); c'est plutôt le risque que présente le détenu qui a influencé la motivation à la baisse.

Comme deuxième et troisième plus puissants prédicteurs, deux variables liées à la santé mentale se succèdent quant au poids de prédiction, soit l'absence de remords et le trouble de l'humeur à vie. Celles-ci prédisent une motivation plus élevée. Leur association positive avec la motivation va dans le même sens que diverses études (Day, Gerace, Wilson, & Howells, 2008; Drapeau, Körner, Brunet, & Granger, 2004; Hudson, Ward, & France, 1992; Joe, Brown, & Simpson, 1995; Joe, Simpson, & Broome, 1999; Ward et al., 2004). Ne pas être indifférent après avoir blessé autrui, ainsi que pouvoir ressentir des émotions négatives plus intensément et plus longtemps tout en ayant de la difficulté à les gérer, pourraient refléter une plus grande sensibilité et une plus grande détresse psychologique; cette dernière a été associée à plus d'engagement et de motivation au traitement (Tetley et al., 2012; Ward et al., 2004).

L'âge vient en quatrième position; plus un détenu est jeune, plus sa motivation s'avère élevée. Bien que cela aille dans le sens contraire de ce qui est attendu (Hiller et al., 2009; Rosen et al., 2004), le fait que la majorité des détenus étaient à leur première sentence a pu influencer la direction du lien. En effet, le choc de la première incarcération a pu inciter les plus jeunes à se prendre en main pour retourner profiter le plus vite possible de leur vie en communauté. Des jeunes ayant eu plusieurs incarcérations au fédéral pourraient cesser de

croire en leur possibilité de réhabilitation en se sentant institutionnalisés. De plus, des détenus plus âgés et incarcérés pour la première fois pourraient avoir un effet plus grand de découragement quant à leurs accomplissements de vie.

Le faible potentiel de réinsertion sociale et le nombre de besoins élevés se placent en cinquième et sixième position. Lorsqu'un détenu est considéré comme ayant une plus faible probabilité de se réhabiliter ou qu'il présente plus de problèmes à travailler, les deux allant souvent de pair, il s'avère moins motivé. Ceci n'est pas surprenant car, d'une part, la motivation est considérée dans la réévaluation du potentiel de réinsertion sociale plus tard dans la sentence et, d'autre part, les détenus ayant davantage besoin d'interventions sont reconnus pour présenter plus d'ambivalence à changer leur comportement criminel.

La présence d'une déficience intellectuelle se place en septième position dans l'importance de prédiction de la motivation globale aux interventions; avoir des capacités intellectuelles plus faibles diminue la probabilité d'être motivé aux interventions lors de l'admission. Ainsi, le manque de réflexion avant d'agir, de préoccupation pour le futur ou de compréhension des demandes de traitement chez les détenus ayant une déficience légère ont pu affecter leur motivation (Snoyman & Aicken, 2011; Vandeveld, Broekaert, Schuyten, & Van Hove, 2005).

Enfin, le fait d'avoir commis un délit sexuel au cours de sa vie constitue le huitième prédicteur de cette motivation, associé à une plus faible motivation à l'admission. Ceci concorde avec le fait que les délinquants sexuels sont connus pour être peu motivés à changer (Garland & Dougher, 1991; Kear-Colwell & Pollock, 1997; Sellen et al., 2013).

Facteurs associés à la motivation aux programmes

Au final, le modèle de la *Motivation à changer le comportement* avant programme intègre onze variables prédictives intrinsèques. Les trois plus prédictives sont en lien avec l'attitude envers le traitement et ses propres comportements, soit l'accord avec les objectifs du traitement, la compréhension des conséquences de son comportement criminel, antisocial ou problématique, puis l'alliance avec les intervenants. Ces attitudes envers le traitement prédisent une motivation plus élevée. Il est possible que l'accord avec les objectifs du traitement influence la motivation en menant à plus d'engagement envers les objectifs fixés (Sellen, Gobbett, & Campbell, 2013; Sellen et al., 2009). L'association positive de l'alliance thérapeutique avec la motivation au traitement a de nouveau été appuyée (Brocato, 2004, 2013; Ross, 2008; Santirso, Martín-Fernández, Lila, Gracia, & Terreros, 2018; Stewart & Picheca, 2001). Le fait de comprendre les conséquences de ses comportements pour soi et les autres, à l'inverse de nier ou minimiser les dommages causés, augmenterait aussi la motivation à changer desdits comportements en début de programme (Harkins, Beech, & Goodwill, 2010; Jung & Nunes, 2012).

Le trouble de la personnalité antisociale vient en quatrième position; un mode général de mépris et de transgression des droits de l'autre est associé à une motivation plus faible au traitement. Ceci concorde avec le fait que des enjeux de réceptivité, incluant un manque de motivation, sont souvent présents chez les individus avec ce trouble (McMurran et al., 2010; Olver et al., 2011; Olver & Wong, 2011).

Le fait d'avoir commis un délit impliquant des substances psychoactives représente le cinquième plus fort prédicteur du modèle; avoir commis un délit principal lié aux substances

psychoactives prédit une motivation plus élevée. Ainsi, malgré que les détenus ayant commis des délits liés aux substances psychoactives avaient une motivation faible à modérément faible à entrer en traitement dans des études précédentes (De Leon et al., 2000; Vandavelde et al., 2005), le fait d'avoir commis un délit de ce type influençait positivement la motivation dans la présente étude. Ceci pourrait être expliqué, du moins en partie, par le fait que les délits liés aux substances psychoactives sont généralement considérés comme moins sévères que bien d'autres types de délits (p. ex. violents ou sexuels); ils pourraient, entre autres, impliquer moins de problèmes sous-jacents à travailler et moins de chance de minimisation/déni qui sont associés à une plus faible motivation au traitement (Evans et al., 2009; Harkins, Beech, & Goodwill, 2010; Jung & Nunes, 2012).

Comme sixième prédicteur, une autre variable liée à l'attitude envers ses comportements ressort, soit la reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles. Ainsi, le fait de reconnaître les facteurs qui les incitent à faire des crimes, contrairement au fait de nier le délit ou le besoin de gérer le comportement criminel, pourrait les motiver à travailler davantage sur ces facteurs (Harkins, Beech, & Goodwill, 2010; Jung & Nunes, 2012).

Le nombre de délits commis au cours de la vie constitue le septième prédicteur; plus de délits commis refléterait un désir moins grand de changer. La possibilité que les détenus ayant commis plus de délits ressentent moins de culpabilité et de remords pourrait avoir contribué partiellement à ce lien négatif avec la motivation à changer avant un programme (Day et al., 2008; Drapeau et al., 2004; Hudson et al., 1992; Ward et al., 2004). Par ailleurs, l'absence de remords n'est pas ressortie comme prédicteur dans le modèle. Toutefois, elle a pu être reflétée dans le trouble de la personnalité antisociale, comme elle en constitue un trait, ainsi que dans

le nombre de délits commis. De surcroît, un plus grand nombre de délits pourrait refléter une plus grande sévérité des problèmes dans la vie du détenu, ayant pu l'inciter à dériver davantage du droit chemin. Dans l'étude d'Evans et al. (2009), la raison principale pour l'abandon dans un programme où plusieurs participants présentaient des problèmes plus sévères et plus d'antécédents judiciaires constituait la faible motivation au traitement.

Le faible potentiel de réinsertion sociale se place en huitième position. Lorsqu'un détenu est considéré comme ayant moins de probabilité de se réhabiliter, il a plus de probabilité d'être motivé au traitement. Ceci va dans le sens contraire de ce qui est attendu et du résultat au sein du modèle considérant la motivation globale aux interventions. Il est possible que ce potentiel de réinsertion ait augmenté en cours de sentence et qu'il ne reflétait plus le réel potentiel du détenu débutant son premier programme correctionnel. De plus, comme les domaines de programmes suivis ont été recommandés dans la planification correctionnelle de plus de 90% des participants, il est possible que la pression externe ait davantage affecté la motivation. Cette pression externe a pu faire en sorte que les détenus ayant un faible potentiel de réinsertion sociale aient envie de prouver à leur équipe de gestion de cas que leur potentiel pourrait être augmenté.

Le nombre de besoins dynamiques identifiés et ensuite ciblés en programme représente le neuvième prédicteur; le fait de présenter plus de problèmes nécessitant d'être travaillés, problèmes ciblés en traitement, serait associé à une plus faible motivation. Il est possible que ces besoins liés à la réduction du comportement criminel et ciblés dans les programmes ne cadraient pas avec les besoins prioritaires pour les participants, affectant leur motivation (Erez, 1987; Stewart & Millson, 1995; Ward et al., 2004). De plus, même s'il est reconnu comme

bénéfique de cibler des besoins identifiés (Service correctionnel Canada, 2010), un plus grand nombre de besoins ciblés pourrait refléter une plus grande sévérité des problèmes, cette dernière pouvant aller de pair avec une faible motivation au traitement (Evans et al., 2009).

Enfin, deux variables reflétant une labilité émotionnelle plus grande sont les dixième et onzième prédicteurs, soit une très grande impulsivité, associée à une motivation plus faible, et le fait d'avoir eu un trouble de l'humeur au cours de la vie, associé à une motivation plus élevée. Ferguson (2006) explique que la présence d'une impulsivité élevée impliquerait moins d'orientation vers le futur; cette tendance à ne considérer que le plaisir ou le soulagement immédiat aurait un impact négatif sur la motivation au traitement qui est à plus long terme (Ferguson, 2006). La dépression avait aussi été associée positivement à la motivation lors d'études antérieures (Joe, Brown, & Simpson, 1995; Joe, Simpson, & Broome, 1999; Ward et al., 2004). Pouvoir ressentir des émotions négatives plus intensément et plus longtemps, puis avoir de la difficulté à les gérer, pourraient refléter une plus grande sensibilité et une plus grande détresse psychologique, cette dernière ayant été associée à plus d'engagement et de motivation au traitement (Tetley et al., 2012; Ward et al., 2004).

Comparaison des modèles de facteurs associés aux deux motivations

Globalement, les modèles de la *Motivation globale aux interventions* à l'admission au pénitencier et de la *Motivation à changer le comportement* avant programme intègrent tous les deux des éléments liés à la santé mentale, aux besoins dynamiques, au type de délit et au potentiel de réinsertion sociale. Néanmoins, ces modèles diffèrent pour la majorité des prédicteurs; cela pourrait s'expliquer par les différences dans les cibles d'intervention (interventions en général et programme précis), le moment des évaluations (moyenne de 253

jours [$ET = 177$] entre les deux), les évaluateurs (agents de libération conditionnelle et agents de programme) et la manière dont ces motivations sont évaluées. Il n'est pas surprenant de voir des distinctions entre les deux modèles étant donné la différence entre les deux motivations trouvées dans le premier sous-objectif de la thèse.

Sans les quatre variables de la *Mesure générique du rendement* pour la motivation avant programme (accord avec les objectifs du traitement, compréhension des conséquences du comportement, alliance avec les intervenants, reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles), les modèles se seraient davantage ressemblé. Par exemple, tout comme dans le modèle pour la motivation globale à l'admission, la commission d'un délit sexuel et le nombre de besoins élevés s'avèrent statistiquement significatifs, tandis que le nombre de délits commis et le délit principal impliquant des substances psychoactives s'avèrent non statistiquement significatifs. Ainsi, les variables liées à l'attitude face au traitement, qui augmentent substantiellement la proportion expliquée de la motivation avant programme, influencent le reste des variables statistiquement significatives. Rappelons que la majorité des variables indépendantes intégrées dans la régression de la motivation globale aux interventions étaient aussi intégrées dans celle de la motivation avant programme. Par ailleurs, la proportion expliquée de la motivation globale est bien moindre; il manquerait donc plusieurs variables à considérer.

Implications cliniques et administratives

L'étude a diverses implications cliniques et administratives. Premièrement, l'association et la différence entre les différentes motivations évaluées chez les détenus montre l'importance de les considérer toutes les deux en cours de sentence. La *Motivation globale aux*

interventions peut être réévaluée lors de la mise à jour de la planification correctionnelle en cours de sentence. Ainsi, si cette motivation générale pouvait être décortiquée par les agents de libération conditionnelle à l'admission et ponctuellement durant la peine en qualifiant son niveau pour des cibles d'interventions spécifiques, elle pourrait aider à sélectionner les détenus plus motivés à faire leurs programmes. Pendant que les détenus plus motivés débuteraient leur programme, les autres pourraient bénéficier d'interventions motivationnelles liées aux facteurs principalement ciblés dans le programme à venir. De plus, lorsque plusieurs interventions seraient recommandées dans la planification correctionnelle, chaque détenu pourrait commencer par celle qui le motive davantage, que cela soit un programme correctionnel ou une autre activité pertinente à leur cheminement carcéral (p. ex. groupe de soutien, suivi psychologique). Cela permettrait de prendre en compte le dynamisme de la motivation constaté dans cette étude entre les programmes de différents domaines d'intervention, soit le fait que la motivation est différente au début d'un deuxième programme par rapport à celle à la fin d'un premier programme lorsqu'ils ne sont pas de même catégorie. L'association entre la motivation globale aux interventions et la motivation à changer avant un programme atteste aussi de la cohérence entre ces évaluations faites par les agents de libération et les agents de programme. Par ailleurs, la différence entre ces motivations montre l'importance de la collaboration entre ces professionnels pour bien comprendre ce qui motive les détenus en cours de sentence.

Deuxièmement, l'augmentation de la motivation entre le début et la fin d'un programme correctionnel chez les détenus ayant complété le programme confirme la possibilité d'évolution de la motivation au sein d'un traitement. Malgré l'impossibilité de considérer l'évolution de la motivation en programme chez les détenus n'ayant pas complété

leur programme, il est possible de supposer que leur motivation a pu évoluer à la baisse avant leur retrait. Étant donné l'absence d'évaluation officielle de la motivation au cours de programmes, l'évolution décelée dans les résultats encourage l'évaluation plus fréquente de la motivation. Ceci permettrait de mieux situer le stade de changement des détenus et d'effectuer les interventions motivationnelles requises au stade en question pour stimuler leur motivation. Par ailleurs, cela permettrait d'identifier plus rapidement les détenus à risque d'abandonner le programme.

Troisièmement, la différence statistiquement significative entre la motivation des détenus pour des programmes de catégories différentes encourage la considération qualitative des raisons pour lesquelles les détenus seraient plus ou moins motivés envers des problèmes particuliers à travailler. Par exemple, la cible centrale du programme pourrait en être en partie la cause; le détenu pourrait ne pas reconnaître avoir la problématique en question. Un travail plus poussé sur la reconnaissance du problème, à la fois pour lui, pour les proches et pour les victimes serait donc prioritaire. Il est aussi possible que le détenu perçoive qu'il a fourni suffisamment d'effort dans le premier programme, limitant ses efforts au moment d'aborder le deuxième programme. Dans un tel cas, il faudrait que les agents de programme identifient comment le détenu pourrait se sentir stimulé autrement. Il est fort possible qu'un groupe intégrant à la fois des participants ayant déjà suivi et n'ayant jamais suivi de programme implique des différences plus grandes sur le plan de leur stade de changement et de cheminement carcéral. La formule du programme pourrait être adaptée pour ceux qui ont déjà un suivi un programme auparavant; ces derniers pourraient même former un groupe séparé des autres. De surcroît, étant donné que la motivation était globalement inférieure au deuxième programme, la collaboration entre les agents ayant offert le premier et le deuxième programme

pourrait être particulièrement pertinente. En effet, le ou les agents offrant le deuxième programme pourraient appuyer sur les forces et les motivateurs du détenu décelées dans son premier programme. Enfin, la considération des prédicteurs de la motivation pour les détenus commençant un deuxième programme pourrait aider à son évaluation et à cibler les pistes d'interventions.

Quatrièmement, l'importance de la motivation des détenus pour la complétion de leur programme correctionnel a été appuyée à deux niveaux, soit par l'augmentation de la motivation à la fin d'un programme complété, puis par la capacité de la motivation à prédire la complétion et la réussite des programmes suivis. Tel que mentionné précédemment, les agents de programme pourraient mettre encore plus l'emphase sur la motivation en cours de programme en la réévaluant régulièrement pour la favoriser dès que nécessaire chez les détenus à risque d'abandonner.

Cinquièmement, étant donné que la motivation à la fin d'un programme complété a pu prédire la révocation, il serait pertinent qu'elle soit évaluée de manière systématique au moment de quitter le programme. Rappelons que la motivation à la sortie d'un programme n'est présentement évaluée que pour ceux l'ayant complété. L'utilisation de la *Mesure générique du rendement du participant* à la fin prématurée d'un programme pourrait aider à départager les éléments ayant contribué à la non-complétion du programme. Lorsque la motivation aurait joué un plus grand rôle par rapport aux autres éléments de la mesure, des interventions motivationnelles pourraient être entreprises en lien avec les facteurs associés à la réhabilitation du détenu (p. ex. facteurs criminogènes dynamiques, facteurs trouvés dans les modèles de prédiction dans la présente thèse).

Sixièmement, la considération des prédicteurs trouvés dans les deux modèles de motivation pourrait aider à identifier les cibles sur lesquelles agir pour les motiver aux interventions proposées en général en début de sentence ainsi qu'avant et au cours des programmes offerts. La prise en compte de ces prédicteurs pourrait aussi aider à mieux sélectionner les détenus nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les interventions recommandées; ceux ayant plus de facteurs associés à une faible motivation devraient obtenir plus d'attention. Cela favoriserait minimalement le maintien, mais idéalement l'augmentation de la motivation tout au long des traitements, contribuant à leur complétion et à la réhabilitation globale des détenus. Finalement, afin de renforcer la motivation en cours de traitement, les intervenants pourraient tenter d'intervenir sur les prédicteurs dynamiques du modèle de motivation avant programme chez les détenus, soit ceux pouvant davantage fluctuer (p. ex. alliance avec les intervenants, compréhension des conséquences du comportement).

Septièmement, nous croyons que les résultats obtenus en ce qui a trait à l'évolution de la motivation en programme et au cours des programmes, à la prédiction de la complétion des programmes et de la réhabilitation, ainsi qu'aux modèles de prédiction de la motivation peuvent être intéressants pour les détenus des autres provinces canadiennes et d'autres pays. Rappelons que l'échantillon ne se limite pas à des détenus d'un seul établissement carcéral ou n'ayant participé qu'à un type de programme. Les participants ont été incarcérés dans une dizaine de pénitenciers afin de purger leur peine et ils ont participé à toutes sortes de programmes divisés en six catégories centrales. À l'échelle nationale, les deux mesures de la motivation considérées et les mêmes programmes correctionnels offerts dans la présente étude ont été, respectivement, utilisées et offerts dans tous les pénitenciers fédéraux au Canada, soit

dans toutes les provinces. Enfin, à l'échelle nationale comme internationale, la présente étude a considéré des variables ayant été corrélées à la motivation des détenus dans une multitude d'études ayant été faites dans de multiples pays.

Limites

L'étude comporte des limites concernant les évaluations de la motivation dans les dossiers institutionnels. Premièrement, bien que basées sur des observations concrètes, ces évaluations sont partiellement subjectives. Néanmoins, le jugement professionnel est structuré. La possibilité de désirabilité sociale est grandement diminuée, ces mesures n'étant pas auto-rapportées (Drieschner & Boomsma, 2008b; Mossière & Serin, 2014). Des lignes directrices susmentionnées guident les agents de libération conditionnelle et de programmes. Ceux-ci considèrent l'auto-évaluation de la motivation, les dires et la présentation des détenus en entrevues individuelles. L'évaluation de la motivation au programme peut aussi être appuyée par d'autres indicateurs de la *Mesure générique du rendement du participant* allant souvent dans le même sens (p. ex. participation, présence, assiduité).

Deuxièmement, il est impossible de savoir combien d'agents ont évalué les détenus entre 2007 et 2013. Un nombre élevé pourrait entraîner davantage de variations dans les évaluations. Par ailleurs, cela pourrait éviter les biais individuels d'évaluateurs spécifiques (p. ex. tendance à coter plus haut ou bas).

Troisièmement, le laps de temps écoulé entre la motivation à l'admission au pénitencier et la motivation avant programme restreint la compréhension de ce qui peut

influencer les prédictes distincts (p. ex. thérapie ou groupe des alcooliques anonymes entre les deux, liens avec codétenus/intervenants).

Il existe aussi des limites concernant l'évolution de la motivation en programme. Premièrement, on ne peut savoir exactement ce qui a encouragé l'augmentation de motivation chez les détenus ayant complété leur programme. Dans l'étude d'Anstiss et al. (2011), les délinquants ayant reçu quatre heures d'entretien motivationnel avaient passé au stade de changement suivant contrairement à ceux qui n'en avaient pas reçues. Même si les participants de la présente étude n'ont pas bénéficié d'entretiens motivationnels de façon formelle, la motivation était ciblée au début de certains programmes et des interventions motivationnelles ont pu être utilisées ponctuellement au cours de programmes, ayant pu influencer la motivation des participants (Service correctionnel Canada, 2014e). Leur motivation aurait aussi pu augmenter à la suite d'autres interventions (p. ex. suivi psychologique), à la création de liens avec des codétenus, à l'encouragement de leur agent de libération conditionnelle ou à des éléments nouveaux dans leur vie (p. ex. visites de proches). Des variables associées au fait d'avoir suivi un programme en communauté plutôt qu'en établissement ont aussi pu influencer la motivation (p. ex. proximité du réseau de soutien, possibilité de participer à des activités pour lesquelles les participants ont plus d'intérêt en parallèle au programme, sentiments positifs rattachés au fait d'avoir plus de libertés). Par ailleurs, des caractéristiques propres aux évaluateurs qui n'étaient pas disponibles, telles que leur parcours académique (p. ex. psychoéducation, psychologie, sexologie) et leur niveau d'expérience, ont aussi pu influencer la motivation ou des variables y étant associées (p. ex. alliance thérapeutique) en cours de programme.

Deuxièmement, les détenus auraient pu simuler être plus motivés en fin de programme. Cependant, la motivation n'était pas ce qui déterminait la réussite d'un programme. Plusieurs autres facteurs, tels que l'intégration des compétences, pouvaient indiquer son échec.

Troisièmement, le double rôle d'animateur de programme et d'évaluateur de motivation pourrait avoir influencé le changement de motivation perçu après programme. La possibilité que les agents de programme aient pu présenter un biais positif en évaluant la motivation à la fin d'un programme doit être considérée. Les agents pouvaient déterminer qu'un participant avait complété un programme sans l'avoir réussi et sans coter positivement plusieurs items sur la mesure du rendement, dont celui de la motivation. Il n'est pas impossible que le fait d'avoir eux-mêmes offerts les programmes puisse les avoir incités, dans une certaine mesure, à coter des items favorablement. Néanmoins, l'item de la motivation n'aurait pas été plus à risque d'être influencé par un tel biais par rapport à d'autres items. De plus, les agents n'obtiennent pas de gains à « faire passer » leurs participants. Au contraire, étant donné que la réussite d'un programme correctionnel constitue un élément majeur dans la planification correctionnelle et a un poids considérable quant aux possibilités de libération, il ne serait pas avantageux de surévaluer les résultats si un détenu a encore beaucoup à travailler. Rappelons que la fiabilité inter-évaluateurs de cette mesure est bonne; des biais n'étant normalement pas présents chez tous, ni présents à tout moment pour un même individu (p. ex. le biais pourraient être apparu en cours de programme sans affecter l'évaluation finale), cette bonne fidélité permet de rassurer quant à l'évaluation finale faite par les agents qui peuvent ou non avoir des biais (Vandermeij, 2009).

Quatrièmement, malgré que l'augmentation perçue montre une évolution de la

motivation et, par le fait même, du stade de changement des détenus en programme, le caractère non linéaire de la motivation n'a pu être pris en compte dans l'étude. En effet, le fait que la motivation ne soit évaluée qu'au début et en fin de programme par les agents fait en sorte qu'on ne peut voir la trajectoire plus précise de la motivation. Encore une fois, son évaluation plus fréquente par les agents de programme pourrait permettre de déceler les moments où la motivation diminue et où le détenu retourne à un stade de changement précédent. Cela permettrait d'intervenir plus rapidement pour encourager un retour à un stade plus avancé.

L'impossibilité de considérer les individus n'ayant pas complété leurs programmes correctionnels représente une autre limite. On sait que leur motivation en début de programme était, de manière statistiquement significative, différente de ceux ayant complété leurs programmes. Il aurait été pertinent de connaître les raisons de ces différences et les raisons pour lesquelles ils ont quitté ou abandonné le programme. L'évolution de leur motivation pourrait avoir été différente de ceux ayant complété leur programme. Par exemple, elle aurait pu avoir tendance à stagner au stade de précontemplation ou bien à faire des va-et-vient plus fréquents entre les stades de changement. De plus, on ne peut savoir quelle proportion de leur motivation plus faible peut expliquer l'évolution de leur motivation en cours de programme. Dans l'étude de Simoneau et Bergeron (2003), la motivation initiale n'expliquait qu'en partie la variance de la motivation après plusieurs semaines. Enfin, il n'est pas possible de savoir si c'est la motivation au changement en général qui a changé ou la motivation envers le programme précisément.

Par ailleurs, il existe des limites concernant l'accessibilité des variables. Pour la

deuxième phase de l'étude, la collecte effectuée a dû se limiter aux données déjà présentes dans les dossiers institutionnels. Plusieurs variables ayant pu influencer la motivation n'étaient pas accessibles ou quantifiables (p. ex. programmes/thérapies suivis lors d'incarcérations au provincial ou en communauté; soutien social des proches; caractéristiques des agents de programme comme leur style thérapeutique; participation à d'autres activités en établissement comme les groupes de narcotiques ou alcooliques anonymes; divers éléments rattachés à la vie en communauté lorsque les programmes étaient offerts à travers un type de libération quelconque). Des variables n'avaient pas été évaluées systématiquement pour tous les participants par les intervenants du SCC, faisant en sorte qu'elles ne sont pas considérées dans l'étude pour conserver la majorité de l'échantillon. Par exemple, des scores à l'*Historical, Clinical and Risk Management Scales* (HCR-20; p. ex. « manque de soutien personnel », « résistance au traitement ») et à la *Hare Psychopathy Checklist-Revised: 2nd Edition* (PCL-R; p. ex. « affect superficiel », « incapacité d'assumer la responsabilité de ses faits et gestes », score final de psychopathie) auraient été pertinents, mais ceux-ci n'avaient été évalués qu'au besoin par des psychologues, soit pour moins de 28% des participants ($n \geq 157$). De surcroît, le degré de volontariat chez les détenus vis-à-vis la participation au programme n'était pas accessible. Ainsi, malgré que les détenus pouvaient choisir de ne pas participer aux interventions recommandées, il est fort probable que plusieurs s'y sentaient contraints. Il n'est pas possible de savoir à quel point la pression externe a pu constituer un facteur motivationnel. Par ailleurs, il est possible que les détenus se sentant plus contraints aient pu différer sur plusieurs plans de ceux qui entraient de manière plus volontaire en programme.

Enfin, il existe des limites concernant la stabilité des modèles de motivation obtenus. Les modèles peuvent varier en fonction des variables intégrées dans les régressions. Il est

possible que les modèles auraient été légèrement différents si d'autres variables d'intérêt avaient été disponibles. Néanmoins, il a été possible de considérer plus d'une vingtaine de variables corrélées à la motivation des détenus dans des études antérieures et dans la présente étude pour déterminer leur importance au sein d'un échantillon de taille appréciable. Pour ce qui est du modèle impliquant seulement les participants ayant suivi un programme correctionnel ($n = 247$), il se peut que les fréquences plus basses des catégories pour certaines variables dichotomiques aient influencé leur puissance statistique et, de ce fait, leur significativité statistique. Par exemple, seulement 23 participants avaient une déficience intellectuelle légère. Néanmoins, la deuxième variable ayant le moins de participants dans la catégorie « présence » ($n = 40$), soit le délit principal impliquant des substances psychoactives, s'avère statistiquement significative. De plus, il se peut que la manière dont certaines variables ont été opérationnalisées ait influencé leur significativité statistique dans les modèles. Par exemple, la séparation du nombre de délits commis en quartiles ou quintiles créait une différence dans les deux régressions; pour conserver une uniformité, la variable a été opérationnalisée de la même manière pour les deux régressions.

Pistes pour les recherches futures

Tout d'abord, il serait pertinent de vérifier comment les mesures de la motivation considérées dans la présente étude se comportent en comparaison à d'autres instruments d'évaluation de la motivation au changement plus élaborés et validés empiriquement (p. ex. URICA, SOCRATES, RCQ). Une grande similarité pourrait appuyer la simple utilisation de celles déjà présentes au SCC, tandis que des différences plus grandes pourraient inciter à

l'ajout d'un ou de plusieurs instruments pour évaluer la motivation des détenus canadiens aux interventions.

Ensuite, une prochaine étude impliquant les détenus du SCC pourrait considérer la réévaluation de la *Motivation globale aux interventions* en cours de sentence. Cela permettrait de prendre en compte son dynamisme et de voir si elle peut aussi s'avérer non linéaire. Évidemment, il faudrait que la variabilité sur le plan du moment de réévaluation puisse être contrôlée.

De plus, afin de préciser encore plus les prédicteurs de la motivation des détenus canadiens, il serait pertinent d'effectuer une étude considérant des variables qui n'ont pu être prises en compte, telles que le soutien social, les caractéristiques des intervenants et les traitements suivis tout au long de la vie.

De surcroît, étant donné la nature de l'étude, qui considérait les informations existantes aux dossiers carcéraux, il n'a pas été possible d'avoir une mesure de la motivation aux programmes évaluée par des personnes différentes de celles qui offraient ces programmes. Il serait donc pertinent de faire une étude avec des évaluateurs indépendants pour éviter tout biais potentiel (p. ex. qualité de l'alliance avec les participants). La présence d'évaluateurs indépendants pourrait aussi servir à augmenter la fréquence des évaluations au cours d'un même programme pour explorer l'aspect non linéaire de la motivation des détenus.

Enfin, l'adoption d'un schème longitudinal, pour un suivi constant des indices opérationnalisés, et mixte, pour considérer des informations quantitatives et qualitatives, pourrait être particulièrement pertinent. En effet, cela pourrait permettre de mieux saisir le

processus en jeu dans l'établissement de la motivation en ne se limitant pas à l'évaluation ponctuelle des indices de la motivation. De plus, cela pourrait aider à mieux comprendre qualitativement certaines variables (p. ex. pression externe ressentie pour suivre un programme).

Conclusion

Cette étude a permis de considérer des mesures de la motivation utilisées en cours de sentence chez les détenus incarcérés dans les pénitenciers fédéraux du Service correctionnel Canada. Elle a permis de mieux concevoir comment ces évaluations fonctionnent distinctement et de manière interactive. Elle améliore la compréhension de l'évolution de la motivation des détenus canadiens, tout en confirmant son importance pour la complétion des programmes et la réhabilitation en général.

Les résultats soulignent, entre autres, l'importance ou la pertinence (1) d'une évaluation continue et plus fréquente de la motivation tout au long de la sentence et des programmes, (2) de décortiquer la motivation globale envers les interventions évaluée en début de sentence pour identifier l'ordre dans lequel les détenus participeraient aux interventions qui leur sont recommandées, (3) de la collaboration entre les divers membres du personnel intervenant auprès des détenus en ce qui a trait à l'évaluation de leur motivation tout au long de leur sentence, (4) de considérer les raisons pour lesquelles les détenus seraient plus ou moins motivés envers des problèmes particuliers à travailler ou après avoir déjà suivi un programme, (5) de la motivation des détenus pour la complétion de leur programme correctionnel, et (6) d'évaluer de manière systématique la motivation au moment de quitter le programme, qu'il ait été complété ou non. Cela aidera, entre autres, à mieux sélectionner et

aiguiller les détenus vers les interventions et programmes offerts, à mieux situer leur stade de changement pour identifier plus rapidement ceux à risque d'abandonner le programme, puis à effectuer les interventions motivationnelles le plus près possible du moment où la motivation diminue pour limiter l'abandon au programme.

Cette étude a aussi permis de mieux comprendre ce qui motive le plus les détenus canadiens envers les interventions et, plus spécifiquement, les programmes correctionnels offerts pendant leur incarcération. Après avoir considéré plusieurs éléments ayant été liés à la motivation lors d'études antérieures, il a été possible de trouver plus d'une quinzaine de variables prédisant la motivation de manière statistiquement significative et d'établir leur importance à l'intérieur de modèles impliquant les deux évaluations de la motivation par le SCC. La considération des prédicteurs trouvés dans les modèles de motivation pourrait aider à identifier les cibles sur lesquelles agir pour motiver les détenus aux interventions proposées en général en début de sentence ainsi qu'avant et au cours des programmes offerts. La prise en compte de ces prédicteurs pourrait aider à mieux sélectionner les détenus nécessitant des interventions motivationnelles avant et pendant les interventions recommandées; ceux ayant plus de facteurs associés à une faible motivation devraient obtenir plus d'attention. Cela favoriserait minimalement le maintien, mais idéalement l'augmentation de la motivation tout au long des traitements, contribuant à leur complétion et à la réhabilitation globale des détenus.

Notons que les programmes correctionnels du SCC ont été modifiés depuis l'étude; le *Modèle de programme correctionnel intégré* a été mis en œuvre dans certaines régions du Canada depuis 2010 et au Québec depuis 2013. Cependant, les mêmes besoins et facteurs de

risque sont encore ciblés chez les détenus et les évaluations de la motivation présentées dans cette étude sont toujours utilisées. Ainsi, la compréhension des évaluations de la motivation du SCC et des prédicteurs de ces évaluations est toute aussi importante pour les nouveaux programmes (Service correctionnel Canada, 2013a).

Étant donné que le *Modèle de programme correctionnel intégré* regroupe la plupart des domaines de programmes au sein d'un même programme offert (p. ex. un même programme pourrait adresser la toxicomanie et la violence), le résultat de l'étude en ce qui a trait au dynamisme de la motivation entre les programmes de différents domaines d'intervention devra être repensé. D'une part, le dynamisme entre les domaines pourrait être considéré à l'intérieur même d'un programme. En effet, même si l'ordre des domaines à cibler/enseigner ne pourrait normalement pas être changé en programme, et ce, puisqu'un même ordre ne pourrait convenir pour les différences de motivation de chacun des participants et que la structure des programmes est standardisée, la motivation pourrait être évaluée pour chaque domaine. Celle-ci pourrait ensuite être prise en compte par les agents de programme lorsqu'ils interviendraient de manière plus individuelle avec les participants (p. ex. périodes d'exercices, possibilité de quelques séances individuelles à travers le programme). D'une autre part, des interventions autres que des programmes correctionnels peuvent être recommandées dans leur plan; celles-ci pourraient être priorisées en fonction du degré de motivation du détenu.

Pour finir, il est possible que le nouveau modèle de programmes correctionnels influence différemment la motivation des détenus. En effet, ce modèle pourrait accroître leur motivation au changement, de même que leur niveau de réussite dans les programmes, étant donné l'intégration de modules d'amélioration de la motivation (Service correctionnel Canada,

2013a, n.d.). Par ailleurs, si on considère le dynamisme de la motivation entre les différents domaines d'intervention, le fait que le nouveau modèle puisse cibler plus de besoins en regroupant différents domaines au sein d'un même programme pourrait avoir des effets bénéfiques comme néfastes sur la motivation (Service correctionnel Canada, 2013a, n.d.). D'un côté, cela pourrait optimiser les chances que les détenus se sentent interpellés par au moins un des domaines ciblés, pouvant les motiver à participer en programme. D'un autre côté, la présence d'un ou plusieurs domaines ciblés pour lesquels ils ne se sentiraient pas interpellés et sur lesquels ils ne voudraient pas travailler pourrait diminuer leur motivation à participer en programme, de même qu'affecter leurs efforts mis pour changer sur le plan des domaines qui les interpelleraient davantage. Ainsi, il serait pertinent d'étudier l'impact de ce nouveau modèle de programmes sur la motivation des détenus.

Références

- Alemohammad, M., Wood, J. L., Tapp, J., Moore, E., & Skelly, A. (2017). Support for the predictive validity of the multifactor offender readiness model (MORM): Forensic patients' readiness and engagement with therapeutic groups. *Criminal Behaviour and Mental Health, 27*, 421–442. doi:10.1002/cbm.2008
- Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, J. S. (2006). The recent past and near future of risk and/or need assessment. *Crime and Delinquency, 52*(1), 7-27.
doi:10.1177/0011128705281756
- Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P., & Cullen, F. T. (1990). Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychological informed meta-analysis. *Criminology, 28*, 369-404. doi:10.1111/j.1745-9125.1990.tb01330.x
- Anstiss, B., Polascheck, D. L. L., & Wilson, M. J. (2011). A brief motivational interviewing intervention with prisoners: when you lead a horse to water, can it drink for itself? *Psychology, Crime and Law, 17*, 689-710. doi:10.1080/10683160903524325
- Arboleda-Florez, J. (1994). *An epidemiological study of mental illness in remand population and the relationship between mental condition and criminality* (Thèse de doctorat). University of Calgary.
- Arboleda-Florez, J. E., Love, E. J., Fick, G., O'Brien, K., Hashman, K., & Aderibigbe, Y. (1995). An epidemiological study of mental illness in a remanded population. *International Medical Journal, 2*, 113-126.
- Baker, A. S. (2010). *What motivates people for substance abuse treatment? An analysis of self-determination theory and its relation to treatment outcomes* (Doctor of Philosophy in Counseling, Clinical, University of California). Repéré à

http://media.proquest.com/media/pq/classic/doc/2203774321/fmt/ai/rep/NPDF?_s=JxfOuxkt8hSMXNvvkMwT8RD4V68%3D

Bales, W. D., Nadel, M., Reed, C., & Blomberg, T. G. (2017). Recidivism and inmate mental illness. *International Journal of Criminology and Sociology*, 6, 40–51.

Bambonyé, M. (1996). Prévalence des troubles de santé mentale, motivation au traitement et pertinence des suivis thérapeutiques chez les délinquants sous surveillance dans le district Montréal métropolitain. *Criminologie*, 29(1), 25-44. doi:10.7202/017379ar

Bandura, A., & Locke, E. A. (2003). Negative self-efficacy and goal effects revisited. *Journal of Applied Psychology*, 88, 87-99. doi:10.1037/0021-9010.88.1.87

Barratt, E. S. (1985). Impulsiveness substrates: Arousal and information processing. In J. T. Spence & C. E. Izard (Eds.), *Motivation, emotion and personality* (pp. 137-146). North-Holland: Elsevier Science Publishers.

Basu, S., & Bano, S. (2016). Intrinsic-extrinsic motivation and positive-negative affect of correctional home inmates. *Journal of Psychosocial Research*, 11(2), 497-505.

Beaudette, J. N., & Stewart, L. A. (2016). National prevalence of mental disorders among incoming Canadian male offenders. *Canadian Journal of Psychiatry*, 61, 624-632. doi:10.1177/0706743716639929

Beech, A. R., & Chauhan, J. (2013). Evaluating the effectiveness of the Supporting Offenders through Restoration Inside (SORI) Programme delivered in seven prisons in England and Wales. *The British Psychological Society*, 18, 229-239. doi:10.1111/j.2044-8333.2012.02053.x

- Belding, M. A., Iguchi, M. Y., & Lamb, R. J. (1996). Stages of change in methadone maintenance: Assessing the convergent validity of two measures. *Psychology of Addictive Behaviors, 10*, 157-166. doi:10.1037/0893-164X.10.3.157
- Beyko, M. J., & Wong, S. C. P. (2005). Predictors of treatment attrition as indicators for program improvement not offender shortcomings: A study of sex offender treatment attrition. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 17*, 375-389. doi:10.1007/s11194-005-8050-8
- Black, D. W., Gunter, T., Loveless, P., Allen, J., & Sieleni, B. (2010). Antisocial personality disorder in incarcerated offenders: Psychiatric comorbidity and quality of life. *Annals of Clinical Psychiatry, 22*, 113-120. Repéré à http://www.antonioacasella.eu/archipsy/Black_aspd_2010.pdf
- Block, C. G. (1992). *Rural-urban residency, treatment motivation, and health status as factors related to dropout from correctional substance abuse treatment: A policy perspective* (Doctor of Philosophy, University of Louisville). Repéré à <http://digital.library.louisville.edu/utills/getfile/collection/etd/id/416/filename/417.pdf>
- Boira, S., del Castillo, M. F., Carbajosa, P., & Marcuello, C. (2013). Context of treatment and therapeutic alliance: critical factors in court-mandated batterer intervention programs. *The Spanish Journal of Psychology, 16*(E40), 1-13. doi:10.1017/sjp.2013.43
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2007). *Risk-Need-Responsivity Model for offender assessment and rehabilitation*. Public Safety Canada.
- Bourgon, G., & Bonta, J. (2014). Reconsidering the responsivity principle: A way to move forward. *Federal Probation, 78*(2), 3-10.

- Bowen, E., & Gilchrist, E. (2004). Do court- and self-referred domestic violence offenders share the same characteristics? A preliminary comparison of motivation to change, locus of control and anger. *Legal and Criminological Psychology, 9*, 279-294.
doi:10.1348/1355325041719383
- Brink, J. (2005). Epidemiology of mental illness in a correctional system. *Current Opinion in Psychiatry, 18*, 536-541. Repéré à http://journals.lww.com/co-psychiatry/Abstract/2005/09000/Epidemiology_of_mental_illness_in_a_correctional.14.aspx
- Brink, J. H., Doherty, D., & Boer, A. (2001). Mental disorder in federal offenders: A Canadian prevalence study. *International Journal of Law and Psychiatry, 24*, 339-356.
doi:10.1016/S0160-2527(01)00071-1
- Brocato, J. (2004). *Predictors of client retention in alternative to prison substance abuse programs* (Doctor of philosophy in social welfare, Florida International University).
Repéré à <http://search.proquest.com/docview/305057240>
- Brocato, J. (2013). The impact of acculturation, motivation and the therapeutic alliance on treatment retention and outcomes for Hispanic drug involved probationers. *Journal of Ethnicity in Criminal Justice, 11*, 150–180. doi:10.1080/15377938.2012.756845
- Brocato, J. O., & Wagner, E. F. (2008). Predictors of retention in an alternative-to-prison substance abuse treatment program. *Criminal Justice and Behavior, 35*, 99-119.
doi:10.1177/0093854807309429
- Brogan, M. M., Prochaska, J. O., & Prochaska, J. M. (1999). Predicting termination and continuation status in psychotherapy using the transtheoretical model. *Psychotherapy, 36*, 105-113. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/h0087773>

- Brown, G. P., Hirdes, J. P., & Fries, B. E. (2015). Measuring the prevalence of current, severe symptoms of mental health problems in a Canadian correctional population: implications for delivery of mental health services. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *59*(1), 27-50.
doi:10.1177/0306624X13507040
- Bui, H. N., & Morash, M. (2010). The impact of network relationships, prison experiences, and the internal transformation on women's success after prison release. *Journal of Offender Rehabilitation*, *49*, 1-22. doi:<https://doi.org/10.1080/10509670903435381>
- Campbell, J., Sellen, J. L., & McMurrin, M. (2010). Personal aspirations and concerns inventory for offenders: Developments in the measurement of offenders' motivation. *Criminal Behaviour and Mental Health*, *20*, 144-157. doi:10.1002/cbm.761
- Casey, S., Day, A., & Howells, K. (2005). The application of the transtheoretical model to offender populations: Some critical issues. *Legal and Criminological Psychology*, *10*, 157-171. doi:10.1348/135532505X36714
- Casey, S., Day, A., Howells, K., & Ward, T. (2007). Assessing suitability for offender rehabilitation: Development and validation of the treatment readiness questionnaire. *Criminal Justice and Behavior*, *34*, 1427-1440. doi:10.1177/0093854807305827
- Cohen, J. (1992). A power primer. *Psychological Bulletin*, *112*, 155-159.
doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.112.1.155>
- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2011). An evaluation of intimate partner violence intervention with incarcerated offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, *27*, 1176-1196. doi:10.1177/0886260511424499

- Connors, A. D., Mills, J. F., & Gray, A. L. (2013). Intimate partner violence intervention for high-risk offenders. *Psychological Services, 10*(1), 12-23. doi:10.1037/a0028979
- Cortoni, F., Nunes, K., & Latendresse, M. (2006). *An examination of the effectiveness of the violence prevention program* (Research report n° R-178). Correctional Service Canada. Repéré à https://www.csc-scc.gc.ca/research/092/r178_e.pdf
- Cortoni, F., & Nunes, K. L. (2007). *Assessing the effectiveness of the national sexual offender program* (Research report n°R-183). Correctional Service Canada. Repéré à <http://publications.gc.ca/site/eng/381789/publication.html>
- Cosden, M., Basch, J. E., Campos, E., Greenwell, A., Barazani, S., & Walker, S. (2006). Effects of motivation and problem severity on court-based drug treatment. *Crime and Delinquency, 52*, 599-618. doi:10.1177/0011128705284287
- Côté, G., & Hodgins, S. (1996). L'échelle de psychopathie de Hare révisée (PCL-R): Éléments de la validation française. *Multi-Health Systems*.
- Coviello, D. M., Zanis, D. A., Wesnoski, S. A., Palman, B., Gur, A., Lynch, K. G., & McKay, J. R. (2013). Does mandating offenders to treatment improve completion rates? *Journal of Substance Abuse Treatment, 44*, 417–425. doi:10.1016/j.jsat.2012.10.003
- Davison, S., & Janca, A. (2011). Personality disorder and criminal behavior: What is the nature of the relationship? *Current Opinion in Psychiatry, 25*, 39-45. doi:10.1097/YCO.0b013e32834d18f0
- Day, A., Bryan, J., Davey, L., & Casey, S. (2006). The process of change in offender rehabilitation programmes. *Psychology, Crime and Law, 12*, 473-487. doi:10.1080/10683160500151209

- Day, A., Gerace, A., Wilson, C., & Howells, K. (2008). Promoting forgiveness in violent offenders: A more positive approach to offender rehabilitation? *Aggression and Violent Behavior, 13*, 195-200. doi:10.1016/j.avb.2008.03.004
- De Leon, G. (1996). Integrative recovery: A stage paradigm. *Substance Abuse, 17*, 51-63. doi:10.1080/08897079609444728
- De Leon, G., & Jainchill, N. (1986). Circumstance, motivation, readiness and suitability as correlates of treatment tenure. *Journal of Psychoactive Drugs, 18*, 203-208. doi:http://dx.doi.org/10.1080/02791072.1986.10472348
- De Leon, G., Melnick, G., Thomas, G., Kressel, D., & Wexler, H. K. (2000). Motivation for treatment in a prison-based therapeutic community. *American Journal of Drug and Alcohol Abuse, 26*, 33-46. doi:101081ADA100100589
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2000). The "what" and "why" of goal pursuits: Human needs and the self-determination of behavior. *Psychological Inquiry, 11*, 227-268. doi:10.1207/S15327965PLI1104_01
- Devereux, R. (2009). Motivating offenders to attend (and benefit from) rehabilitative programmes: The development of a Short Motivational Programme within New Zealand's Department of Corrections. *Journal of the New Zealand College of Clinical Psychologists, 19*(3), 6-14.
- Dowden, C., & Andrews, D. A. (2000). Effective correctional treatment and violent reoffending: A meta-analysis. *Canadian Journal of Criminology, 42*, 449-476.
- Dowden, C., & Andrews, D. A. (2004). The importance of staff practice in delivering effective correctional treatment: A meta-analytic review of core correctional practice.

International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 48, 203-214. doi:10.1177/0306624X03257765

- Dowgwillo, E. A., Dawood, S., & Pincus, A. L. (2016). The dark side of narcissism. In V. Zeigler-Hill & D. K. Marcus (Eds.), *The dark side of personality: Science and practice in social, personality, and clinical psychology* (pp. 25-44). Washington, DC, US: American Psychological Association.
- Drapeau, M., Körner, C. A., Brunet, L., & Granger, L. (2004). Treatment at La Macaza Clinic: A qualitative study of the sexual offenders' perspective. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(1), 27-44. doi:10.3138/cjccj.46.1.27
- Drieschner, K. H., & Boomsma, A. (2008a). The Treatment Motivation Scales for Forensic Outpatient Treatment (TMS-F). *Assessment*, 15, 224-241. doi:10.1177/1073191107311650
- Drieschner, K. H., & Boomsma, A. (2008b). Validation of the Treatment Motivation Scales for Forensic Outpatient Treatment (TMS-F): Construction and psychometric evaluation. *Assessment*, 15, 242-255. doi:10.1177/1073191107311651
- Drieschner, K. H., Lammers, S. M. M., & Van der Staak, C. P. F. (2004). Treatment motivation: An attempt for clarification of an ambiguous concept. *Clinical Psychology Review*, 23, 1115-1137. doi:10.1016/j.cpr.2003.09.003
- Drieschner, K. H., & Verschuur, J. (2010). Treatment engagement as a predictor of premature treatment termination and treatment outcome in a correctional outpatient sample. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 20, 86-99. doi:10.1002/cbm
- Dufour, S.-A., & Côté, G. (2019). Motivation des détenus aux interventions et programmes correctionnels: cohérence, évolution et impact. Manuscrit soumis pour publication.

- Eke, A. W., Hilton, N. Z., Meloy, J. R., Mohandie, K., & Williams, J. (2011). Predictors of recidivism by stalkers: A nine-year follow-up of police contacts. *Behavioral Sciences and the Law, 29*, 271-283. doi:10.1002/bsl.975
- Erez, E. (1987). Rehabilitation in justice: The prisoner's perspective. *Journal of Offender Counseling Services Rehabilitation, 11*(2), 5-19. doi:10.1300/J264v11n02_02
- Eschbach, L. A., Dalgin, R. S., & Pantucci, E. (2019). A three stage model for Mental Health Treatment Court: A qualitative analysis of graduates' perspectives. *Community Mental Health Journal, 55*, 590-598. doi:https://doi.org/10.1007/s10597-018-0346-5
- Evans, E., Li, L., & Hser, Y.-I. (2009). Client and program factors associated with dropout from court mandated drug treatment. *Evaluation and Program Planning, 32*, 204-212. doi:10.1016/j.evalprogplan.2008.12.003
- Fals-Stewart, W., & Schafer, J. (1992). The relationship between length of stay in drug-free therapeutic communities and neurocognitive functioning. *Journal of Clinical Psychology, 48*, 539-543. doi:10.1002/1097-4679(199207)48:4<539::AID-JCLP2270480416>3.0.CO;2-I
- Fazel, S., & Seewald, K. (2012). Severe mental illness in 33 588 prisoners worldwide: Systematic review and meta-regression analysis. *British Journal of Psychiatry, 200*, 364-373. doi:10.1192/bjp.bp.111.096370
- Ferguson, J. G. (2006). *Time perspective and impulsivity among intimate partner violence offenders* (Doctor of philosophy in psychology). Fielding Graduate University.
- Ford, M. E. (1992). *Motivating humans: Goals, emotions, and personal agency beliefs*. Newbury Park, CA: Sage.

- Fougere, A., Potter, S., & Boutilier, J. (2009). Psychopathy and offence severity in sexually aggressive and violent youth. *Criminal Behaviour and Mental Health, 19*, 247–252.
doi:10.1002/cbm.735
- French, S. A., & Gendreau, P. (2006). Reducing Prison Misconducts: What Works! *Criminal Justice and Behavior, 33*, 185-218. doi:10.1177/0093854805284406
- Gamache, D., Savard, C., Lemelin, S., Côté, A., & Villeneuve, E. (2018). Premature psychotherapy termination in an outpatient treatment program for personality disorders: a survival analysis. *Comprehensive Psychiatry, 80*, 14-23.
doi:10.1016/j.comppsy.2017.08.001
- Garland, R. J., & Dougher, M. J. (1991). Motivational interventions in the treatment of sex offenders. In W. R. Miller & M. S. Rollnick (Eds.), *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior* (pp. 303-313). New York: Guilford.
- Gottfredson, M. R., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. United States of America: Stanford University Press.
- Gottschall, S., & Axford, M. (2010). *Examen préliminaire des résultats en établissement des participants au programme Option-Vie*. Ottawa, Ontario: Service correctionnel du Canada. Repéré à <http://site.ebrary.com/id/10506878>
- Gouvernement du Canada. (2002). *Note de service: Options d'affectation aux programmes - SGD 6.3*. Directeur, Programmes de réintégration.
- Grella, C. E., & Rodriguez, L. (2011). Motivation for treatment among women offenders in prison-based treatment and longitudinal outcomes among those who participate in community aftercare. *Journal of Psychoactive Drugs, 43*, 58-67.
doi:10.1080/02791072.2011.602275

- Groth-Marnat, G. (2003). *Handbook of psychological assessment* (4^e ed.). Hoboken, New Jersey: Wiley.
- Gudjonsson, G. H., Young, S., & Yates, M. (2007). Motivating mentally disordered offenders to change: Instruments for measuring patients' perception and motivation. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology*, *18*, 74-89. doi:10.1080/14789940601063261
- Hare, R. D. (2003). *Hare Psychopathy Checklist-Revised (PCL-R): Technical Manual* (2^e ed.). Toronto, Canada: Multi-Health Systems Inc.
- Harkins, L., Beech, A. R., & Goodwill, A. M. (2010). Examining the influence of denial, motivation, and risk on sexual recidivism. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, *22*, 78-94. doi:10.1177/1079063209358106
- Harvey, J. (2011). *La motivation au changement des personnes incarcérées* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6128>
- Hemphill, J. F., & Hart, S. D. (2002). Motivating the unmotivated: Psychopathy, treatment, and change. *Motivating offenders to change: A guide to enhancing engagement in therapy*, 193-219. doi:10.1002/9780470713471.ch12
- Hill, J. K., Andrews, D. A., & Hoge, R. D. (1991). Meta-analysis of treatment programs for young offenders: The effect of clinically relevant treatment on recidivism, with controls introduced for various methodological variables. *Canadian Journal of Program Evaluation*, *6*, 97-109. Repéré à <http://www.rcep.ca/secure/06-1-097.pdf>
- Hiller, M. L., Knight, K., Broome, K. M., & Simpson, D. D. (1998). Legal pressure and treatment retention in a national sample of long-term residential programs. *Criminal Justice and Behavior*, *25*, 463-481. doi:10.1177/0093854898025004004

- Hiller, M. L., Narevic, E., Webster, J. M., Rosen, P., Staton, M., Leukefeld, C., . . . Kayo, R. (2009). Problem severity and motivation for treatment in incarcerated substance abusers. *Substance Use and Misuse, 44*(1), 28-41. doi:10.1080/10826080802523301
- Hodge, J. E., & Renwick, S. J. (2002). Motivating mentally disordered offenders. In M. McMurrin (Ed.), *Motivating offenders to change: A guide to enhancing engagement in therapy* (pp. 221-234). Chichester, UK: Wiley.
- Holdsworth, E., Bowen, E., Brown, S., & Howat, D. (2018). Using theory to understand the barriers to engagement in group offending behavior programs. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 0*, 1-25. doi:10.1177/0306624X18812040
- Hollin, C. R., McGuire, J., Hounsome, J. C., Hatcher, R. M., Bilby, C. A. L., & Palmer, E. J. (2008). Cognitive skills behavior programs for offenders in the community: A reconviction analysis. *Criminal Justice and Behavior, 35*, 269-283. doi:https://doi.org/10.1177/0093854807312234
- Hosmer, D. W., Lemeshow, S., & Sturdivant, R. X. (2013). *Applied logistic regression* (3^e ed.). Hoboken, New Jersey: Wiley.
- Howells, K., & Day, A. (2007). Readiness for treatment in high risk offenders with personality disorders. *Psychology, Crime and Law, 13*(1), 47-56. doi:10.1080/10683160600869767
- Hudson, S. M., Ward, T., & France, K. G. (1992). The abstinence violation effect in regressed and fixated child molesters. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 5*, 199-213. doi:10.1177/107906329200500401

- Joe, G. W., Brown, B. S., & Simpson, D. D. (1995). Psychological problems and client engagement in methadone treatment. *Journal of Nervous and Mental Disease, 183*, 704–710.
- Joe, G. W., Simpson, D. D., & Broome, K. M. (1998). Effects of readiness for drug abuse treatment on client retention and assessment of process. *Addiction, 93*, 1177-1190. doi:10.1046/j.1360-0443.1998.93811776.x
- Joe, G. W., Simpson, D. D., & Broome, K. M. (1999). Retention and patient engagement models for different treatment modalities in DATOS. *Drug and Alcohol dependence, 57*, 113-125. doi:10.1016/S0376-8716(99)00088-5
- Jones, N., Pelissier, B., & Klein-Saffran, J. (2006). Predicting sex offender treatment entry among individuals convicted of sexual offense crimes. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 18*, 83-98. doi:10.1007/s11194-006-9005-4
- Jordan, H. C., Spencer, S. J., Zanna, M. P., Hoshino-Browne, E., & Correll, J. (2003). Secure and defensive high self-esteem. *Journal of Personality and Social Psychology, 85*, 969–978. doi:10.1037/0022-3514.85.5.969
- Jung, S., & Nunes, K. L. (2012). Denial and its relationship with treatment perceptions among sex offenders. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology, 23*, 485-496. doi:10.1080/14789949.2012.697567
- Kaufman, A. S., & Lichtenberger, E. O. (1999). *Essentials of WAIS-III assessment*. United States of America: Wiley.
- Kear-Colwell, J., & Pollock, P. (1997). Motivation or confrontation: Which approach to the child sex offender? *Criminal Justice and Behavior, 24*, 20-33. doi:10.1177/0093854897024001002

- Kearney, S. C., & Sellen, J. L. (2013). Motivating young people in prison to improve behaviour. *Journal of Forensic Practice, 15*(1), 44-54.
doi:10.1108/14636641311299077
- Kelly, J. F., Finney, J. W., & Moos, R. (2005). Substance use disorder patients who are mandated to treatment: Characteristics, treatment process, and 1- and 5-year outcomes. *Journal of Substance Abuse Treatment, 28*, 213–223.
doi:https://doi.org/10.1016/j.jsat.2004.10.014
- Khan, F., Krishnanb, A., Ghania, M. A., Wickershama, J. A., Fua, J. J., Limc, S. H., . . . Alticea, F. L. (2018). Assessment of an innovative voluntary substance abuse treatment program designed to replace compulsory drug detention centers in Malaysia. *Substance Use and Misuse, 53*, 249–259. doi:10.1080/10826084.2016.1267217
- Kimonis, E. R., Fanniff, A., Borum, R., & Elliott, K. (2011). Clinician's perceptions of indicators of amenability to sex offender-specific treatment in juveniles. *Sex Abuse, 23*, 193-211. doi:10.1177/1079063210384278
- Klinger, E., & Cox, W. M. (2004). Motivation and the theory of current concerns. In W. M. Cox & E. Klinger (Eds.), *Handbook of motivational counseling: Concepts, approaches, and assessment* (pp. 3-27). Chichester, UK: Wiley.
- Knopp, F. H. (1984). *Retraining adult sex offenders: Methods & models*. Syracuse, NY: Safer Society Press.
- Kohler, D., Hinrichs, G., & Baving, L. (2008). Treatment motivation, personality, and mental distress in young incarcerated offenders. *Zeitschrift für klinische psychologie und psychotherapie: forschung und Praxis, 37*(1), 24-32.

- Konrad, N., Welke, J., & Opitz-Welke, A. (2012). Prison psychiatry. *Current Opinion in Psychiatry*, 25, 375-380. Repéré à <http://journals.lww.com/co-psychiatry/toc/2012/09000>
- Kozar, C. J., & Day, A. (2012). The therapeutic alliance in offending behavior programs: A necessary and sufficient condition for change? *Aggression and Violent Behavior*, 17, 482-487. doi:10.1016/j.avb.2012.07.004
- Lecavalier, M., Marcil-Denault, J., Denis, I., Maltais, K., & Mantha, L. (2004). *Motivation, quelque chose qui se construit*. Montréal: Centre Dollard-Cormier.
- Leonard, S. (2019). *A comparative study of people transferred from prison to hospital under the Mental Health Act 1983 : their pathways and outcomes* (Ph.D). University of Manchester.
- Linn-Walton, R., & Maschi, T. (2015). Insight, motivation and outcome in drug treatment for offenders: A review of the recent literature. *Journal of Addiction Research and Therapy*, 6(1), 210. doi:10.4172/2155-6105.1000210
- Lobbestael, J., Leurgans, M., & Arntz, A. (2011). Inter-rater reliability of the structured clinical interview for DSM-IV axis I disorders (SCID I) and axis II disorders (SCID II). *Clinical Psychology and Psychotherapy*, 18, 75-79. doi:10.1002/cpp.693
- Long, C. A. (2002). *The impact of motivation on sexual offenders' progress in treatment* (Doctor of Education Counselling). University of Toronto.
- Longshore, D., & Teruya, C. (2006). Treatment motivation in drug users: A theory-based analysis. *Drug and Alcohol Dependence*, 81, 179-188. doi:10.1016/j.drugalcdep.2005.06.011

- Lösel, F. (1995). The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations. In J. McGuire (Ed.), *What works: Reducing reoffending: Guidelines from research and practice* (pp. 79-111). Chichester, UK: Wiley.
- Lösel, F., & Schmucker, M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, *1*(1), 117–146. doi:10.1007/s11292-004-6466-7
- Lynch, S. M., Dehart, D. D., Belknap, J. E., Green, B. L., Dass-Brailsford, P., Johnson, K. A., & Whalley, E. (2014). A multisite study of the prevalence of serious mental illness, PTSD and substance use disorders of women in jail. *Psychiatric Services*, *65*, 670–674. doi:10.1176/appi.ps.201300172
- Maffei, C., Fossati, A., Agostoni, I., Barraco, A., Bagnato, M., Deborah, D., . . . Petrachi, M. (1997). Interrater reliability and internal consistency of the structured clinical interview for DSM-IV axis II personality disorders (SCID-II), version 2.0. *Journal of Personality Disorders*, *11*, 279-284. doi:10.1521/pedi.1997.11.3.279
- Magaletta, P. R., Diamond, P. M., Faust, E., Daggett, D. M., & Camp, S. D. (2009). Estimating the mental illness component of service need in corrections: Results from the Mental Health Prevalence Project. *Criminal Justice and Behavior*, *36*, 229-244. doi:http://dx.doi.org/10.1177/0093854808330390
- Magrinelli Orsi, M., & Brochu, S. (2009). Du sable dans l'engrenage : La motivation des clients sous contrainte judiciaire dans les traitements pour la toxicomanie. *Drogues, santé et société*, *8*, 141-185. doi:https://doi.org/10.7202/044474ar

- Mann, R. E., Webster, S. D., Wakeling, H. C., & Keylock, H. (2013). Why do sexual offenders refuse treatment? *Journal of Sexual Aggression, 19*, 191-206.
doi:10.1080/13552600.2012.703701
- Marlow, E., & Chesla, C. (2009). Prison experiences and the reintegration of male parolees. *Advances in Nursing Science, 32*(2), E17–E29. doi:10.1097/ANS.0b013e3181a3b36a
- Marlowe, D. B., Merikle, E. P., Kirby, K. C., Festinger, D. S., & McLellan, A. T. (2001). Multidimensional assessment of perceived treatment-entry pressures among substance abusers. *Psychology of Addictive Behaviors, 15*, 97-108.
doi:http://dx.doi.org/10.1037/0893-164X.15.2.97
- Marshall, W. L., Eccles, A., & Barbaree, H. E. (1993). A three-tiered approach to the rehabilitation of incarcerated sex offenders. *Behavioral Sciences and the Law, 11*, 441-455. doi:10.1002/bsl.2370110410
- Marshall, W. L., Serran, G. A., Fernandez, Y. M., Mulloy, R., Mann, R. E., & Thornton, D. (2003). Therapist characteristics in the treatment of sexual offenders: Tentative data on their relationship with indices of behaviour change. *Journal of Sexual Aggression, 9*, 25-30. doi:https://doi.org/10.1080/355260031000137940
- Marshall, W. L., Thornton, D., Marshall, L. E., Fernandez, Y. M., & Mann, R. E. (2001). Treatment of sexual offenders who are in categorical denial: A pilot project. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 13*, 205-215.
doi:10.1023/A:1009540301151
- McConaughy, E. A., Prochaska, J. O., & Velicer, W. F. (1983). Stages of change in psychotherapy: Measurement and sample profiles. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice, 20*, 368–375. doi:http://dx.doi.org/10.1037/h0090198

- McCowan, I., Garrow, L., & Yates, P. (2009). *Evaluation report: Correctional Service Canada's correctional programs*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pa/cop-prog/cp-eval-eng.shtml>
- McGuire, J. (2002a). Criminal sanctions versus psychologically-based interventions with offenders: A comparative empirical analysis. *Psychology, Crime and Law*, 8, 183-208. doi:10.1080/10683160208415005
- McGuire, J. (2002b). *Offender rehabilitation and treatment: Effective programmes and policies to reduce re-offending*. Chichester: Wiley.
- McMurrin, M., Huband, N., & Overton, E. (2010). Non-completion of personality disorder treatments: A systematic review of correlates, consequences, and interventions. *Clinical Psychology Review*, 30, 277-287. doi:10.1016/j.cpr.2009.12.002
- McMurrin, M., & Theodosi, E. (2007). Is treatment non-completion associated with increased reconviction over no treatment? *Psychology, Crime and Law*, 13, 333-343. doi:10.1080/10683160601060374
- McMurrin, M., Theodosi, E., & Sellen, J. (2006). Measuring engagement in therapy and motivation to change in adult prisoners: a brief report. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 16, 124-129. doi:10.1002/cbm
- McMurrin, M., & Ward, T. (2004). Motivating offenders to change in therapy: An organizing framework. *Legal and Criminological Psychology*, 9, 295-311. doi:10.1348/1355325041719365
- Meloy, J. R. (2001). Entre la personnalité antisociale et la psychopathie grave, un gradient de sévérité. *L'Évolution Psychiatrique*, 66, 563-586. doi:[https://doi.org/10.1016/S0014-3855\(01\)90126-4](https://doi.org/10.1016/S0014-3855(01)90126-4)

- Miller, W. R. (1985). Motivation for treatment: A review with special emphasis on alcoholism. *Psychological Bulletin*, *98*, 84-107. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.98.1.84>
- Miller, W. R., & Rollnick, S. (2002). *Motivational Interviewing: Preparing People for Change*. New York, NY: Guilford.
- Miller, W. R., & Tonigan, J. S. (1996). Assessing drinkers' motivation for change: the Stages of Change Readiness and Treatment Eagerness Scale (SOCRATES). *Psychology of Addictive Behaviors*, *10*, 81-89. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0893-164X.10.2.81>
- Moon, T. J., Mathias, C. W., Mullen, J., Karns-Wright, T. E., Hill-Kapturczak, N., Roache, J. D., & Dougherty, D. M. (2019). The role of social support in motivating reductions in alcohol use: A test of three models of social support in alcohol-impaired drivers. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, *43*(1), 123-134. doi:[10.1111/acer.13911](https://doi.org/10.1111/acer.13911)
- Morf, C. C., & Rhodewalt, F. (2001). Unraveling the paradoxes of narcissism: A dynamic self-regulatory processing model. *Psychological Inquiry*, *12*, 177–196. doi:http://dx.doi.org/10.1207/S15327965PLI1204_1
- Mossière, A., & Serin, R. (2014). A critique of models and measures of treatment readiness in offenders. *Aggression and Violent Behavior*, *19*, 383-389. doi:<https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.06.004>
- Motiuk, L. (1997). *Système de classification des programmes correctionnels: Processus d'évaluation initiale des délinquants*. Direction de la recherche: Service correctionnel du Canada. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/forum/e091/e091d-fra.shtml>

- Motiuk, L. L., & Nafekh, M. (2001). Utiliser le potentiel de réinsertion sociale évalué à l'admission pour déceler les meilleurs candidats à la mise en liberté. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 13(1), 13-16.
- Noppel, N., Herrmann, P. G., Feil, M. G., & Hörz-Sagstetter, S. (2018). Personality and therapy motivation of child sexual offenders. *Zeitschrift für Psychosomatische Medizin und Psychotherapie*, 64, 350-364. doi:10.13109/zptm.2018.64.4.350
- Nunes, K. L., Cortoni, F., & Serin, R. C. (2010). Screening offenders for risk of drop-out and expulsion from correctional programmes. *Legal and Criminological Psychology*, 15, 341–356. doi:10.1348/135532508X401887
- Olver, M. E., Stockdale, K. C., & Wormith, J. S. (2011). A meta-analysis of predictors of offender treatment attrition and its relationship to recidivism. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79, 6-21. doi:10.1037/a0022200
- Olver, M. E., & Wong, S. (2011). Predictors of sex offender treatment dropout: Psychopathy, sex offender risk, and responsivity implications. *Psychology, Crime and Law*, 17, 457-471. doi:10.1080/10683160903318876
- Owens, M. D., Rowell, L., & Moyers, T. (2017). Psychometric properties of the Motivational Interviewing Treatment Integrity Coding System 4.2 with jail inmates. *Addictive Behaviors*, 73, 48–52. doi:10.1016/j.addbeh.2017.04.015
- Parker, R. I., & Vannest, K. J. (2009). An improved effect size for single case research: Non-overlap of all pairs (NAP). *Behavior Therapy*, 40(2), 357-367. doi:10.1016/j.beth.2008.10.006

- Patton, J. H., Stanford, M. S., & Barratt, E. S. (1995). Factor structure of the Barratt impulsiveness scale. *Journal of Clinical Psychology, 51*, 768-774. doi:10.1002/1097-4679(199511)51:6<768::AID-JCLP2270510607>3.0.CO;2-1
- Polascheck, D. L. L., Anstiss, B., & Wilson, M. (2010). The assessment of offending-related stage of change in offenders: psychometric validation of the URICA with male prisoners. *Psychology, Crime and Law, 16*, 305-325. doi:10.1080/1068316080260802698766
- Prins, S. J. (2014). Prevalence of mental illnesses in US state prisons: a systematic review. *Psychiatric Services, 65*(7), 862-872 doi:10.1176/appi.ps.201300166
- Prochaska, J. O., DiClemente, C. C., & Norcross, J. C. (1992). In search of how people change: Applications to addictive behaviors. *American Psychologist, 47*, 1102-1114. doi:http://dx.doi.org/10.1037/0003-066X.47.9.1102
- Prochaska, J. O., Norcross, J. C., Fowler, J. L., Follick, M. J., & Abrams, D. B. (1992). Attendance and outcome in a work site weight control program: Processes and stages of change as process and predictor variables. *Addictive Behaviors, 17*(1), 35-45. doi:10.1016/0306-4603(92)90051-V
- Quinsey, V. L., Harris, G. T., Rice, M. E., & Cormier, C. A. (2006). *Violent offenders: Appraising and managing risk* (2^e ed.). Washington, DC: American Psychological Association.
- Rochlen, A. B., Rude, S. S., & Baron, A. (2001). The relationship of client stages of change to retention, working alliance, and outcome in short term therapy. *The Research Consortium of Counseling and Psychological Services in Higher Education, 2*(1), 1-18. Repéré à <http://cmhc.utexas.edu/pdf/stages.pdf>

- Rollnick, S., Heather, N., Gold, R., & Hall, W. (1992). Development of a short “readiness to change” questionnaire for use in brief opportunistic interventions among excessive drinkers. *British Journal of Addiction, 87*, 743–754. doi:10.1111/j.1360-0443.1992.tb02720.x
- Rosen, P. J., Hiller, M. L., Webster, J. M., Staton, M., & Leukefeld, C. (2004). Treatment motivation and therapeutic engagement in prison-based substance use treatment. *Journal of Psychoactive Drugs, 36*, 387-396. doi:10.1080/02791072.2004.10400038
- Rosenbaum, R. L., & Horowitz, M. J. (1983). Motivation for psychotherapy: A factorial and conceptual analysis. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice, 20*, 346-354. doi:http://dx.doi.org/10.1037/h0090205
- Ross, E. C. (2008). *Investigating the relationship between the therapeutic alliance and treatment outcome in violent offender treatment* (Doctor of Philosophy in Psychology, University of Wellington). Repéré à <http://researcharchive.vuw.ac.nz/handle/10063/1085>
- Rush, A. J., First, M. B., & Blacker, D. (2008). *Handbook of psychiatric measures* (2^e ed.). Washington, DC: American Psychiatric Association.
- Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2000). Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being. *American Psychologist, 55*, 68-78. doi:10.1037/0003-066X.55.1.68
- Ryan, R. M., Plant, R. W., & O'Malley, S. (1995). Initial motivations for alcohol treatment: Relations with patient characteristics, treatment involvement, and dropout. *Addictive Behaviors, 20*, 279-297. doi:10.1016/0306-4603(94)00072-7

- Sachs, N. M., & Miller, J. (2018). Beyond responsivity: Client service engagement in a reentry demonstration program. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *62*, 4295–4313. doi:10.1177/0306624X18763762
- Saklofske, D. H., Hildebrand, D. K., & Gorsuch, R. L. (2000). Replication of the factor structure of the Wechsler Adult Intelligence Scale - Third Edition with a Canadian Sample. *Psychological Assessment*, *12*, 436-439. doi:http://dx.doi.org/10.1037/1040-3590.12.4.436
- Santirso, F. A., Martín-Fernández, M., Lila, M., Gracia, E., & Terreros, E. (2018). Validation of the Working Alliance Inventory-Observer Short Version with male intimate partner violence offenders. *International Journal of Clinical and Health Psychology*, *18*(2), 152-161. doi:10.1016/j.ijchp.2018.02.003
- Sattler, J. M. (2001). *Assessment of children: Cognitive applications* (4^e ed.). San Diego: Jerome M. Sattler, Publisher, Inc.
- Sellen, J. L., Gobbett, M., & Campbell, J. (2013). Enhancing treatment engagement in sexual offenders: a pilot study to explore the utility of the Personal Aspirations and Concerns Inventory for Offenders (PACI-O). *Criminal Behaviour and Mental Health*, *23*, 203-216. doi:10.1002/cbm.1868
- Sellen, J. L., McMurrin, M., Theodosi, E., Cox, M., & Klinger, E. (2009). Validity of the offender version of the Personal Concerns Inventory with adult male prisoners. *Psychology, Crime and Law*, *15*, 451-468. doi:10.1080/10683160802356712
- Serin, R. C., & Kennedy, S. (1998). *Assessment protocol for treatment readiness, responsivity, and gain: Guidelines for clinician ratings*. Ottawa, ON: Correctional Service of Canada.

- Service correctionnel Canada. (1999). *Directive du commissaire 730: Affectation aux programmes et paiements aux détenus*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/730-cde-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2005). *Évaluation du rendement* (Dossier no 394-2-30). Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/text/pa/ev-sdhc-394-2-30/1-3-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2009). *Lignes directrices 726-2: Lignes directrices nationales sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/726-2gl-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2010). Une nouvelle génération de programmes correctionnels. *Entre Nous*, 34(2), 1-18. Repéré à http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/lt-en/2010/34-2/pdf/lt_34-2-fra.pdf
- Service correctionnel Canada. (2011). *Lignes directrices 726-1: Normes nationales relatives aux programmes correctionnels*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/726-1gl-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2013a). *Descriptions des programmes nationaux: Programmes correctionnels, programmes d'éducation, programmes sociaux et programmes de formation professionnelle*. Division des programmes de réinsertion sociale.
- Service correctionnel Canada. (2013b). *Directive du commissaire 726: Programmes correctionnels*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/726-cde-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2014a). *Directive du commissaire 705-7: Cote de sécurité et placement pénitentiaire*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-7-cd-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2014b). *Directive du Commissaire 715-1: Surveillance dans la collectivité*. Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/715-1-cd-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2014c). *Modèle de programme correctionnel intégré*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-2011-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2014d). *Plan de programmes*. Document inédit des agents de programme.

Service correctionnel Canada. (2014e). *Programmes correctionnels*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/correctional-process/002001-2001-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2015a). *Directive du commissaire 705-2: Collecte de renseignements*.

Service correctionnel Canada. (2015b). *Directive du Commissaire 705-6: Planification correctionnelle et profil criminel*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-6-cd-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2015c). *Directive du commissaire 710-1: Progrès par rapport au plan correctionnel*.

Service correctionnel Canada. (2016). *Directive du commissaire 730: Affectation aux programmes et paiements aux détenus*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/730-cde-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (2018). *Directive du commissaire 705-7: Cote de sécurité et placement pénitentiaire*. Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/705-7-cd-fra.shtml>

Service correctionnel Canada. (n.d.). *Revitaliser les programmes correctionnels pour augmenter la contribution du Service correctionnel du Canada à la sécurité publique :*

Vers un Modèle de programme correctionnel intégré. Division des programmes de réinsertion sociale.

- Shaul, L., Koeter, M. W. J., & Schippers, G. M. (2016). Brief motivation enhancing intervention to prevent criminal recidivism in substance-abusing offenders under supervision: a randomized trial. *Psychology, Crime and Law*, *22*, 903-914.
doi:<http://dx.doi.org/10.1080/1068316X.2016.1202248>
- Simoneau, H., & Bergeron, J. (2003). Factors affecting motivation during the first six weeks of treatment. *Addictive Behaviors*, *28*, 1219-1241. doi:10.1016/S0306-4603(02)00257-5
- Simpson, D. D., & Joe, G. W. (1993). Motivation as a predictor of early dropout from drug abuse treatment. *Psychotherapy*, *30*, 357-368. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0033-3204.30.2.357>
- Simpson, D. D., Joe, G. W., Knight, K., Rowan-Szal, G. A., & Gray, J. S. (2012). Texas Christian University (TCU) Short Forms for assessing client needs and functioning in addiction treatment. *Journal of Offender Rehabilitation*, *51*(1-2), 34-56.
doi:10.1080/10509674.2012.633024
- Siqueland, L., Crits-Christoph, P., Frank, A., Daley, D., Weiss, R., Chittams, J., . . . Luborsky, L. (1998). Predictors of dropout from psychosocial treatment of cocaine dependence. *Drug and Alcohol Dependence*, *52*(1), 1-13. doi:10.1016/S0376-8716(98)00039-8
- Skeem, J. L., Louden, J. E., Polaschek, D., & Camp, J. (2007). Assessing relationship quality in mandated community treatment: blending care with control. *Psychological Assessment*, *19*, 397-410. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/1040-3590.19.4.397>

- Skinner, B. A. (2010). *To what extent does prisoners' mental illness undermine programming effectiveness?* (Doctor of Philosophy degree in Social Work, University of Iowa).
Repéré à <http://ir.uiowa.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2072&context=etd>
- Snell-Rood, C., Staton-Tindall, M., & Victor, G. (2016). Incarcerated women's relationship-based strategies to avoid drug use after community re-entry. *Women Health, 56*, 843–858. doi:10.1080/03630242.2015.1118732
- Snoyman, P., & Aicken, B. (2011). Self-reported impulsivity in male offenders with low cognitive ability in New South Wales prisons. *Psychology, Crime and Law, 17*, 151-164. doi:10.1080/10683160903392541
- Statistique Canada. (2017). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2016*.
Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54842-fra.htm>
- Steadman, H. J., Osher, F. C., Robbins, P. C., Case, B., & Samuels, S. (2009). Prevalence of serious mental illness among jail inmates. *Psychiatric Services, 60*, 761-765.
doi:10.1176/ps.2009.60.6.761.
- Stephens, D. J. (2011). Substance abuse and co-occurring disorders among criminal offenders. In T. J. Fagan & R. K. Ax (Eds.), *Correctional mental health: From theory to best practice* (pp. 235-256). Los Angeles: Sage.
- Stevens, A., Berto, D., Frick, U., Hunt, N., Kersch, V., McSweeney, T., . . . Werdenich, W. (2006). The relationship between legal status, perceived pressure and motivation in treatment for drug dependence: Results from a European study of quasi-compulsory treatment. *European Addiction Research, 12*, 197-209. doi:10.1159/000094422

- Stewart, L., & Millson, B. (1995). Offender motivation for treatment as a responsibility factor. *Forum on Corrections Research*, 7(3), 5-7.
- Stewart, L., & Picheca, J. C. (2001). Improving offender motivation for programming. *Forum on Corrections Research*, 13(1), 18-20.
- Stewart, L. A., Usher, A. M., & Vandermeij, K. (2015). Validation of the generic program performance measure of correctional programs. *Criminal Justice and Behavior*, 42, 856-871. doi:10.1177/0093854814565172
- Tamborski, M., Brown, R. P., & Chowning, K. (2012). Self-serving bias or simply serving the self? Evidence for a dimensional approach to narcissism. *Personality and Individual Differences*, 52, 942-946. doi:10.1016/j.paid.2012.01.030
- Tetley, A., Jinks, M., Huband, N., Howells, K., & McMurrin, M. (2012). Barriers to and facilitators of treatment engagement for clients with personality disorder: A Delphi survey. *Personality and Mental Health*, 6, 97–110. doi:10.1002/pmh.1176
- Theodosi, E., & McMurrin, M. (2006). Motivating convicted sex offenders into treatment: A pilot study. *The British Journal of Forensic Practice*, 8(3), 28-35. doi:10.1108/14636646200600017
- Tierney, D. W., & McCabe, M. P. (2004). The assessment of motivation for behaviour change among sex offenders against children: An investigation of the utility of the Stages of Change Questionnaire. *Journal of Sexual Aggression*, 10, 237-249. doi:10.1080/13552600412331289041
- Usher, A., & Stewart, L. (2011). *Validation of the Generic Program Performance Measure (GPPM)* (Research Report R-255). Ottawa, Ontario: Correctional Service Canada.

- Van der Helm, G. H. P., Wissink, I. B., De Jongh, T., & Stams, G. (2013). Measuring Treatment Motivation in Secure Juvenile Facilities. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *57*, 996-1008.
doi:10.1177/0306624x12443798
- Vandermeij, K. E. (2009). *A psychometric evaluation of the Generic Program Performance Measure (GPPM)*. Carleton University.
- Vandevelde, S., Broekaert, E., Schuyten, G., & Van Hove, G. (2005). Intellectual abilities and motivation toward substance abuse treatment in drug-involved offenders: A pilot study in the Belgian criminal justice system. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *49*, 277-297. doi:10.1177/0306624X04270779
- Vandevelde, S., Palmans, V., Broekaert, E., Rousseau, K., & Vanderstraeten, K. (2006). How do drug-involved incarcerated and recently released offenders and correctional treatment staff perceive treatment? A qualitative study on treatment needs and motivation in Belgian prisons. *Psychology, Crime & Law*, *12*, 287-305.
doi:10.1080/10683160500336420
- Walmsley, R. (2016). *World prison population list (eleventh edition)*. Institute for Criminal Policy Research.
- Ward, T., Day, A., Howells, K., & Birgden, A. (2004). The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*, *9*, 645-673. doi:10.1016/j.avb.2003.08.001
- Ward, T., & Gannon, T. A. (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, *11*(1), 77-94. doi:10.1016/j.avb.2005.06.001

- Wild, T. C., Newton-Taylor, B., & Alletto, R. (1998). Perceived coercion among clients entering substance abuse treatment: Structural and psychological determinants. *Addictive Behaviors, 23*, 81-95. doi:10.1016/S0306-4603(97)00034-8
- Wilkinson, D. J., & Caulfield, L. S. (2017). The perceived benefits of an arts project for health and wellbeing of older offenders. *Europe's Journal of Psychology, 13*(1), 16–27. doi:10.5964/ejop.v13i1.1207
- Winick, C. (1962). Maturing out of narcotic addiction. *Bulletin on Narcotics, 14*, 1-7.
- Wormith, J. S., & Olver, M. E. (2002). Offender treatment attrition and its relationship with risk, responsivity, and recidivism. *Criminal Justice and Behavior, 29*, 447-471. doi:https://doi.org/10.1177/0093854802029004006
- Yong, A. D., Williams, M. W. M., Provan, H., Clarke, D., & Sinclair, G. (2015). How do offenders move through the stages of change? *Psychology, Crime and Law, 21*, 375-397. doi:10.1080/1068316X.2014.989166
- Zeigler-Hill, V. (2006). Discrepancies between implicit and explicit self-esteem: Implications for narcissism and self-esteem instability. *Journal of Personality, 74*, 119–143. doi:10.1111/j.1467-6494.2005.00371.x
- Zimbardo, P. G. (1992). *Psychology and life* (13^e ed.). New York, US: Harper Collins.

Annexe 1. Formulaires de consentement du participant



Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral
No d'attribution du CÉR de l'IPPM : 070216/E/E/A/6

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet : *Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral*

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche conduit par une équipe de chercheurs de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et du centre de recherche de l'hôpital Douglas, chercheurs provenant des universités de Sherbrooke, du Québec à Trois-Rivières, de Montréal et de McGill. Le responsable du projet est Gilles Côté (Téléphone : 514 648-8461, poste 764). Cette recherche est également approuvée par le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières (certificat numéro CER-07-122-07.04 le 20 avril 2007). Veuillez prendre le temps s'il vous plaît d'envisager notre proposition et de poser toutes les questions que vous pourriez avoir, maintenant ou n'importe quand durant l'étude. Si vous décidez d'y participer, vous devrez signer un formulaire de consentement; nous vous donnerons une copie de ce formulaire.

Le projet porte sur les troubles mentaux, les troubles de la personnalité et la déficience intellectuelle en milieu carcéral; les troubles mentaux identifiés seront par la suite mis en lien avec les services mis en place pour répondre aux besoins reliés à la condition de santé. Cette dernière partie de l'étude fera l'objet d'un projet de recherche à venir. A cette occasion, vous n'aurez pas à être rencontré, l'information étant recueillie dans vos dossiers. Ainsi, il s'agit pour le moment 1) d'évaluer le pourcentage de personnes qui ont des problèmes de santé mentale; 2) de décrire les caractéristiques psychosociales de ces personnes; 3) d'identifier des indices génétiques et neurobiologiques associés à l'impulsivité. Ceci exige aussi que nous comparions ces observations avec les données des personnes qui ne présentent pas de troubles mentaux ou de déficience intellectuelle.

Vous avez été sélectionné(e) sur la base du hasard. Nous comptons rencontrer 755 hommes nouvellement condamnés à une sentence de pénitencier.

L'autorisation de consulter vos divers dossiers au cours des cinq prochaines années vise à nous permettre de vérifier, dans les faits, quels services vous aurez reçus au cours de ces années. Ces données seront aussi mises en relation avec votre fonctionnement général (adaptation au milieu carcéral; si c'est le cas, réinsertion sociale).

Nous croyons que ce projet ne présente aucun risque pour vous, le seul désagrément pouvant être le temps consacré à compléter l'entrevue et le fait de la prise de sang. Les bénéfices personnels directs sont limités, si ce n'est le fait que vous pouvez apprécier de parler avec quelqu'un qui est intéressé à connaître ce que vous vivez. Par contre, nous espérons que votre participation pourra contribuer à mettre en place des services améliorés susceptibles d'aider des personnes qui connaissent, comme vous, des difficultés personnelles.

Votre participation est absolument volontaire; vous pouvez y mettre fin en tout temps lors de l'entrevue ou, par la suite, par un simple avis écrit envoyé à l'adresse indiquée sur la formule de consentement et ce, à l'attention du responsable du projet. Votre refus de participer à ce projet n'aura aucune répercussion sur la nature et la durée des services que

vous recevez ou pourrez recevoir. Les informations recueillies ne seront partagées d'aucune façon avec les membres du personnel d'un service de santé ou d'un service judiciaire **sauf** si un membre de l'équipe du projet considère que ces informations laissent supposer que votre santé ou votre sécurité ou celles d'autrui puissent être menacées.

Les informations seront comptabilisées pour fins de recherche seulement, de sorte qu'on ne pourra vous identifier personnellement lors de la publication des résultats de l'étude.

Vous pouvez exiger des éclaircissements à la personne qui vous demande de participer, si certains points ne vous paraissent pas bien précisés.

De plus, si vous avez des commentaires, des plaintes ou des insatisfactions en ce qui concerne le déroulement de l'étude, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, au 514 648-8461, poste 174.

Une copie du document que vous vous apprêtez à signer vous sera remise.

Ces informations vous étant données, le consentement prend la forme suivante :

FORMULE DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Par la présente, je _____ confirme mon consentement à participer au projet de recherche conduit par une équipe de chercheurs de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et du centre de recherche de l'hôpital Douglas, chercheurs provenant des universités de Sherbrooke, du Québec à Trois-Rivières, de Montréal et de McGill. Le responsable du projet est Gilles Côté (Téléphone : 514 648-8461, poste 764) (Adresse : Directeur, Centre de recherche, Institut Philippe-Pinel de Montréal, 10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1C 1H1). Le projet porte sur l'épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral; les troubles mentaux identifiés seront par la suite mis en lien avec les services mis en place pour répondre aux besoins reliés à la condition de santé. Ma participation consiste :

- à autoriser une ou deux entrevue(s) portant sur mes expériences de vie (durée totale d'environ 3 heures);
- à fournir l'autorisation de consulter mes divers dossiers (dossiers hospitaliers, dossiers judiciaires, dossiers institutionnels).
- à autoriser un prélèvement de sang (pas plus de 4 cuillerées à soupe, par comparaison aux 33 cuillerées à soupe normalement prélevées quand on donne du sang)

Ma participation est absolument volontaire et je peux y mettre fin en tout temps. Les informations recueillies ne seront partagées d'aucune façon avec les membres du personnel d'un service de santé ou d'un service judiciaire **sauf** si un membre de l'équipe du projet considère que ces informations laissent supposer que votre santé ou votre sécurité ou celles d'autrui puissent être menacées. Les données seront comptabilisées pour fin de recherche seulement.

Je donne également l'autorisation à l'équipe de recherche de consulter mes dossiers pendant une période de cinq ans (dossiers hospitaliers, dossiers institutionnels, dossiers judiciaires, dossier de l'assurance maladie, selon le cas), afin de connaître les services que j'aurai reçus, de même que mon adaptation au milieu de détention.

J'ai été assuré(e) que mon refus de participer à ce projet n'aura aucune répercussion sur la nature et la durée des services que je reçois ou que je pourrai recevoir.

Je déclare avoir lu la lettre d'information qui accompagne ce formulaire et compris en quoi consiste l'étude. On a répondu aux questions que j'ai posées, si tel est le cas.

Signature du participant : _____ Date : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Signée à : _____

Annexe 2.
Mesure générique du rendement du participant

| | -2 Besoin d'une grande amélioration | -1 Besoin d'une certaine amélioration | 0 Satisfaisant | +1 Bon | +2 Excellent | Cote (score) |
|---|---|--|---|--|---|------------------------|
| 1. Est ponctuel (E) | Retards non autorisés fréquents. | Retards non autorisés occasionnels. | Retards non autorisés. Quelques retards autorisés. | Aucun retard non autorisé. Très peu de retards autorisés. | Est toujours ponctuel. Nombre minime de retards autorisés. | Après <u>seulement</u> |
| 2. Participe (E) | Participe rarement ou ne participe jamais aux exercices et aux discussions de groupe. | Participe occasionnellement aux exercices et aux discussions de groupe. | Participe habituellement aux exercices et aux discussions de groupe. | Participe régulièrement aux exercices et aux discussions de groupe. | Participe toujours aux exercices et aux discussions de groupe. | Après <u>seulement</u> |
| 3. Termine les travaux assignés requis (E) | Termine rarement ou ne termine jamais les travaux assignés. | Termine occasionnellement les travaux assignés. | Termine habituellement les travaux assignés. | Termine régulièrement les travaux assignés. | Termine toujours les travaux assignés. | Après <u>seulement</u> |
| 4. Est attentif (E) | Prête rarement ou ne prête jamais attention aux renseignements liés au programme. | Prête occasionnellement attention aux renseignements liés au programme. | Prête habituellement attention aux renseignements liés au programme. | Prête une bonne attention aux renseignements liés au programme et manifeste de l'intérêt pour ceux-ci. | Manifeste toujours beaucoup d'intérêt pour tous les aspects des renseignements liés au programme. | Après <u>seulement</u> |
| 5. Applique le contenu du programme à sa situation personnelle (Re) | Ne peut appliquer le contenu à sa situation ou ne perçoit pas celui-ci comme étant pertinent. | Fait un effort, mais n'est pas en mesure d'appliquer une grande partie du contenu du programme à sa situation personnelle. | Applique habituellement le contenu du programme à sa situation personnelle. | Applique bien le contenu du programme à sa situation personnelle et est capable d'associer, de façon générale, le matériel à de nombreux domaines de sa vie. | Applique toujours le contenu du programme à sa situation personnelle et associe, de façon générale, le contenu à de nombreux domaines problématiques de sa vie. | Après <u>seulement</u> |

| | -2 Besoin d'une grande amélioration | -1 Besoin d'une certaine amélioration | 0 Satisfaisant | +1 Bon | +2 Excellent | Cote (score) |
|--|--|---|---|---|---|----------------|
| 6. Interagit avec les intervenants (Ré) | Aucune alliance de travail établie. Est très résistant, conflictuel, argumentateur, perturbateur ou non réceptif à l'égard des intervenants. | Alliance de travail peu satisfaisante avec l'intervenant. Quelque peu résistant, argumentateur ou perturbateur à l'égard des intervenants. | Son attitude et son comportement envers les intervenants ne sont pas problématiques. | Bonne alliance de travail. Est réceptif à l'égard des intervenants. | Excellente alliance de travail établie. Est toujours très réceptif à l'égard des intervenants. | Avant Après |
| 7. Est d'accord avec les objectifs du traitement (entente mutuelle) (Ré) | Ne travaille pas avec les intervenants pour établir des objectifs mutuels liés au traitement et les réaliser. | Tente de travailler avec les intervenants le moins possible pour établir des objectifs mutuels liés au traitement et les réaliser. | Travaille habituellement avec les intervenants pour établir des objectifs mutuels liés au traitement et les réaliser. | Travaille bien avec les intervenants pour établir des objectifs mutuels liés au traitement et les réaliser. | Travaille toujours bien et régulièrement avec les intervenants pour établir des objectifs mutuels liés au traitement et les réaliser. | Avant Après |
| 8. Est motivé à changer de comportement (Ré) | N'est pas motivé à changer, ne semble pas vouloir changer ou penser qu'il peut y arriver ou que ce changement en vaille la peine. (Précontemplation) | Sa motivation à changer n'est pas constante ou est passagère; pense à faire des changements, mais ne s'engage pas encore à prendre des mesures. (Contemplation) | Manifeste une motivation à changer et pourrait prendre certaines mesures pour apporter des changements. (Préparation/ action) | S'est activement engagé à changer. (Action) | Maintient un niveau de motivation élevé, malgré des difficultés ou des reculs possibles. (Action ou maintien) | Avant Après |
| 9. Se fixe des objectifs prosociaux (Re) | N'a pas établi d'objectifs pour tenir compte de ses facteurs criminogènes, ou ses objectifs ne sont pas du | A établi quelques objectifs pour tenir compte de ses facteurs criminogènes, mais ses | A établi des objectifs réalistes pour tenir compte de ses facteurs criminogènes et a une certaine | Établit des objectifs appropriés pour tenir compte de ses facteurs criminogènes et a un plan | Fait toujours un excellent travail au moment d'établir des objectifs appropriés pour tenir compte de | Avant |

| | -2 Besoin d'une grande amélioration | -1 Besoin d'une certaine amélioration | 0 Satisfaisant | +1 Bon | +2 Excellent | Cote (score) |
|---|---|--|--|--|---|--------------|
| | tout réalistes ou ne sont pas prosociaux. | objectifs sont quelque peu vagues, non réalistes ou inappropriés, ou ne prévoit pas prendre ses responsabilités pour réaliser ses objectifs. | idée de la façon de réaliser ses objectifs. | réaliste pour réaliser ses objectifs. | ses facteurs criminogènes, constate l'importance des objectifs à court et à long termes et a un plan réaliste pour réaliser ses objectifs. | Après |
| 10. Comprend les conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique pour lui-même et les autres (Re) | Ne comprend pas les conséquences pour lui-même et les autres personnes. | Compréhension insuffisante, vague ou inconstante des conséquences pour lui-même et les autres personnes. | Compréhension satisfaisante des conséquences pour lui-même et les autres personnes. | Bonne compréhension des conséquences de son comportement pour lui-même et les autres personnes, y compris les victimes, la famille et la collectivité. | Compréhension approfondie des conséquences à court et à long termes pour l'éventail complet de cibles — victimes, soi-même, emploi, famille, amis, collectivité et société. | Avant |
| | | | | | | Après |
| 11. Est préoccupé par les conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique pour lui-même et les autres (Re) | N'est pas préoccupé par les conséquences du comportement pour lui-même et les autres personnes. | N'est pas assez ou toujours préoccupé par les conséquences du comportement pour lui-même et les autres personnes. | Manifeste un niveau satisfaisant de préoccupation à l'égard des conséquences pour lui-même et les autres personnes. Ses gestes correspondent habituellement à la préoccupation manifestée. | Manifeste un bon niveau de préoccupation appropriée à l'égard des conséquences du comportement pour lui-même et les autres personnes. | Est régulièrement véritablement et profondément préoccupé par les conséquences du comportement pour lui-même et les autres personnes. | Avant |
| | | | | | | Après |
| 12. Démonstre des valeurs, des croyances et des attitudes prosociales (Re) | Ne démontre jamais de valeurs, de croyances et d'attitudes prosociales ou en démontre rarement. | Démonstre parfois des valeurs, des croyances et des attitudes prosociales. | Démonstre habituellement des valeurs, des croyances et des attitudes prosociales. | Démonstre régulièrement des valeurs, des croyances et des attitudes prosociales. | Démonstre toujours et pleinement des valeurs, des croyances et des attitudes prosociales. | Avant |
| | | | | | | Après |

| | -2 Besoin d'une grande amélioration | -1 Besoin d'une certaine amélioration | 0 Satisfaisant | +1 Bon | +2 Excellent | Cote (score) |
|---|---|---|--|--|--|-----------------|
| 13. Connait un éventail d'aptitudes pour se maîtriser (p. ex. interruption de la pensée, résolution de problèmes, relaxation et aptitudes sociales) (p. ex. écoute active) (Re) | N'a aucune connaissance des aptitudes liées à la maîtrise de soi ni des aptitudes sociales. | A une connaissance limitée des aptitudes liées à la maîtrise de soi et des aptitudes sociales. | A une connaissance suffisante des aptitudes liées à la maîtrise de soi et des aptitudes sociales (p. ex. décrit certaines aptitudes, fournit des exemples de l'utilisation des aptitudes). | A une bonne connaissance de bon nombre d'aptitudes liées à la maîtrise de soi et d'aptitudes sociales (p. ex. paraphrase le contenu pour démontrer sa compréhension, fournit des exemples appropriés). | A une compréhension approfondie d'un éventail complet d'aptitudes, y compris la personnalisation et l'intégration des renseignements. | Avant |
| | | | | | | Après |
| 14. Utilise un éventail d'aptitudes pour se maîtriser (Re) | N'utilise pas du tout les aptitudes liées à la maîtrise de soi ni les aptitudes sociales. | Utilise partiellement ou insuffisamment les aptitudes liées à la maîtrise de soi et les aptitudes sociales. | Utilise de façon satisfaisante l'éventail d'aptitudes liées à la maîtrise de soi et d'aptitudes sociales. | Utilise de façon compétente l'éventail d'aptitudes liées à la maîtrise de soi et d'aptitudes sociales, au besoin. | Utilise toujours l'éventail d'aptitudes liées à la maîtrise de soi et d'aptitudes sociales de façon très compétente. | Avant |
| | | | | | | Après |
| 15. Reconnaît les facteurs liés à ses habitudes criminelles (Re) | Ne reconnaît pas les facteurs pertinents. | Reconnaît un des facteurs pertinents. | Reconnaît certains des facteurs pertinents. | Reconnaît la plupart des facteurs pertinents. | Reconnaît bien les facteurs pertinents. | Avant |
| | | | | | | Après |
| 16. Élabore un plan ciblant ses facteurs de risque pour éviter de perdre à nouveau la maîtrise de sa personne (Re) | N'a pas élaboré de plan. | Le plan est insuffisant ou non réaliste. | Le plan est assez réaliste et aborde bon nombre des facteurs de risque pertinents. Il est adéquat. | Le plan est bon et réaliste et aborde la plupart des facteurs de risque pertinents. | Le plan est excellent, très détaillé et réaliste et comprend l'application de compétences, ses forces personnelles et les ressources communautaires nécessaires pour aborder tous les facteurs de risque pertinents. | Avant |
| | | | | | | Après |

| | -2 Besoin d'une grande amélioration | -1 Besoin d'une certaine amélioration | 0 Satisfaisant | +1 Bon | +2 Excellent | Cote (score) |
|--|--|--|---|--|--|--------------|
| 17. Est capable d'assimiler la matière du programme (Re) | Epreuve des problèmes considérables pour assimiler la matière (p. ex. agité ou impatient; niveau d'attention ou de concentration faible; incapacité d'assimiler le contenu; désorganisé; a un trouble d'apprentissage ou prend beaucoup de médicaments). | Epreuve des problèmes pour assimiler la matière. | Semble habituellement capable d'assimiler la matière du programme (p. ex. rarement agité, rare relâchement de l'attention; aucun trouble d'apprentissage ni aucune prise de médicaments). | A une bonne capacité d'assimiler la matière du programme | A une excellente capacité d'assimiler la matière du programme (p. ex. est attentif, apprend rapidement; saisit la pertinence du matériel). | Avant |
| | | | | | | Après |

Annexe 3.

Description présente sur le site du Service correctionnel Canada des programmes correctionnels offerts

Contenu présent dans la section « programmes correctionnels pour hommes » au lien suivant : <https://www.csc-scc.gc.ca/correctional-process/002001-2001-fra.shtml#s1>

(Service correctionnel Canada, 2014e)

Programmes généraux de prévention du crime

Programmes généraux de prévention du crime. Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre deux programmes généraux de prévention du crime :

- Programme Alternatives, Fréquentations et Attitudes
- Programme de guérison de base

L'objectif de ces programmes est d'aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale dans la collectivité et, par le fait même, de réduire la récidive.

Programme Alternatives, Fréquentations et Attitudes. Le programme Alternatives, Fréquentations et Attitudes s'adresse aux hommes qui commettent des infractions non liées à la toxicomanie. Il peut s'agir notamment d'infractions contre les biens, de fraudes ou d'infractions en matière de drogue. Le programme prévoit 26 séances de groupe et un maximum de deux séances individuelles. Les séances de groupe durent de deux heures à deux heures et demie chacune et les séances individuelles sont d'une heure.

Ce programme aide les délinquants à se donner des objectifs et à résoudre des problèmes, tout en leur permettant d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour gérer leurs comportements, leurs émotions et leurs attitudes. Le programme met également l'accent sur l'importance des relations positives et de la maîtrise de soi.

Programme de guérison de base. Le Programme de guérison de base est un programme d'intensité modérée visant les délinquants autochtones de sexe masculin. Le programme, qui fait appel à des Aînés, prévoit 26 séances de groupe de durée variable. Ces séances englobent ce qui suit :

- Résolution de problèmes
- Maîtrise de la colère et des émotions
- Établissement de buts
- Compétences interpersonnelles
- Aptitudes à communiquer

Ce programme a été conçu pour présenter et consolider la culture et les valeurs autochtones. Il comprend des exercices qui aident les délinquants à se fixer des buts, à adopter des attitudes sociales et des croyances positives et à acquérir la motivation nécessaire pour suivre leurs plans correctionnels. Le programme permet également aux délinquants d'élaborer leurs propres plans de guérison et de maîtrise de soi.

Programmes de prévention de la violence

Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre une gamme de programmes de prévention de la violence. L'objectif de ces programmes est de réduire la récidive violente. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme de prévention de la violence – Intensité élevée
- Programme de prévention de la violence – Intensité modérée
- Programme En quête du guerrier en vous
- Programme de prévention de la violence – Maintien des acquis

Des recherches ont démontré l'efficacité de ces programmes. Les délinquants qui les terminent sont moins à risque de récidive après leur mise en liberté. Ils sont également moins susceptibles de commettre de nouvelles infractions, y compris de nouvelles infractions avec violence.

Programme de prévention de la violence – Intensité élevée. Le Programme de prévention de la violence – Intensité élevée s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque élevé de récidive violente. Le programme prévoit 87 séances, soit 83 séances de groupe et quatre séances individuelles. Chaque séance dure deux heures.

Le programme enseigne aux délinquants des habiletés dans des domaines tels que la maîtrise de soi, des comportements et des facteurs de risque. Il les aide également à acquérir des compétences en résolution de problèmes. Les délinquants apprennent à maîtriser leur colère et leurs autres émotions liées à la violence. Le programme porte précisément sur la modification des attitudes liées à la violence et la résolution non violente des conflits.

Programme de prévention de la violence – Intensité modérée. Le Programme de prévention de la violence – Intensité modérée s’adresse aux hommes dont l’évaluation a révélé qu’ils présentent un risque modéré de récidive violente. Le programme prévoit 36 séances de groupe et trois séances individuelles. Chaque séance de groupe dure deux heures et demie.

Le programme enseigne aux délinquants des habiletés dans des domaines tels que la maîtrise de soi, des comportements et des facteurs de risque. Il les aide également à acquérir des compétences en résolution de problèmes. Les délinquants apprennent à maîtriser leur colère et leurs autres émotions liées à la violence. Le programme porte précisément sur la modification des attitudes liées à la violence et la résolution non violente des conflits.

Programme En quête du guerrier en vous. Le programme En quête du guerrier en vous est un programme d’intensité élevée visant les délinquants autochtones de sexe masculin qui ont des antécédents de violence. Le programme prévoit 75 séances de groupe qui comprennent des activités spirituelles et des cérémonies.

Ce programme allie les enseignements traditionnels autochtones à des approches occidentales. Avec l’aide des Aînés autochtones, les délinquants acquièrent des compétences et participent à des activités de sensibilisation. Le programme sensibilise les délinquants à la colère, à la violence, à la famille d’origine et à la culture.

Programme de prévention de la violence – Maintien des acquis. Lorsque les délinquants terminent l’un des programmes de prévention de la violence, on les encourage à participer au Programme de prévention de la violence — Maintien des acquis.

Ce programme prévoit douze séances de groupe ou individuelles qui durent deux heures chacune. Il a pour but d'aider les délinquants à poursuivre la mise en pratique des compétences acquises dans le programme précédent afin qu'ils puissent contrôler et affronter les problèmes de la vie quotidienne de façon non violente.

Programmes de prévention de la violence familiale

Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre une gamme de programmes de prévention de la violence familiale, dont les suivants :

- Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale
- Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale
- Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour Autochtones
- Programme de prévention de la violence familiale – Maintien des acquis

L'objectif de ces programmes est de réduire la violence et les mauvais traitements à l'égard des partenaires de vie.

Les délinquants peuvent également participer à un programme préparatoire intitulé Les chemins du changement. Ce programme est utilisé pour préparer les délinquants au processus des programmes et les prépare et les motive afin qu'ils soient prêts à y participer.

Des recherches ont démontré l'efficacité de ces programmes. Les délinquants qui les terminent sont moins à risque de récidive après leur mise en liberté. Ils sont également moins susceptibles de commettre une nouvelle infraction, y compris une nouvelle infraction avec violence.

Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale. Le

Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale s'adresse aux hommes qui présentent un risque élevé d'être violents dans leurs relations intimes. Le programme prévoit 78 séances de groupe et de 8 à 10 séances individuelles. Les séances de groupe durent de deux heures à deux heures et demie, et les séances individuelles durent une heure.

Le programme vise à modifier les comportements nuisibles des délinquants et à faire en sorte qu'ils se sentent davantage responsables de leurs actes. Le programme est conçu pour accroître la motivation des délinquants et leur offrir des activités de sensibilisation et d'éducation. Les délinquants en apprennent plus sur l'art d'être parent et les relations saines et non violentes. Ils peuvent également acquérir des compétences en matière de réflexion, de maîtrise des émotions et de comportements sociaux positifs.

Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale. Le

Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale s'adresse aux hommes qui présentent un risque modéré d'être violents dans leurs relations intimes. Le programme prévoit 29 séances de groupe et au moins trois séances individuelles. Les séances de groupe durent de deux heures à deux heures et demie, et les séances individuelles durent une heure.

Le programme vise à modifier les comportements nuisibles des délinquants et à faire en sorte qu'ils se sentent davantage responsables de leurs actes. Le programme est conçu pour accroître la motivation des délinquants et leur offrir des activités de sensibilisation et d'éducation. Les délinquants en apprennent plus sur les relations saines et non violentes. Ils peuvent également acquérir des compétences en matière de réflexion, de maîtrise des émotions et de comportements sociaux positifs.

Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour

Autochtones. Le Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour Autochtones s'adresse aux délinquants autochtones de sexe masculin qui présentent un risque élevé d'être violents dans leurs relations intimes. Le programme fait appel à des Aînés autochtones. Il est conçu pour être adapté à la culture. Il comporte 75 séances de groupe et de 8 à 10 séances individuelles. Chaque séance dure deux heures. Il y a également cinq jours de cérémonies spirituelles.

Ce programme vise à modifier les comportements nuisibles et fait en sorte que les délinquants se sentent davantage responsables de leurs actes. Il est conçu pour aider les délinquants à acquérir une capacité d'introspection et à modifier les croyances qui sous-tendent la violence et les mauvais traitements. Les délinquants apprennent et mettent en pratique des habiletés en matière de résolution de problèmes et de communication. Ils en apprennent plus sur l'art d'être parent et les relations saines et non violentes.

Programme de prévention de la violence familiale – Maintien des acquis. Le Programme de prévention de la violence familiale - Maintien des acquis s'adresse aux délinquants qui ont terminé les programmes d'intensité élevée ou modérée. Le programme prévoit six séances individuelles ou de groupe. Chaque séance dure deux heures.

Ce programme aide les délinquants à mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre des programmes afin d'affronter les problèmes quotidiens. Les participants doivent participer à au moins six séances. Des séances peuvent avoir lieu sur une période de 6 mois, ou jusqu'à la mise en liberté du délinquant dans la collectivité.

Programmes nationaux de traitement des délinquants sexuels

Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre une gamme de programmes pour délinquants sexuels, dont les suivants :

- Programme national pour délinquants sexuels – Intensité élevée
- Programme national pour délinquants sexuels – Intensité modérée
- Programme national pour délinquants sexuels – Maintien des acquis
- Programme Tupiq (pour les délinquants inuits)

Ces programmes ont pour objectif de réduire la récidive prenant la forme d'infractions sexuelles avec violence.

Une recherche a démontré que, dans le cas de certains délinquants, ces programmes permettent de réduire les taux de réincarcération dans un établissement fédéral.

Programme national pour délinquants sexuels – Intensité élevée. Le Programme national pour délinquants sexuels – Intensité élevée s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque élevé de récidive de nature sexuelle. Le programme prévoit 75 séances de groupe et un maximum de sept séances individuelles. Les séances durent de deux heures à deux heures et demie chacune.

Ce programme aide les délinquants à comprendre les répercussions de la violence sexuelle sur les victimes. Il les aide à comprendre leurs réflexions liées à la violence sexuelle. Les délinquants apprennent comment gérer leurs comportements nuisibles et maîtriser leurs

émotions et leurs facteurs de risque. Le programme se penche également sur l'importance d'entretenir des relations saines et d'adopter des stratégies d'adaptation.

Programme national pour délinquants sexuels – Intensité modérée. Le Programme national pour délinquants sexuels – Intensité modérée s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque modéré de récidive de nature sexuelle. Le programme prévoit 55 séances de groupe et un maximum de six séances individuelles. Les séances durent de deux heures à deux heures et demie chacune.

Ce programme aide les délinquants à comprendre les répercussions de la violence sexuelle sur les victimes. Il les aide à comprendre leurs réflexions liées à la violence sexuelle. Les délinquants apprennent comment gérer leurs comportements nuisibles et maîtriser leurs émotions et leurs facteurs de risque. Le programme se penche également sur l'importance d'entretenir des relations saines et d'adopter des stratégies d'adaptation.

Programme national pour délinquants sexuels – Maintien des acquis. Le Programme national pour délinquants sexuels — Maintien des acquis s'adresse aux hommes qui ont terminé l'un des autres programmes nationaux pour délinquants sexuels. Le programme aide les délinquants à conserver les compétences acquises dans le cadre de leur programme initial et à continuer de gérer leur risque. Ce programme porte sur les situations à risque élevé et la maîtrise de soi. Le programme prévoit 12 séances de groupe qui peuvent être répétées au besoin. Des séances individuelles sont également offertes au besoin.

Programme Tupiq. Le programme Tupiq est un programme pour délinquants sexuels qui s'adresse aux hommes inuits dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque modéré

ou élevé de récidive de nature sexuelle. Le programme prévoit 129 séances de groupe, ainsi que des séances individuelles, au besoin. Les séances durent deux heures et demie chacune.

Ce programme aide les délinquants à comprendre les répercussions de la violence sexuelle sur les victimes. Il les aide à modifier leurs réflexions et leurs comportements liés à la violence sexuelle. Il est axé sur le besoin qu'a le délinquant de surmonter le déni et d'accepter la responsabilité à l'égard de son comportement criminel. Le programme comporte une composante axée sur la guérison. Les délinquants apprennent à maîtriser leurs comportements, leurs émotions et leurs risques. Ils acquièrent également des compétences leur permettant d'établir des buts, de résoudre des problèmes et de prévenir les rechutes.

Programmes nationaux de traitement de la toxicomanie

Le Service correctionnel du Canada (SCC) offre une gamme de programmes de traitement de la toxicomanie, dont les suivants :

- Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité élevée
- Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité modérée
- Programme d'intensité élevée pour délinquants autochtones toxicomanes
- Programme d'intensité modérée pour délinquants autochtones toxicomanes
- Programme national de traitement de la toxicomanie – Programme prélibératoire
- Programme national de traitement de la toxicomanie – Maintien des acquis

Ces programmes ont pour objectif d'aider les délinquants à éviter d'adopter des comportements criminels et à faire face aux problèmes et aux situations stressantes de la vie quotidienne sans consommer de drogues, ni abuser de l'alcool.

Des recherches ont démontré l'efficacité de ces programmes. Les hommes qui les terminent sont moins à risque de récidive après leur mise en liberté. Ils sont également moins susceptibles de commettre de nouvelles infractions, y compris de nouvelles infractions avec violence.

Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité élevée. Le Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité élevée s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque élevé de récidive et dont les comportements criminels sont directement attribuables à la toxicomanie. Le programme prévoit 89 séances de groupe et plusieurs séances individuelles, au besoin. Les séances durent deux heures chacune.

Ce programme aide les délinquants à cerner les comportements problématiques qu'ils doivent modifier, à cibler les risques et à acquérir des aptitudes de maîtrise des comportements, en vue d'éviter les rechutes.

Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité modérée. Le Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité modérée s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque modéré de récidive et dont les comportements criminels sont directement attribuables à la toxicomanie. Le programme prévoit 26 séances de groupe et une séance individuelle. Les séances durent deux heures chacune.

Ce programme aide les délinquants à cerner les comportements problématiques qu'ils doivent modifier, à cibler les risques et à acquérir des aptitudes de maîtrise des comportements, en vue d'éviter les rechutes.

Programme d'intensité élevée pour délinquants autochtones toxicomanes. Le Programme d'intensité élevée pour délinquants autochtones toxicomanes s'adresse aux délinquants autochtones de sexe masculin dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque élevé de récidive et dont les comportements criminels sont directement attribuables à la toxicomanie. Le programme, qui fait appel à des Aînés, prévoit 62 séances de groupe, quatre séances individuelles et trois cérémonies de groupe. Les séances durent deux heures chacune.

Le programme est conçu pour réduire le risque de rechute. Il aborde les répercussions de la dépendance en tenant compte des besoins spirituels, émotionnels, mentaux et physiques du délinquant, et a également recours à des techniques de traitement modernes. Les délinquants apprennent comment reconnaître la nécessité de changer et comprennent les effets de la toxicomanie sur les comportements criminels. Cela les aide à gérer les risques et prévenir les rechutes.

Programme d'intensité modérée pour délinquants autochtones toxicomanes. Le Programme d'intensité modérée pour délinquants autochtones toxicomanes s'adresse aux hommes dont l'évaluation a révélé qu'ils présentent un risque modéré de récidive et dont les comportements criminels sont directement attribuables à la toxicomanie. Le programme prévoit 35 séances de groupe et deux séances individuelles, ainsi que deux cérémonies de groupe. Chaque séance dure environ deux heures.

Le programme est conçu pour réduire le risque de rechute. Il aborde les répercussions de la dépendance en tenant compte des besoins spirituels, émotionnels, mentaux et physiques du délinquant, et a également recours à des techniques de traitement modernes. Les délinquants comprennent le processus de guérison et reconnaissent les effets de la toxicomanie. Cela les aide à gérer les risques et prévenir les rechutes.

Programme national de traitement de la toxicomanie – Programme prélibératoire. Le Programme national prélibératoire de traitement de la toxicomanie s’adresse aux hommes qui ont déjà terminé un programme national de traitement de la toxicomanie. Le programme prévoit quatre séances — de groupe ou individuelles. Chaque séance dure deux heures.

Le programme s’adresse aux délinquants qui se préparent à leur mise en liberté. Il les aide à reconnaître les situations potentiellement nuisibles dans la collectivité et leur enseigne comment faire face à ces situations. Les délinquants apprennent à établir des buts et à prévenir les rechutes, ainsi qu’à adopter un mode de vie sain et à entretenir des relations saines. Le programme les aide également à réussir leur réinsertion dans la collectivité.

Programme national de traitement de la toxicomanie – Maintien des acquis. Le Programme national de traitement de la toxicomanie – Maintien des acquis s’adresse aux délinquants qui ont terminé l’un ou l’autre des programmes de traitement de la toxicomanie. Le nombre de séances, qui durent deux heures chacune, est déterminé en fonction des besoins de chaque délinquant.

Ce programme vise à faire le point sur les leçons apprises au cours des programmes initiaux. Il aide les délinquants à mettre en pratique les compétences acquises de façon qu'ils puissent contrôler et surmonter les problèmes du quotidien sans retomber dans la toxicomanie.

Programme communautaire de maintien des acquis

Le Programme communautaire de maintien des acquis vise à offrir aux délinquants un soutien approprié après leur mise en liberté dans la collectivité. Le programme se compose de 12 séances. Chaque séance dure deux heures.

Le programme offre un suivi structuré à tout délinquant qui a terminé l'un des programmes suivants :

- programme de prévention de la violence
- programme de prévention de la violence familiale
- programme de traitement de la toxicomanie
- programme Alternatives, Fréquentations et Attitudes

Le programme permet aux délinquants d'intégrer à un plan de maîtrise de soi les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre des programmes correctionnels. Selon le niveau de risque du délinquant, celui-ci peut devoir participer à un plus grand nombre de séances de maintien des acquis.

Programme communautaire de maintien des acquis pour les délinquants inuits.

Le programme communautaire de maintien des acquis pour les délinquants inuits vise à s'assurer que les délinquants inuits reçoivent un soutien approprié et adapté à leur culture

après leur mise en liberté dans la collectivité. Le programme se compose de 12 séances. Les séances durent deux heures.

Les objectifs du programme sont les mêmes que ceux du programme communautaire de maintien des acquis. Le programme peut être offert en inuktitut et est généralement donné par un intervenant inuit et fait appel à un Aîné inuit. Tout le contenu du programme se fonde sur la culture et la langue inuites et sur les réalités de la collectivité. Il intègre l'Inuit Qauyimayatuqangit (savoir et valeurs inuits). Le programme permet aux délinquants d'intégrer les compétences acquises dans le cadre d'autres programmes dans un plan de maîtrise de soi. Selon le niveau de risque du délinquant, celui-ci peut devoir participer à un plus grand nombre de séances de maintien des acquis.

Annexe 4.

Description présente dans le Système de gestion des délinquants d'autres programmes correctionnels offerts

*Certains programmes offerts lors de l'étude, pour lesquels la motivation avant programme était disponible, ne sont pas décrits ci-haut. Par exemple, il y avait deux programmes pour délinquants sexuels et un programme de toxicomanie qui seront décrits globalement ici-bas à l'aide d'informations prises dans le Système de gestion des délinquants (SGD) :

Clinique délinquants sexuels (Phase I, Phase II)/Programme de traitement en délinquance sexuelle (Clinique) La Macaza

Description : Programme pour les délinquants sexuels présentant un niveau de risque élevé et un besoin de traitement d'intensité élevé. Le programme est d'une durée d'environ 8-9 mois. Il s'agit d'un groupe de thérapie qui utilise une approche cognitivo-comportementale et met l'emphase sur la prévention de la rechute. La prestation du programme est assurée par deux intervenants en délinquance sexuelle. Dans la phase II du programme C.L.M. le sujet verra les quatre volets qui complètent le programme.

Objectifs : Évaluation et traitement des délinquants sexuels. Les groupes comprennent de 8 à 12 délinquants à raison d'une demi-journée. Le programme est disponible en français ou en anglais selon les besoins. Dans la phase II, les objectifs sont déterminés par les intervenants de la clinique.

Prérequis : Purge une peine pour un délit sexuel ou a commis un délit sexuel dans le passé. Absence de psychopathologie grave: schizophrénie, psychose, etc. Comportement adéquat pour un pénitencier avec un niveau de sécurité modéré. Est disposé à suivre le traitement durant 8 mois/se porte volontaire à participer. Dans la phase II : Prérequis C.L.M. Phase I – disponible seulement pour les délinquants se trouvant à La Macaza.

Niveau d'intensité : Intensité élevée

Programme VISA (Violence interdite sur autrui)

Description : Thérapie de groupe auprès d'hommes ayant sexuellement abusés d'enfants auprès desquels ils jouaient un rôle significatif (père, concubin de la mère, oncle...) visant la sensibilisation, la conscientisation et la modification du comportement déviant.

Objectifs : 1 - Reconnaître avoir abusé et en prendre l'entière responsabilité. 2 - Identifier les conséquences de son délit sur la victime et ses proches et prendre des moyens pour réparer. 3 - Acquérir des connaissances afin de réfléchir sur ses conduites sexuelles et de vivre une sexualité responsable. 4 - Identifier et exprimer adéquatement ses émotions. 5 - Identifier les signes précurseurs de l'abus et les situations à risques.

Prérequis : Résidents incarcérés pour des délits intrafamiliaux sur des victimes de moins de 16 ans francophones.

Niveau d'intensité : Intensité modérée

PNTT- Intensité faible (Programme national de traitement de la toxicomanie – Intensité faible)

Description : Le PNTT faible intensité est destiné aux délinquants qui ont un faible problème de toxicomanie. Il comporte 10 séances.

Objectifs : Il enseigne aux délinquants les habiletés requises pour réduire ou abandonner leur usage d'intoxicants et rompre le lien avec leur comportement criminel.

Prérequis : Aucun requis

Niveau d'intensité : Intensité faible

Annexe 5.

Statuts d'affectation en fin de programme

Cette annexe comprend des définitions provenant d'une Note de service destinée aux employés du Service correctionnel Canada sur les options d'affectation aux programmes (Gouvernement du Canada, 2002).

Annulé programme : Ce statut renvoie aux délinquants qui participaient à un programme qui a été annulé pendant qu'ils le suivaient. L'annulation du programme était due à des circonstances échappant au contrôle du délinquant. Lorsque des délinquants participent activement à un programme et que celui-ci est annulé, il faut examiner immédiatement le cas de chaque délinquant afin de consigner une nouvelle inscription à un programme. D'ordinaire, cette désignation ne s'applique pas aux affectations en milieu de travail. Les inscriptions de ce genre sont habituellement continues et elles sont régies par un seul horaire.

Suspension : Ce statut d'inscription aux programmes indique que le délinquant était inscrit au programme et qu'il n'y sera pas réadmis sans une nouvelle décision de placement de la part du Comité des programmes. Il sert normalement à désigner les délinquants qui ont présenté des problèmes disciplinaires au cours du programme ou dont la qualité de la participation ne répond pas aux normes ou aux attentes sur le plan de la participation, du comportement ou d'un autre aspect lié au programme. Ce statut s'applique également aux délinquants qui quittent un travail, sont congédiés, ne fournissent pas un travail à la mesure de leurs capacités ou présentent des problèmes d'assiduité au travail.

Libéré : Ce statut indique qu'un délinquant a été inscrit à un programme qu'il a suivi jusqu'au moment où il a obtenu sa mise en liberté dans le cadre d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office.

Transféré : Ce statut de programme indique que le délinquant a été transféré à l'extérieur de l'établissement, mais qu'il avait été inscrit à un programme auquel il a effectivement participé immédiatement avant son transfèrement. Comme le programme n'a jamais été terminé, cela indiquera le statut de la participation du délinquant. Cela s'applique également au milieu communautaire lorsqu'un délinquant a été transféré à un autre bureau ou lieu de surveillance et que la participation au programme se termine du fait du transfert de la surveillance. Ce statut ne doit jamais être utilisé pour désigner le transfert d'un programme à autre au sein du même établissement.

Affectation transférée : Le délinquant est assigné à un programme qu'il quitte définitivement pour une autre affectation au sein du même établissement. De façon générale, cela s'appliquera aux délinquants qui passent d'une affectation de travail à une autre et qui n'ont aucunement l'intention de retourner à leur poste initial.

Non complété : Le délinquant participait à un programme qu'il n'a pas terminé pour cause d'abandon ou de renvoi du programme. Ce statut intervient généralement lorsqu'un délinquant est admis en isolement ou renvoyé du programme pour une infraction non liée au programme ou au travail, ou bien qu'il doit comparaître devant un tribunal ou se présenter à un hôpital dans la collectivité. Il s'applique aussi aux délinquants sous surveillance dans la collectivité qui n'ont pas terminé leur programme du fait de la suspension de leur liberté sous condition pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur participation au programme.

Date d'expiration du mandat atteint : Le délinquant participait à un programme, puis survient la date d'expiration de mandat.

Réussite : Le délinquant a terminé le programme avec succès (assiduité et indication de succès/gain lié au traitement). Pour déterminer pleinement le degré de succès/gain lié au traitement, il faut consulter le contenu et la conclusion globale de l'évaluation finale.

Présent à toutes les sessions : Le délinquant a terminé le programme, mais rien n'indique qu'il en a tiré profit (pas d'évidence de gains liés au traitement). Ce genre de statut donne normalement lieu à une évaluation négative de la participation du délinquant au programme ou indique que le délinquant n'a pas démontré qu'il avait assimilé toutes les connaissances que la programme visait à inculquer.

Annexe 6.

Caractéristiques des variables indépendantes dans l'article 2

Les caractéristiques des variables indépendantes corrélées aux deux variables de motivation et ayant été incluses dans les analyses principales du deuxième article se trouvent au Tableau 7.

Tableau 7

Caractéristiques des variables indépendantes corrélées aux variables de motivation et incluses dans les régressions

| | Motivation globale aux interventions à l'admission (<i>n</i> = 555) | Motivation à changer de comportement avant programme (<i>n</i> = 247) |
|---|---|---|
| | M (ET) | M (ET) |
| Âge (années) | 39,03 (12,77) | |
| Nombre de besoins élevés ^a | 1,54 (1,18) | 1,83 (1,14) |
| Nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle du détenu et ciblés dans le programme ^b | | 1,30 (0,68) |
| Sévérité la plus grande pour tous les délits commis ^c | | 6,44 (5,22) |
| Interaction/alliance avec intervenants ^d | | 0,26 (0,81) |
| Accord avec objectifs du traitement (entente mutuelle) ^d | | -0,03 (0,77) |
| Compréhension des conséquences du comportement criminel, antisocial ou problématique ^d | | -0,43 (0,89) |
| Reconnaissance des facteurs liés à ses habitudes criminelles ^d | | -0,56 (0,81) |
| | % (<i>n</i>) | % (<i>n</i>) |
| Trait(s) de personnalité narcissique (au moins un trait) | 47,4 (263) | 47,8 (118) |
| Traits de personnalité borderline/ limite (au moins un trait) | 65,6 (364) | |
| Trouble de la personnalité antisociale | 46,5 (258) | 55,1 (136) |
| Trait de personnalité « absence de remords » | 58,6 (325) | 62,3 (154) |
| Trouble de l'humeur (à vie) | 46,7 (259) | 51,0 (126) |
| Trouble de dépression majeure | 27,0 (150) | 27,1 (67) |
| Trouble bipolaire | 0,7 (4) | 0,8 (2) |
| Trouble dépressif non spécifié | 17,3 (96) | 20,6 (51) |
| Trouble de l'humeur dû à l'utilisation d'une substance | 1,1 (6) | 2,0 (5) |
| Déficience intellectuelle légère | 11,9 (66) | 9,3 (23) |
| Très grande impulsivité | | 30,8 (76) |
| Délit sexuel (commis au cours de la vie) | 22,0 (122) | 22,7 (56) |

| | | |
|--|------------|------------|
| Délit principal impliquant substances psychoactives | 25,9 (144) | 16,2 (40) |
| Faible potentiel de réinsertion sociale | 32,1 (178) | 37,2 (92) |
| Nombre de délits commis à vie (divisé en quintiles) | | |
| 1 à 8 | 19,3 (107) | 12,6 (31) |
| 9 à 17 | 21,6 (120) | 19,0 (47) |
| 18 à 33 | 18,9 (105) | 19,8 (49) |
| 34 à 65 | 20,4 (113) | 24,7 (61) |
| 66 à 342 | 19,8 (110) | 23,9 (59) |
| Nombre de sentences fédérales | | |
| Une | 72,3 (401) | 67,6 (167) |
| Deux | 15,7 (87) | 20,6 (51) |
| Trois ou plus | 12,1 (67) | 11,7 (29) |
| Cote de sécurité à l'admission | | |
| Minimale | 30,6 (170) | 22,7 (56) |
| Moyenne | 63,2 (351) | 72,1 (178) |
| Maximale | 6,1 (34) | 5,3 (13) |
| Recommandation du programme dans le plan correctionnel | | 49,4 (122) |

Note. L'absence de statistique pour une variable indépendante signifie qu'elle n'a été corrélée qu'avec une seule des deux variables de motivation; elle n'aura alors été incluse que dans la régression considérant la variable dépendante auquel elle est corrélée.

^aLe nombre de besoins dynamiques élevés s'étendait entre 0 et 5 pour les deux variables de motivation. ^bLe nombre de besoins dynamiques identifiés dans la planification correctionnelle du détenu et ciblés dans le programme s'étendait entre 0 et 4 pour la motivation avant programme. ^cLa sévérité la plus grande pour tous les délits commis a été évaluée à l'aide de Cormier-Lang. ^dCes quatre variables constituent des items de la Mesure générique du rendement du participant; elles ont chacune une étendue de -2 à 2.

Annexe 7.

Analyses non considérées dans l'article 2

Cette section abordera brièvement des analyses effectuées pour le second article qui n'ont finalement pas été considérées dans les résultats. Avant de faire les régressions logistiques multinomiales permettant d'identifier les meilleurs modèles de prédiction pour les variables de motivation, des analyses factorielles exploratoires ont été entreprises en considérant des groupes de variables indépendantes pouvant se regrouper sous un thème commun. Divers thèmes avaient été considérés, tels que « santé mentale » (p. ex. traits de personnalité, trouble de l'humeur), « facteurs externes » (p. ex. cote de sécurité, nombre de sentences, délits commis), « besoins et potentiel de changement » (p. ex. nombre de besoins, potentiel de réinsertion sociale) et « attitude envers le traitement » (p. ex. accord avec les objectifs du traitement). Ces analyses avaient comme but de détecter la présence de facteurs combinant des variables indépendantes; l'identification d'indices synthèses aurait pu aider à diminuer la quantité de variables indépendantes dans les régressions subséquentes, à limiter le nombre de degrés de liberté et à augmenter la puissance statistique. Néanmoins, la combinaison des variables enlevait de la précision; il devenait difficile de départager ce qui prédisait le mieux la motivation. Par exemple, les traits de personnalité limite, l'impulsivité élevée, le trouble de la personnalité antisociale et le trouble de l'humeur à vie pouvaient être combinés en un facteur pouvant être nommé « labilité émotionnelle »; il était alors ardu de départager l'importance de chacun pour la motivation. Par ailleurs, étant donné que certaines variables indépendantes n'étaient corrélées qu'avec une seule des deux variables dépendantes de la motivation (p. ex. traits de personnalité limite et impulsivité élevée), les variables

combinées devaient parfois différer dans les modèles. Au final, les analyses factorielles n'ont donc pas été prises en compte dans le deuxième article.